

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS  
DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU  
1er JANVIER 2023 ET DU 1er JANVIER 2024

DOSSIER : R-4194-2022 - Phase 2

RÉGISSEUR : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON  
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 23 FÉVRIER 2023  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me MARILOU LEFRANÇOIS  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me ADINA GEORGESCU  
avocate de Gazifère inc.

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PANEL 3 - PGEÉ (suite)	
FRANÇOIS BOULANGER	
SANDY CÔTÉ	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	22
INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS	38
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	50
PANEL 4 - Coût de service, plan d'approvisionnement et CST	
MARTIN BOISCLAIR	
SANDY CÔTÉ	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
ISABELLE THÉBERGE	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	89
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	123
INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS	187

PREUVE DE L'ACEFO

MARCEL PAUL RAYMOND

INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN 214

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN : 244

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU 247

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 256

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 273

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
2 troisième (23e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-trois (23)  
8 février deux mille vingt-trois (2023) par  
9 visioconférence. Dossier R-4194-2022, Phase 2 :  
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
11 et demandes de modification des tarifs de Gazifère  
12 inc. à compter du premier (1er) janvier deux mille  
13 vingt-trois (2023) et du premier (1er) janvier deux  
14 mille vingt-quatre (2024). Poursuite de l'audience.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour, Maître Georgescu. Donc, nous sommes rendus  
17 aux contre-interrogatoires du panel 3 sur le PGEÉ.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Tout à fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. On avait un engagement hier. Je me  
22 demandais... Je ne fais que le rappeler pour qu'on  
23 ne l'oublie pas. Donc, on peut procéder avec le  
24 contre-interrogatoire par l'ACEFO. Maître Cadrin,  
25 êtes-vous avec nous?

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Peut-être avant de débiter, Madame la Présidente,  
3 si vous permettez.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me ADINA GEORGESCU :

7 Justement relativement à l'engagement. Bonjour.  
8 Bonjour à la formation; bonjour à tous et à toutes.  
9 Relativement à l'engagement, nous serons en mesure  
10 de le déposer au courant de l'avant-midi.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Donc, dans la prochaine heure et demie à peu près,  
15 ça devrait être fait. J'inviterais, par ailleurs,  
16 les membres du panel à allumer leurs caméras pour  
17 que l'on puisse procéder aux contre-  
18 interrogatoires. C'était tout pour les remarques  
19 préliminaires. Merci, Madame la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. Maître Cadrin, est-ce que vous êtes  
22 avec nous?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bonjour. M'entendez-vous?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On vous entend. On ne vous voit pas, mais on vous  
3 entend.

4 Me STEVE CADRIN :

5 J'ai eu un petit problème de son ce matin. Je  
6 m'excuse. Oui, je suis avec vous. Mais je n'ai pas  
7 compris ce que vous avez dit avant. Je m'excuse.  
8 J'avais eu un problème de son moi aussi ce matin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ce qu'on a dit avant, tout ce qui a été dit depuis  
11 le début de l'ouverture?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Non, mais je comprends que vous vous adressez à moi  
14 probablement pour... vous me posez la question pour  
15 savoir si j'ai des questions. J'anticipe?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Oui, c'est ça.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Et pour me dire bonjour aussi, j'imagine. Alors  
20 bonjour.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonne journée.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Et je n'ai pas de questions pour ce panel. Merci  
25 beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bon. Vous aviez annoncé quinze (15) minutes.

3 Parfait.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. On se revoit plus tard. Bonne journée.

8 Maître Charlebois, bonjour. Aurez-vous des  
9 questions pour ce panel?

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Oui, j'aurai  
12 deux questions pour le panel, si ça vous convient.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15

16 PANEL 3 - PGEÉ (suite)

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
19 troisième (23e) jour du mois de février, ONT

20 COMPARU :

21

22 FRANÇOIS BOULANGER,

23 SANDY CÔTÉ,

24 JULIE-CHRISTINE LACOMBE,

25 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY,



1 LESQUELS témoignent sous la même affirmation  
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

5 Q. **[1]** Bonjour aux membres du panel.

6 Monsieur le Greffier, si c'était possible de mettre  
7 la pièce B-0063 à l'écran s'il vous plaît à la page  
8 9.

9 LE GREFFIER :

10 Je vais vous l'afficher dans quelques instants.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Très bien. Merci. Donc, ce serait à la page 9 de 21  
13 s'il vous plaît.

14 LE GREFFIER :

15 Est-ce que je suis sur la bonne pièce? Là, je vois,  
16 c'est la B-0063, mais ça me donne vingt (20) pages  
17 seulement.

18 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

19 GI-20, Document 1. Il y a une pièce révisée. Je  
20 pense que vous n'avez peut-être pas la pièce  
21 révisée.

22 LE GREFFIER :

23 C'est la B-0008.

24

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Ce serait effectivement la B-0063, mais elle a été  
3 révisée. La dernière révision date du vingt (20)  
4 janvier vingt vingt-trois (2023).

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Voilà! C'est ça. Merci beaucoup, Monsieur le  
7 Greffier.

8 Q. **[2]** Donc, ma question va porter sur le retrait du  
9 programme concernant les chauffe-eau à  
10 condensation, modèle commercial. Donc, au milieu de  
11 la page, comme on voit ici la modification 15 du  
12 Règlement modifiant le règlement de 2016 sur  
13 l'efficacité énergétique rehaussera la base de  
14 référence pour les chauffe-eau à condensation  
15 d'usage commercial. Donc, on indique qu'il y a une  
16 nouvelle norme qui va s'appliquer pour les  
17 appareils fabriqués après le premier (1er) juillet  
18 deux mille vingt-trois (2023) et Gazifère nous  
19 indique qu'elle compte mettre fin au programme  
20 chauffe-eau à condensation modèle commercial à  
21 compter du premier (1er)... du trente et un (31)  
22 décembre deux mille vingt-trois (2023).

23 Ma question est la suivante : est-ce que  
24 Gazifère a envisagé tout simplement de réviser à la  
25 hausse les seuils d'efficacité permettant d'être

1 éligible à une subvention à travers ce programme  
2 commercial-là, par exemple de passer de quatre-  
3 vingt-dix (90 %) à quatre-vingt-quinze pour cent  
4 (95 %) d'efficacité pour... pour permettre de  
5 continuer à offrir ce programme-là à ses clients?

6 M. FRANÇOIS BOULANGER :

7 R. Oui, bonjour. Bonjour à la formation. Écoutez, dans  
8 l'élaboration du PGEÉ, c'est ça, on a regardé  
9 quelles étaient les modifications aux normes et  
10 règlements des appareils. Pour le cas de chauffe-  
11 eau à condensation pour le modèle commercial,  
12 effectivement la norme va être... va être  
13 augmentée. Et on n'a pas procédé à une analyse  
14 détaillée, par exemple, des modèles qui seraient  
15 disponibles avec une efficacité suffisante au-delà  
16 des normes d'efficacité énergétique pour permettre  
17 d'avoir des gains... des gains suffisants pour que  
18 ce soit rentable. Donc, on a regardé les bases de  
19 participation des anciennes... des années  
20 antérieures au programme. Il y avait des modèles  
21 avec des efficacités thermiques de quatre-vingt-  
22 treize pour cent (93 %), quatre-vingt-quatorze  
23 (94 %), quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), donc  
24 oui il y a des modèles qui permettent  
25 d'atteindre... qui permettraient de générer des

1 économies d'énergie. Par contre, à quel point... la  
2 difficulté à ce moment-là c'est d'établir le seuil  
3 d'efficacité énergétique minimal pour un programme  
4 qui permet d'avoir des économies d'énergie qui  
5 seraient rentables. Et en même temps de s'assurer  
6 aussi qu'il y a une offre dans le marché qui est  
7 suffisante pour que la clientèle puisse avoir accès  
8 à ces appareils-là. Donc, si on met... et là, c'est  
9 juste à titre indicatif, si on établissait que la  
10 norme minimale pour avoir des économies rentables  
11 et de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) d'  
12 efficacité thermique, bien il faudrait  
13 vérifier... puis il faudrait valider dans le marché  
14 la disponibilité de ces appareils-là, parce que si  
15 on arrive avec seulement une poignée d'appareils  
16 qui sont disponibles chez les distributeurs qui  
17 servent le territoire de chez Gazifère, ça va  
18 devenir une barrière quand même à la participation  
19 importante puis ça va être difficile de justifier  
20 de maintenir un programme quand il y a juste  
21 quelques appareils.

22 Ceci étant dit, on n'a pas procédé à  
23 l'exercice de valider quelle serait la  
24 disponibilité de ces appareils-là et quelles  
25 seraient les économies d'énergie qui seraient

1 possibles d'être générées et si ce serait rentable,  
2 là, en fonction du coût incrémental. Donc, il y a  
3 quand même plusieurs éléments qui viennent... qui  
4 venaient nous indiquer que ce serait peut-être plus  
5 pertinent pour Gazifère de maintenir une aide  
6 financière pour ces... ces équipements-là.

7 Q. **[3]** O.K. Donc, la décision de Gazifère de mettre  
8 fin au programme chauffe-eau à condensation modèle  
9 commercial n'est pas basée, par exemple, sur une  
10 étude de marché quant à... quant à la présence  
11 d'appareils qui pourraient représenter une  
12 efficacité énergétique de plus de quatre-vingt-dix  
13 pour cent (90 %). Gazifère n'a pas... n'a pas fait  
14 cet exercice-là avant de prendre la décision de  
15 mettre fin au programme.

16 R. Exact, c'est vraiment sur la base que les gains  
17 potentiels étaient considérablement réduits et basé  
18 sur notre expérience chez Dunsky, là, dans la  
19 conception de programme, l'analyse de mesures pour  
20 évalu... pour dire qu'il y aurait... ce serait  
21 difficile d'avoir suffisamment d'économies  
22 d'énergie pour que ce soit rentable.

23 Q. **[4]** Très bien. Ça termine mes questions, Madame la  
24 Présidente. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Charlebois. Maître Paquet du GRAME.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Q. **[5]** Oui, bonjour. Bonjour à tous, Geneviève Paquet  
5 pour le GRAME.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je ne sais pas si c'est seulement moi, là, Maître  
8 Paquet, mais on ne vous entend peu.

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 O.K. Je vais essayer de... de parler plus fort.

11 Est-ce que ça va mieux comme ça?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, je vous remercie.

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 D'accord, merci.

16 Q. **[6]** Donc, d'abord concernant le processus de  
17 préadmission simplifié qui est recommandé ou qui  
18 est proposé, là, par Gazifère, dans son rapport,  
19 là, le GRAME proposait ou suggérait, là, de  
20 produire une liste qui pourrait identifier plus  
21 clairement les... les programmes qui sont visés par  
22 cette demande-là. Et on apprécie beaucoup que  
23 Gazifère ait pu présenter un tableau, dans sa  
24 présentation, aux pages 6 et 7. Donc, c'est plus  
25 clair et puis je n'aurai pas de questions sur cet

1 enjeu-là.

2 Mes questions vont porter sur les  
3 programmes dans le marché commercial. Donc,  
4 concernant, premièrement, le programme « Rénovation  
5 commerciale - Prescriptifs », est-ce que Gazifère  
6 pourrait confirmer que ce programme qui s'adresse,  
7 en fait, à la question de l'enveloppe des  
8 bâtiments, vise uniquement la rénovation et non la  
9 nouvelle construction?

10 M. FRANÇOIS BOULANGER :

11 R. Oui, effectivement, le programme proposé de  
12 rénovation vise les bâtiments existants.

13 Q. [7] Et puis est-ce que Gazifère envisage, dans le  
14 cadre d'un prochain PGEÉ, d'élargir ce programme-là  
15 pour offrir un volet pour la nouvelle construction,  
16 à l'instar du programme « Construction et  
17 rénovation efficace », qui est offert par Énergir,  
18 qui vise, là, la promotion de la construction de  
19 bâtiments qui sont écoénergétiques?

20 R. Euh... juste un moment, s'il vous plaît.

21 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

22 R. Alors, est-ce que vous m'entendez? Oui? Je vais  
23 répondre à cette question. On vous a, à travers le  
24 PGEÉ, donné une certaine direction ou vision de ce  
25 quoi va avoir l'air le prochain PGEÉ.

1                   Mais je me garderais une petite réserve à  
2                   savoir de quoi, exactement, il va être composé, ce  
3                   programme-là, ce plan global-là. Maintenant, c'est  
4                   une possibilité. Ça pourrait définitivement être le  
5                   type de programme qui est envisagé, dans le cadre  
6                   d'une prochaine mouture.

7                   Q. [8] Je vous remercie. Maintenant, concernant le  
8                   programme « Appui aux initiatives », on voit qu'il  
9                   y a deux volets. Un premier volet pour une étude de  
10                  faisabilité. Le deuxième volet, pour le projet sur  
11                  mesure, qui est intitulé « Projet sur mesure ».

12                  Et puis dans le cadre du volet 2, « Projet  
13                  sur mesure », Gazifère propose une augmentation de  
14                  l'aide financière qui irait de trente sous  
15                  (0,30 ¢/m<sup>3</sup>) à un dollar par mètre cube (1 \$/m<sup>3</sup>),  
16                  économisés. Et un montant maximal par projet de  
17                  vingt mille dollars (20 000 \$) qui irait à  
18                  soixante-quinze mille (75 000 \$).

19                  On a déposé, hier, sous la cote C-GRAME-  
20                  0018... Puis je demanderais à Monsieur le Greffier,  
21                  de bien vouloir l'afficher, la cote C-GRAME-0018,  
22                  qui est le rapport d'évaluation de la firme Dunsky  
23                  pour le programme « Appui aux initiatives », qui  
24                  avait été déposé dans le dossier R-4199-2022, qui  
25                  est le dossier de fermeture des livres de Gazifère,



1 pour deux mille vingt et un (2021). Donc, Monsieur  
2 le Greffier, à la page 5, s'il vous plaît.

3 Donc, le rapport de la firme Dunsky  
4 concluait, en page 5, que... Bien, en fait,  
5 affirmait que le programme n'avait connu aucun  
6 participant depuis deux mille quinze (2015).

7 Donc, à ce jour, est-ce que c'est toujours  
8 exact qu'il n'y a aucun participant qui s'est  
9 prévalu des aides financières, dans le cadre de ce  
10 programme?

11 Mme SANDY CÔTÉ :

12 R. Oui. Donc, bonjour, Sandy Côté pour Gazifère. Donc,  
13 non, à ce jour. En fait, en deux mille vingt-deux  
14 (2022), on va vous présenter les résultats qui vont  
15 confirmer trois participants à ce programme-là, au  
16 cours de l'année.

17 Q. **[9]** Donc, il y avait eu trois participants, en deux  
18 mille vingt-deux (2022)?

19 R. Oui.

20 Q. **[10]** Merci. Maintenant, si on va, Monsieur le  
21 Greffier, à la page 8. Le rapport d'évaluation, au  
22 dernier point, concluait que, en fait :

23 De façon générale, les répondants se  
24 montrent peu satisfaits du programme  
25 de Gazifère en raison des aides

1                   financières qui ne sont pas jugées  
2                   suffisantes pour justifier le travail  
3                   additionnel et pour avoir un impact  
4                   sur les décisions d'investissement.

5           Puis à la page suivante, page 9, en lien avec les  
6           suggestions des répondants, le rapport Dunsky  
7           indique que :

8                   L'ensemble des répondants ont souligné  
9                   la nécessité d'accroître  
10                  significativement les aides  
11                  financières et de rehausser les  
12                  plafonds avant toute chose afin de  
13                  susciter un intérêt pour le programme.

14           Donc, selon Gazifère, l'augmentation des aides  
15           financières qui est proposée, qui est demandée,  
16           est-ce que ce sera suffisant pour permettre une  
17           participation plus importante de la clientèle à ce  
18           programme?

19           M. FRANÇOIS BOULANGER :

20           R. Bien, tout à fait. C'est, encore là, selon les  
21           informations qu'on a reçues, là, de l'évaluation de  
22           programme par les répondants. On n'a pas mesuré, on  
23           n'a pas tenté de mesurer lors de l'évaluation de  
24           programme quel était le bon niveau d'aide  
25           financière. Mais...

1                   Lorsqu'on regarde dans le marché... Puis ce  
2                   qu'on entendait, essentiellement, c'est... étant  
3                   donné l'écosystème d'appuis financiers qui existe  
4                   au Québec, chez les distributeurs d'énergie, mais  
5                   aussi le programme ÉcoPerformance, ça demandait un  
6                   rehaussement important des aides financières.

7                   Donc nous, on s'est appuyé un peu sur le  
8                   programme équivalent chez Énergir pour établir le  
9                   niveau d'aide financière qu'il serait pertinent  
10                  d'offrir pour susciter la participation à ce  
11                  programme, l'intérêt pour... Bien, non seulement  
12                  susciter l'intérêt à participer au programme, mais  
13                  aussi pour que ça puisse avoir un impact sur le  
14                  type de projets qui sont réalisés, l'ampleur des  
15                  économies d'énergie générées, pour s'assurer  
16                  effectivement que l'aide financière fournie ait un  
17                  impact positif, là, sur la... bien, de réduction de  
18                  consommation chez les participants au programme.

19                  Donc, c'est pour ça qu'on est arrivé avec  
20                  la proposition d'une aide financière de un dollar  
21                  par mètre cube (1 \$/m<sup>3</sup>) économisé.

22                  Q. **[11]** Et de rehaussement aussi du... du montant  
23                  maximal par projet, là?

24                  R. Tout à fait. Tout à fait.

25                  Q. **[12]** D'accord. Merci. Monsieur le Greffier, si vous

1           pouviez afficher la pièce B-0123, qui est la  
2           réponse de Gazifère à la demande de renseignements  
3           numéro 4. GI-25, document 3, en page 11.

4           LE GREFFIER :

5           J'ouvre le fichier dans quelques instants.

6           Me GENEVIÈVE PAQUET :

7           Merci. C'est la réponse à la question 6.1. Donc,  
8           dans sa réponse, Gazifère énonce qu'elle a réalisé  
9           cent pour cent (100 %) de son objectif d'économie  
10          d'énergie réelle en deux mille vingt et un (2021),  
11          et qu'elle prévoit presque doubler son objectif  
12          pour les années deux mille vingt-trois (2023) et  
13          deux mille vingt-quatre (2024).

14                   Donc, petite question de précision, est-ce  
15          que pour établir ces objectifs, est-ce que Gazifère  
16          a utilisé l'hypothèse que les prévisions de  
17          participation vont se concrétiser à cent pour cent  
18          (100 %) ?

19          R. Oui, effectivement, les prévisions de participation  
20          pour le PGEÉ de deux mille vingt-trois, deux mille  
21          vingt-quatre (2023-2024), on considère qu'ils vont  
22          être réalisés à cent pour cent (100 %).

23          Q. **[13]** Et puis... O.K. Et puis, ces prévisions de  
24          participation là, est-ce que vous les qualifieriez  
25          d'optimistes ou de conservatrices?

1 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

2 R. Et d'ailleurs, je me permets d'ajouter à la réponse  
3 de mon collègue, là, c'est d'ailleurs toujours le  
4 cas, on prévoit toujours au moment de... le PGEÉ  
5 prévoit toujours les participations qui sont  
6 prévues dans le plan.

7 Pour répondre à votre deuxième question, on  
8 considère ces prévisions-là somme toute réalistes.  
9 C'est sûr qu'on n'a pas lancé encore les nouveaux  
10 programmes, considérant qu'on doit attendre la  
11 décision de la Régie.

12 Mais néanmoins, il y a toujours ce jeu de  
13 variabilité-là, alors il y a d'autres programmes  
14 qui peuvent performer davantage et qui vont venir  
15 compenser pour les programmes qui auront  
16 possiblement été lancés seulement en cours d'année,  
17 plutôt qu'en début d'année.

18 Et vous avez d'ailleurs entendu monsieur  
19 Trahan, hier, qui parlait vraiment d'une équipe de  
20 développement de marché, qui a à coeur la  
21 réalisation, l'atteinte de plusieurs objectifs.  
22 Donc, vraiment, on cherche à accompagner nos  
23 clients et à leur proposer des solutions à  
24 différents égards : le GNR, mais le PG, également.

25 Donc, on s'est vraiment, si vous voulez,

1           structuré d'une manière où on peut atteindre plus  
2           d'économie d'énergie, enfin c'est ce qu'on pense.  
3           Et je terminerais en vous disant qu'on a établi ces  
4           projections-là en consultant l'équipe de  
5           développement de marché, alors on voulait s'assurer  
6           justement que les objectifs qu'on fixait étaient  
7           atteignables.

8           Q. **[14]** Parfait. Je vous remercie pour vos réponses.  
9           Donc, ça va compléter mes questions. Je vous  
10          remercie, Madame la Présidente.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Merci, Maître Paquet. Maître Neuman, du RTIEÉ.

13          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14          Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
15          Madame, Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman  
16          pour le RTIEÉ.

17          Q. **[15]** Bonjour au Panel. J'aurais quelques questions,  
18          mais d'abord, j'inviterai Monsieur le Greffier à  
19          afficher notre rapport... la version caviardée de  
20          notre rapport révisé qui est RTIEÉ-2, Document 2,  
21          et c'est la pièce C-RTIEÉ-0026. Si Monsieur le  
22          Greffier pourrait afficher la page qui porte le  
23          numéro 27, en haut de la page.

24

25

1 LE GREFFIER :

2 Donc, j'ai cette page et je vous affiche ça dans  
3 quelques instants.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 D'accord. Merci beaucoup.

6 Q. **[16]** Donc, sur cette page, nous avons reproduit un  
7 extrait du site web de Gazifère qui... elle exprime  
8 qu'il est préférable d'acheter... qu'il est  
9 préférable de louer un chauffe-eau, plutôt que de  
10 l'acheter. Et également, nous avons fourni  
11 certains chiffres aux pages précédentes, si on peut  
12 remonter le document, Monsieur le Greffier, un peu  
13 plus haut, quelques pages plus haut, là, il y a un  
14 autre... Oui, ici. Ici. Si on peut peut-être  
15 agrandir cela. Oui. En tout cas, ce qu'on voit,  
16 c'est que pour chacun des types de chauffe-eau, il  
17 y a une indication du tarif mensuel et également  
18 une indication de la valeur de l'équipement, ce qui  
19 permet... valeur d'équipement et le plan de  
20 service, la valeur de l'installation, ce qui permet  
21 d'établir certaines statistiques que nous avons  
22 mentionnées dans notre rapport à l'effet  
23 qu'effectivement, une location pendant la durée de  
24 vie utile de l'équipement est déjà très préférable  
25 à l'achat de l'équipement avec l'ajout d'un plan de

1 service.

2           Donc, ma question est la suivante  
3 concernant le PGEÉ : est-ce qu'il est correct de  
4 comprendre qu'actuellement, les programmes du PGEÉ  
5 qui sont relatifs aux différents types de chauffe-  
6 eau, que ces programmes ne visent que l'aide  
7 financière à l'achat de chauffe-eau? Est-ce que  
8 nous avons correctement compris?

9 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

10 R. Alors, non. L'aide financière, elle est offerte sur  
11 les appareils autant à la location qu'à l'achat.

12 Q. **[17]** Et...

13 R. Cela étant dit, je ne voudrais pas qu'on glisse  
14 trop sur les activités non réglementées, là, de  
15 Gazifère. Donc, je vous confirme que, oui, l'aide  
16 financière, là, elle est offerte, que le client  
17 loue ou achète.

18 Q. **[18]** Je parlais de l'aide financière réglementée  
19 dans le cas du PGEÉ; c'est de ça que je parlais.

20 R. Oui. Alors, un client qui loue un chauffe-eau, un  
21 type de chauffe-eau qui est admissible dans le  
22 cadre du PGEÉ va avoir le droit à l'aide financière  
23 qui est prévue au PGEÉ.

24 Q. **[19]** O.K. D'accord. Est-ce que les coûts de  
25 location qui sont déjà écrits sur cette page web de



1 Gazifère, est-ce qu'ils incluent eux-mêmes une aide  
2 financière? En d'autres termes, est-ce que le prix  
3 de location était réduit pour tenir compte d'une  
4 aide financière? Je ne vous entends... Je ne sais  
5 pas si vous nous parlez, mais je ne vous entends  
6 pas.

7 R. Pardonnez-moi juste un instant, on vous revient.

8 Q. **[20]** D'accord.

9 Mme SANDY CÔTÉ :

10 R. Oui, donc, dans les chiffres que vous voyez ici, au  
11 niveau du chauffe-eau sans réservoir, à partir de  
12 vingt-neuf quatre-vingt-dix-neuf (29,99), ce  
13 montant-là n'inclut pas l'aide financière pour le  
14 PGEÉ. La façon qu'on procède, en fait, là, c'est  
15 suivant une décision de la Régie, le cinq cents  
16 dollars (500 \$) il est réparti selon les  
17 mensualités, donc on fait réduire le prix de la  
18 mensualité lorsqu'on est en location. Donc, de  
19 mémoire, on part de vingt-sept quatre-vingt-dix-  
20 neuf (27,99) quand que c'est un... quand que le  
21 client est admissible au PGEÉ puis qu'il choisit  
22 d'être en location.

23 Q. **[21]** O.K. Vingt-sept... par rapport à...? Vingt-  
24 sept... Pouvez-vous me répéter les chiffres?

25 R. Je vais...

1 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

2 R. Ma collègue va regarder, là, si on a accès à  
3 l'information rapidement. Mais l'idée ici, c'est de  
4 dire que le chiffre que vous avez sur le site Web  
5 n'inclut pas l'aide financière qui est octroyée à  
6 travers le PGEÉ. Toutefois, elle est donnée si le  
7 client se qualifie bel et bien, là. On peut  
8 installer un chauffe-eau sans réservoir, par  
9 exemple, si c'est un client existant, ce n'est pas  
10 de la nouvelle construction.

11 Une fois que les validations sont faites,  
12 là on vient réduire la mensualité et c'est conforme  
13 à ce qui avait été demandé par la Régie. Gazifère  
14 ne donne pas un chèque d'aide financière, là, mais  
15 vraiment viennent réduire la mensualité du client.

16 Q. **[22]** D'accord. O.K. Et le montant qui a été  
17 mentionné c'est...?

18 Mme SANDY CÔTÉ :

19 R. Oui, donc je peux vous confirmer que c'est le prix  
20 de la location, quand que c'est un appareil qui est  
21 admissible au PGEÉ, varie entre vingt-sept quatre-  
22 vingt-dix-neuf (27,99) à trente et un quatre-vingt-  
23 dix-neuf (31,99) par mois. Quand que ce n'est pas  
24 admissible au PGEÉ, les prix sont de vingt-neuf  
25 quatre-vingt-dix-neuf (29,99) par mois à trente-

1 trois quatre-vingt-dix-neuf (33,99) par mois.

2 Q. **[23]** D'accord. Ça répond à ma question. Ma  
3 prochaine question est pour monsieur Boulanger de  
4 la firme Dunsky Consultants. Je voudrais être sûr  
5 d'avoir bien compris la manière dont est... en  
6 fait, le cadre théorique par lequel on emploie le  
7 scénario Net Zéro. Notre compréhension, et  
8 corrigez-moi si nous sommes dans l'erreur, c'est  
9 qu'il y a... bon, on est... comme dans toute cause  
10 tarifaire, nous sommes en mode prévisionnel, donc  
11 nous prévoyons... nous prévoyons l'impact  
12 tarifaire, le TCTR en fonction d'un scénario de  
13 base... d'une part d'un scénario de base, qui  
14 inclut la valeur des GES évités, et à ce scénario  
15 de base il y a une sensibilité qui est un  
16 scénario... un deuxième scénario, qui est le  
17 scénario qu'on pourrait appeler « optimiste », sur  
18 lequel la valeur des GES serait supérieure si l'on  
19 prend pour acquis que ce sera cette valeur-là que  
20 le gouvernement choisira d'établir afin d'avoir un  
21 scénario Net Zéro au Québec.

22 Est-ce que je comprends correctement? Donc,  
23 il y a le scénario de base selon la valeur prévue  
24 moyenne ou... non, enfin, de ces GES et il y a un  
25 scénario supplémentaire qui est le scénario

1 optimiste où il y a une autre valeur pour les GES  
2 qui serait celle que le gouvernement adopterait  
3 s'il se conformait à cet objectif Net Zéro carbone?

4 M. FRANÇOIS BOULANGER :

5 R. À quelques détails près, votre compréhension est la  
6 bonne. Ceci étant dit, dans les deux cas... Bon, on  
7 est effectivement dans le prévisionnel, on essaie  
8 de déterminer quelle sera la valeur d'une réduction  
9 des émissions de GES dans le futur.

10 Dans les deux scénarios, on utilise des  
11 valeurs prises à l'horizon deux mille trente  
12 (2030), qui sont les mêmes. Ça c'est des valeurs  
13 pour lesquelles on a un niveau de confiance qui est  
14 relativement bon. Bon, c'est basé sur des années  
15 économiques qui ont été organisées par le  
16 gouvernement du Québec. Je ne me souviens plus de  
17 la référence, là, mais c'est mentionné dans la  
18 preuve.

19 Q. **[24]** Oui, vous vérifiez...

20 R. Et maintenant, c'est... quelle valeur doit-on  
21 prendre pour le scénario deux mille trente  
22 (2030)... post deux mille trente (2030)? Donc...  
23 qu'est ce qui se passe après deux mille trente  
24 (2030)? Et encore là c'est pas une valeur que le  
25 gouvernement déciderait d'établir pour les... le

1 SPEDE, pour une réduction des émissions de gaz à  
2 effet... bien ici en fait c'est une valeur du  
3 marché du SPEDE, donc c'est... c'est la valeur que  
4 le marché dicterait pour... dans le cadre du  
5 système de plafonnement et d'échange des droits  
6 d'émission.

7 Dans un cas, c'est-à-dire dans le scénario  
8 de référence on prend... on a pris des valeurs  
9 conservatrices qui, encore là, sont basées sur  
10 certaines... sur l'évolution du prix plancher du  
11 marché du carbone au Québec. Donc ça, c'est une  
12 valeur qui vient finalement effectivement du  
13 mécanisme, tel que défini par le gouvernement du  
14 Québec. Et dans le scénario net zéro deux mille  
15 cinquante (2050), qui n'est pas nécessairement un  
16 scénario optimiste, c'est un... c'est basé donc sur  
17 une analyse que la firme Dunsky a réalisée pour le  
18 compte du gouvernement du Québec, qui a regardé  
19 finalement quelle... quelle serait... qu'est-ce qui  
20 doit être fait pour atteindre la carboneutralité au  
21 Québec en deux mille cinquante (2050) au moindre  
22 coût pour la société. Et c'est là qu'on a un  
23 bouquet de technologies, d'initiatives qui peuvent  
24 être mises en place et qui amènent une trajectoire  
25 différente sur le... le coût, si on veut,

1           incrémental des technologies requises pour  
2           atteindre la dernière tonne de... de réduction de  
3           gaz à effet de serre qu'on a besoin en deux mille  
4           cinquante (2050). Et... et c'est ça qui amène  
5           finalement le deuxième scénario, avec un  
6           accroissement significatif de la valeur du SPEDE,  
7           en considérant que le marché de droit d'échange  
8           irait... convergerait la valeur finalement que le  
9           marché donnerait à... une réduction d'une tonne de  
10          GES, convergerait vers le coût marginal de la  
11          dernière technologie pour aller chercher la  
12          dernière tonne de réduction requise pour atteindre  
13          le net zéro en deux mille cinquante (2050) au  
14          Québec.

15        Q. **[25]** O.K. Quand vous dites que c'est la valeur du  
16        SPEDE est-ce que ma compréhension est correcte de  
17        dire : ce serait la valeur du SPEDE et/ou de tout  
18        autre... plus, éventuellement toute autre mesure  
19        fiscale qui pourrait s'ajouter au SPEDE? Parce que  
20        plusieurs... plusieurs consultants ont évoqué la  
21        possibilité, par exemple, que peut-être que la  
22        Californie ne bougerait pas assez vite lorsqu'on  
23        regarderait le SPEDE, mais on ajouterait quelque  
24        chose d'autre qui pourrait être soit la taxe  
25        fédérale, soit une autre taxe provinciale qui

1 viserait à combler la différence pour que le total  
2 corresponde à ce qui est optimal.

3 R. Bon...

4 Q. **[26]** SPEDE et/ou toute autre taxe.

5 R. Effectivement. En fait, c'est qu'est-ce qui...  
6 qu'est-ce que ça prendrait au Québec pour atteindre  
7 le net zéro en deux mille cinquante (2050) et le  
8 coût requis pour atteindre cet élément-là. Donc, on  
9 a utilisé dans le cadre de nos... de l'analyse de  
10 sensibilité la valeur du SPEDE parce que c'est le  
11 mécanisme qu'on a à l'intérieur des tests de  
12 rentabilité actuels pour faire ça, alors c'est  
13 celui-là qu'on a utilisé. Mais ça pourrait  
14 effectivement prendre la forme d'autres mécanismes.

15 Q. **[27]** Et dans... dans tous les scénarios vous avez  
16 inclus au test l'ajout générique de quinze pour  
17 cent (15 %) de bénéfices non énergétiques. Est-ce  
18 que ma compréhension est correcte?

19 R. Dans le scénario de référence et le scénario net  
20 zéro présenté dans la preuve, effectivement nous  
21 avons inclus l'ajout générique de quinze pour cent  
22 (15 %) pour les bénéfices non énergétiques pour les  
23 participants et le Distributeur. Maintenant en  
24 réponse à une demande de renseignements de la  
25 Régie, je crois que c'est la demande de

1 renseignements numéro 4, si je ne me trompe pas, on  
2 a... on a aussi donné les résultats des différents  
3 tests économiques avec et sans l'ajout générique de  
4 quinze pour cent (15 %) pour les deux scénarios.

5 Q. **[28]** Comme la Régie l'avait déjà demandé dans un  
6 autre dossier également. Par ailleurs, si je  
7 comprends bien votre firme, la firme Dunsky  
8 consultants estime que l'ajout générique de quinze  
9 pour cent (15 %) est un... est un choix imparfait  
10 et qu'une plus grande perfection consisterait à  
11 attribuer une valeur, donc à monétiser une valeur  
12 de chacune des... de chacun des bénéfices non  
13 énergétiques envisageable. D'avance, de fixer une  
14 valeur d'avance et ce qui permettrait d'attribuer,  
15 au lieu du quinze pour cent (15 %), quelque chose  
16 de plus précis qui tiendrait compte de la valeur  
17 qui aurait été décidée d'avance, d'attribuer à  
18 chacun des bénéfices non énergétiques. C'est ma  
19 compréhension. Est-ce que c'est correct, comme  
20 compréhension?

21 R. Le choix précis d'une méthodologie pour  
22 l'intégration des bénéfices non énergétiques  
23 s'appuie sur plusieurs choses. Notamment, bien, le  
24 coût de réalisation des études et la valeur qu'on  
25 va en retirer.



1                   Donc, ça, c'est un débat qu'il peut y  
2 avoir. Ce qu'on soutient, c'est que la meilleure  
3 approche, l'approche méthodologique la plus  
4 rigoureuse, c'est effectivement de quantifier les  
5 différents bénéfices énergétiques pour chacune des  
6 mesures incluses dans un portefeuille d'un  
7 distributeur.

8                   Donc, on peut faire la distinction, par  
9 exemple, des bénéfices non énergétiques qui sont  
10 générés dans le secteur résidentiel versus  
11 commercial industriels, et qui sont différents.  
12 Mais aussi à partir de mesures. Parce que ce ne  
13 sont pas toutes les mesures qui génèrent les mêmes  
14 bénéfices non énergétiques.

15                   Donc, d'un point de vue méthodologique,  
16 c'est une approche qui est beaucoup plus  
17 rigoureuse, beaucoup plus proche de la réalité.  
18 Maintenant, quel est le bon choix pour le Québec?  
19 Ça, c'est un débat à faire.

20                   L'approche générique qui est proposée, dans  
21 le cadre du PGEÉ de Gazifère, est une approche qui  
22 est valable, conservatrice, mais qui évite l'écueil  
23 de juste attribuer la seule valeur dont on sait  
24 qu'elle n'est pas la bonne, c'est-à-dire zéro.

25 Q. [29] D'accord. Effectivement, oui. Et

1 effectivement, quand vous dites : « C'est un choix  
2 qui devra être fait », c'est qu'il faudra balancer  
3 les avantages et inconvénients d'avoir un chiffre  
4 généré de quinze pour cent (15 %) versus l'effort  
5 que ça prendrait, le temps, les ressources que ça  
6 prendrait pour calculer, pour monétiser.

7 Et possiblement, ça serait controversé, à  
8 traduire en dollars chacun des bénéfices non  
9 énergétiques. Et probablement, le modifier, dans le  
10 temps, parce que ce qui a une certaine valeur, une  
11 année donnée, pourrait avoir une valeur plus grande  
12 ou moindre, quelques années plus tard. Donc, il y  
13 aurait tout un travail à faire pour une telle  
14 monétisation. O.K.

15 Donc, il faudrait balancer les avantages et  
16 les inconvénients de cet effort, qui serait peut-  
17 être controversé versus d'avoir un pourcentage fixe  
18 de quinze pour cent (15 %) qui est, comme vous  
19 l'avez dit, qui est une autre approche valable,  
20 aussi?

21 R. Bon. Est-ce que c'est controversé? Quand même, ces  
22 recherches-là s'appuient sur un corpus  
23 disciplinaire qui a été développé dans les quinze  
24 (15)... plus que les quinze (15) dernières années,  
25 là, pour voir quelles sont les bonnes méthodologies

1 pour quantifier les BNÉ.

2 Mais ceci étant dit, effectivement, c'est  
3 des exercices qui doivent être répétés, sur une  
4 fréquence données. Donc, on ne peut pas dire : « On  
5 prend les mêmes valeurs pour les quinze (15)  
6 prochaines années pour les bénéfiques non  
7 énergétiques. » C'est pertinent de réviser ces  
8 chiffres-là sur une base, peut-être, à tous les  
9 cinq (5), je dirais.

10 Q. [30] Oui. Et aussi, vous dites que c'est basé sur  
11 un corpus de recherche. Mais le corpus de recherche  
12 n'est pas nécessairement au Québec, là?

13 Ce qui a une valeur X, à tel endroit... Je  
14 prends juste un exemple, le confort thermique, par  
15 exemple, en Floride. Des équipements de chauffage,  
16 en Floride, a peut-être une valeur moindre que la  
17 valeur du confort thermique au Québec, dans un pays  
18 plus froid?

19 R. Exactement, mais là, ce que je disais, c'est les  
20 méthodologies ont été établies. Ce n'est pas...  
21 Pour les valeurs individuelles, effectivement,  
22 attribuées au confort thermique, ça, c'est pour ça  
23 que c'est pertinent de faire ces études-là de  
24 quantification, spécifiquement dans chaque  
25 juridiction.

1 Q. **[31]** Oui. Bien, est-ce que je comprends que... Je  
2 sais qu'en Ontario, et vous le citez dans votre  
3 rapport, vous avez fait une telle étude de  
4 quantification. Mais que, de façon générale, la  
5 majorité des juridictions n'emploient pas cette  
6 méthodologie individuelle de quantifier chacun des  
7 BNÉ.

8 Est-ce que c'est correct de comprendre ça.  
9 La majorité des juridictions qui emploient les BNÉ  
10 dans leurs tests, choisissent de retenir un  
11 pourcentage générique, comme ça a été fait chez  
12 Gazifère?

13 R. Je ne serai pas en mesure de répondre précisément  
14 maintenant.

15 Je vous dirais que les deux cas de figure  
16 se présentent, à plusieurs endroits. Donc, on... Il  
17 y a plusieurs juridictions qui utilisent des BNÉ  
18 quantifiés, et aussi il y a... il y a plusieurs  
19 juridictions qui utilisent l'ajout générique.

20 Alors, les deux cas de figure se  
21 présentent; lequel est majoritaire, là, je n'ai pas  
22 les données en face de moi pour vous répondre.

23 Q. **[32]** O.K., d'accord. Je prends juste... Est-ce que  
24 c'est possible d'aller à la page... ou, en tout  
25 cas, ce n'est pas la peine d'aller à la page

1 spécifique, mais c'est la note infrapaginale qui se  
2 trouve au bas de la page 9 de votre rapport, où  
3 vous citez votre propre étude en Ontario.

4 Ce n'est pas la peine d'afficher, c'est  
5 juste une note infrapaginale qui donne... qui donne  
6 une référence. Et nous sommes allés voir cette  
7 référence, où vous avez attribué...

8 Ce n'est pas la peine de cliquer dessus,  
9 mais dans la référence ontarienne, vous indiquez :  
10 « Pour un programme résidentiel, la valeur du  
11 confort thermique à quatorze sous (14 ¢) par  
12 participant. » Il y a un autre item qui s'appelle  
13 « La réduction du stress financier par le  
14 participant », c'est trois sous (3 ¢) par  
15 participant. « Le sens de contrôle sur les  
16 décisions énergétiques », c'est huit sous (8 ¢) par  
17 participant. « L'amélioration de la qualité de  
18 l'air intérieur », là, c'est seulement cinq sous  
19 (5 ¢) par participant, c'est moins. Puis,  
20 « Improved Business Outcomes », donc l'amélioration  
21 des effets sur... des résultats de l'entreprise,  
22 c'est quatre sous (4 ¢) par participant.

23 Vous conviendrez que c'est... même en  
24 supposant qu'il y ait différentes études qui  
25 établissent ça, que c'est... ça risque d'être un

1 peu controversé de mettre ces chiffres-là et de  
2 faire... d'entraîner de longs débats pour trouver  
3 quel est le nombre, la quantité de sous exacts  
4 qu'il faut mettre à chacun de ces éléments, et qui  
5 ne sont pas nécessairement, qui n'ont pas  
6 nécessairement la même valeur dans chacun des  
7 états, dans chacune des provinces, et qu'il faudra  
8 en plus réviser à une certaine fréquence.

9 Vous êtes d'accord qu'il y a une certaine  
10 controverse, là...

11 R. Écoutez, je... je ne veux pas présumer de la  
12 réponse - là, il y a un écho. Je ne veux pas  
13 présumer de la réponse des intervenants et de la  
14 formation sur des études futures qui n'ont pas été  
15 réalisées.

16 Q. **[33]** Bon. O.K. Alors, ça complète... ça complète  
17 mes questions. Je vous remercie beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Neuman. Donc, nous passerons aux  
20 questions de la Régie. Maître Lefrançois?

21 INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS :

22 Q. **[34]** Oui, bonjour. Bonjour aux membres du panel. Je  
23 vais allumer ma caméra ici. Bonjour.

24 Donc, pour débiter j'aurais une question,  
25 juste une petite validation, là. Je vous amènerais

1 à la pièce B-0149, à la page 2. Donc ici, on peut  
2 lire :

3 Une offre de programmes améliorés avec  
4 l'ajout de dix (10) nouveaux  
5 programmes et mesures qui permettront  
6 d'accroître de manière significative  
7 le potentiel de réalisation.

8 Donc ici, on réfère à dix (10) nouveaux programmes.  
9 Mais je vous amènerais à la pièce B-0108. En fait,  
10 c'est de la page 5 à 7, on remarque qu'il semble y  
11 avoir huit nouveaux programmes, là : deux dans le  
12 secteur résidentiel, cinq dans le secteur  
13 commercial, puis un dans le secteur industriel.  
14 Est-ce que vous pourriez juste valider le nombre de  
15 nouveaux programmes?

16 Mme SANDY CÔTÉ :

17 R. C'est bien dix (10) nouveaux programmes ou mesures,  
18 c'est que... Je pense que la confusion vient peut-  
19 être du programme Équipements efficaces... pardon,  
20 Équipements de cuisine efficaces.

21 Donc, là-dedans, on a l'introduction de  
22 plusieurs mesures en soi, donc je pense le four,  
23 friteuse... Donc, c'est là où est-ce qu'on les a  
24 comptés comme chacun une mesure, mais... Donc,  
25 c'est vraiment dix (10) nouvelles mesures dont

1 on...

2 Q. [35] O.K. Merci.

3 R. ... demande l'approbation. Mais il y en a plusieurs  
4 dans ce... dans le programme Équipements  
5 efficaces... Équipements de cuisine efficaces.

6 Q. [36] O.K. Merci pour la clarification. Ensuite, je  
7 vous amènerais à la pièce... bien, c'est dans la  
8 même pièce, là, B-0108, à la page 6 :

9 Gazifère propose donc...

10 Oui.

11 Gazifère propose donc d'élargir  
12 l'offre pour les lave-vaisselles et  
13 d'ajouter à son offre les appareils  
14 certifiés ENERGY STAR suivants : les  
15 friteuses, les plaques chauffantes et  
16 les fours.

17 Ensuite, à la pièce B-0122, à la page 60, on peut y  
18 noter pour l'année deux mille vingt-trois (2023)...  
19 Est-ce que... Pardon, si je vais trop vite. Oui,  
20 c'était à la... Bien, en fait, à cette pièce, on  
21 peut noter, c'est 60 et 64, mais... Bon. Mais on  
22 peut noter pour l'année deux mille vingt-trois  
23 (2023), un ratio TCTR de zéro virgule soixante-cinq  
24 (0,65) pour la mesure plaque chauffante commerciale  
25 et un ratio TCTR de zéro virgule soixante-dix-neuf



1 (0,79) pour la mesure four commercial. Puisque le  
2 ratio TCTR est inférieur à un (1) pour ces  
3 programmes, est-ce que vous pourriez commenter la  
4 possibilité pour Gazifère d'initier ces deux  
5 programmes dans le cadre d'un projet pilote?

6 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

7 R. J'ai pris le temps de consulter mes collègues pour  
8 répondre à cette question-là parce que je vous  
9 avoue que, à notre compréhension, un projet pilote  
10 viserait à aller confirmer certaines informations,  
11 à aller chercher certaines données, là, qui sont un  
12 petit peu à confirmer. Or, ces cas types-là ont été  
13 établis et ils ont des projections de participants  
14 quand même limités. Donc, je ne suis pas certaine  
15 de ce que ça apporterait davantage de les qualifier  
16 de « projet-pilote » ou qu'on... ce qui serait à  
17 rechercher en les considérant comme des projets-  
18 pilotes.

19 Q. [37] D'accord, merci. Pour ma prochaine question,  
20 c'est une longue citation, là, je vous demanderai  
21 d'être patient avec moi, je vais vous la lire.  
22 Donc, on est à la pièce B-0108, à la page 12. Ça va  
23 être de 12 à 13. Donc... Oui. Donc :

24 Gazifère compte modifier son processus  
25 interne pour comptabiliser ses

1                    résultats selon la capacité des  
2                    appareils et non pas selon l'économie  
3                    projetée selon le cas-type lorsqu'il y  
4                    a une trop grande variabilité dans la  
5                    capacité des appareils installés. Cela  
6                    permettra de se rapprocher de  
7                    l'exercice de révision des économies  
8                    d'énergie effectuée par le Consultant  
9                    dans le cadre du rapport annuel. La  
10                   nouvelle approche de suivi proposée a  
11                   pour objectif de simplifier  
12                   considérablement le rapport  
13                   annuel de Gazifère, car  
14                   essentiellement l'intervention du  
15                   Consultant viserait uniquement à  
16                   calculer les résultats des tests  
17                   économiques. Le Consultant n'aurait  
18                   plus à valider la taille et la  
19                   performance des équipements installés  
20                   et à effectuer une revue de  
21                   littérature pour chacun des programmes  
22                   chaque année afin de confirmer  
23                   l'absence de changements dans les  
24                   hypothèses ou méthodologies utilisées  
25                   pour calculer les gains unitaires.

1 Ici, on peut lire :

2 Gazifère propose donc que la révision  
3 des différents paramètres d'un  
4 programme, basée sur les plus récentes  
5 évaluations des autres distributeurs,  
6 soit désormais seulement effectuée  
7 dans le cadre de l'évaluation du  
8 programme ou lors de la confection  
9 d'un nouveau PGEÉ.

10 Ensuite :

11 Cette façon de procéder représenterait  
12 un allègement considérable pour le  
13 distributeur considérant qu'il ne  
14 serait plus nécessaire de préparer et  
15 de soumettre un rapport du type *Calcul*  
16 *des économies réelles et révision des*  
17 *calculs de rentabilité* dans le cadre  
18 de la fermeture annuelle de ses livres  
19 sans compromettre la valeur des  
20 données comptabilisées en fin d'année.

21 Et ici je souligne ce bout de phrase.

22 En effet, dans la mesure où Gazifère  
23 adaptera mensuellement ses résultats  
24 en fonction de la capacité réelle des  
25 appareils installés, elle réduira

1 naturellement l'écart avec ses données  
2 prévisionnelles.

3 Un peu plus loin :

4 En fin d'année, Gazifère continuerait  
5 de déposer les fiches programmes, la  
6 mise à jour des tests économiques et  
7 les tableaux de résultats et inclurait  
8 dorénavant une revue de littérature à  
9 ses évaluations de programmes.

10 Pourriez-vous confirmer et commenter si la  
11 proposition de Gazifère, ici, en fonction de cette  
12 proposition, la Régie, dans le cadre du dossier du  
13 rapport annuel, sera toujours en mesure d'apprécier  
14 l'évolution des économies réelles et la justesse  
15 des données réelles?

16 M. FRANÇOIS BOULANGER :

17 R. Effectivement, la qualité des données qui serait  
18 soumise lors des rapports annuels de Gazifère sur  
19 les résultats du PGEÉ serait équivalentes. Je pense  
20 aussi on avait une demande de renseignements de la  
21 Régie à cet effet-là, quel serait l'impact. Donc,  
22 l'objectif vraiment de la proposition de Gazifère  
23 est de maintenir la qualité de l'information, la  
24 justesse d'informations et de permettre le suivi  
25 des résultats du PGEÉ avec la même qualité

1 d'informations que ce qui est effectué maintenant.

2 La seule chose étant qu'en modifiant les  
3 mécanismes de suivis internes, ça permet finalement  
4 de... comme mentionné dans la preuve, de réduire  
5 l'effort requis, là, lors des dossiers de  
6 fermetures. Mais tout en conservant le même niveau  
7 de qualité et de justesse d'informations.

8 Q. **[38]** Merci pour votre réponse. Ensuite, je vous  
9 amènerais à la pièce B-0108, la page 14. Et c'est  
10 la pièce à laquelle réfère Gazifère dans sa demande  
11 quand on mentionne « Le tout selon les modalités  
12 exposées à la pièce GI-20, documents 1 et 2 », là.  
13 Donc ici, je vous amènerais donc à la page 14. On  
14 peut lire que Gazifère :

15 [...] estime judicieux de présenter  
16 une analyse de sensibilité, dans  
17 laquelle l'impact d'une valeur du  
18 SPEDE cohérente avec l'atteinte de  
19 l'objectif de carboneutralité en 2050  
20 sur les résultats des tests  
21 économiques est évalué. Gazifère  
22 considère qu'il sera de plus en plus  
23 onéreux de réduire les émissions de  
24 GES au fil des années et considère  
25 qu'il est souhaitable de tenir en

1 compte les coûts futurs en matière de  
2 réduction d'émissions de GES pour la  
3 détermination de son offre de  
4 programmes, ce qui pourrait consister  
5 à accepter des programmes non  
6 rentables à court terme.

7 Ensuite, je vous amènerais à la pièce B-0116, page  
8 7, qui est la réponse à la question 2.1.1. Peut-  
9 être qu'on devrait juste valider la pièce. Bien en  
10 fait, je vais... Peut-être qu'on a un pépin  
11 relativement à la note, là, juste un instant. Ça  
12 s'en vient. O.K. Merci pour votre patience. Ici, on  
13 peut lire :

14 Lors de l'élaboration de son prochain  
15 PGEÉ, Gazifère compte adopter des  
16 pratiques de planification et  
17 d'analyse économique cohérentes avec  
18 l'atteinte des cibles de  
19 carboneutralité du Québec. En  
20 l'absence de directives à cet effet de  
21 la part de la Régie de l'énergie,  
22 Gazifère envisage d'utiliser des  
23 valeurs du SPEDE basées sur l'approche  
24 présentée dans le Scénario Net Zéro  
25 2050.

1           Donc, en prenant en considération les extraits que  
2           je viens de vous citer, est-ce que vous pourriez  
3           expliquer davantage ou élaborer relativement à la  
4           demande de Gazifère concernant le Scénario Net Zéro  
5           au présent dossier? Notamment de confirmer si le  
6           scénario de référence remplace le scénario... le  
7           scénario de référence.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Q. [39] On ne vous entend pas, Monsieur.

10          M. FRANÇOIS BOULANGER :

11          R. Oui, désolé, on était en train d'échanger un petit  
12          peu ici de noter côté. Écoutez, c'est... le PGEÉ  
13          tel que déposé dans cette cause tarifaire utilise  
14          la base de référence, là, qui est présentée. On  
15          présente le Scénario Net Zéro comme le scénario de  
16          sensibilité pour évaluer, voir quel serait l'impact  
17          d'une valeur effectivement du SPEDE qui serait  
18          supérieure. Ceci étant dit, tel que mentionné à  
19          plusieurs reprises, là, je pense, dans la cause par  
20          les intervenants chez... les interventions de  
21          Gazifère, la réflexion s'insère dans la transition  
22          énergétique dans l'atteinte de la carboneutralité  
23          en deux mille cinquante (2050) pour le Québec. Et  
24          Gazifère compte utiliser des pratiques pour  
25          construire son PGEÉ, faire l'analyse de son PGEÉ,

1 qui sont cohérentes avec l'atteinte de la  
2 carboneutralité en deux mille cinquante (2050).

3 Donc, pour le moment, l'approche proposée  
4 retenue par Gazifère serait d'utiliser les valeurs  
5 du SPEDE s'accroissant, donc qui seraient  
6 cohérentes avec la carboneutralité en deux mille  
7 cinquante (2050). Mais ceci étant dit, je pense que  
8 Gazifère est également ouverte à d'autres  
9 suggestions sur comment réaliser, comment intégrer  
10 ces considérations-là dans l'élaboration et dans la  
11 réflexion entourant ses interventions futures en  
12 efficacité énergétique.

13 Q. **[40]** Merci. Et j'en arrive à ma dernière question.  
14 Je référerai à la pièce C-GRAME-0014. Ce serait à  
15 la page 11. Merci. Donc on peut lire :

16 Avant de prendre une décision pour  
17 l'inclusion du Scénario Net Zéro 2050,  
18 le GRAME recommande à la Régie de  
19 demander une revue de toutes les  
20 durées de vie utiles pour chacun des  
21 programmes, afin de s'assurer que ces  
22 durées de vie sont réalistes et que  
23 les TCTR les reflètent lors du  
24 scénario Net Zéro 2050.

25 Est-ce que vous pourriez commenter la proposition



1 du GRAME quant à la faisabilité pour Gazifère  
2 d'effectuer une revue des durées de vie utile pour  
3 chacun des programmes d'ici le prochain dossier?

4 R. Je vous dirais que c'est un exercice qui est fait  
5 systématiquement lors de l'élaboration du PGEÉ de  
6 Gazifère, et même des dossiers de fermeture. Donc,  
7 c'est des éléments qu'on valide, qu'on validait à  
8 chacun des dossiers de fermeture et qu'on valide de  
9 nouveau lors de l'élaboration du PGEÉ. Donc, on  
10 regarde les différentes évaluations de programmes  
11 qui sont réalisées chez des distributeurs d'énergie  
12 similaires, qui ont regardé les technologies  
13 équivalentes, pour mettre à jour de façon  
14 systématique la durée de vie des mesures. Alors,  
15 c'est un exercice qui est fait présentement et qui  
16 va continuer à être fait, ça fait partie, si on  
17 veut, des éléments essentiels qui sont faits lors  
18 de l'élaboration du PGEÉ. Donc, ça rentre aussi  
19 bien que la détermination des coûts incrémentaux ou  
20 des économies unitaires pour les différentes  
21 mesures donc, ça fait partie du travail de base  
22 pour l'élaboration du PGEÉ. On ne vous entend pas.

23 Q. **[41]** Pardon. D'accord. Ça va mettre fin à mes  
24 questions. Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Lefrançois pour ces questions. Je  
3 comprends que ça fait le tour des questions, puis  
4 que vous avez un petit problème de micro.

5 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

6 Normalement, il semblait fonctionner à mon deuxième  
7 essai.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

11 La petite lumière. Juste pour valider, vous m'avez  
12 bien entendue quand je vous remerciais.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui.

15 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

16 D'accord. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon. Ça fait partie de notre réalité d'aujourd'hui  
19 les problèmes de technologie. Je ne sais pas  
20 d'ailleurs si vous voyez que l'image que projette  
21 la Régie des deux régisseurs est floue. Nous ici ça  
22 paraît flou. Et on travaille là-dessus. Ah, ce ne  
23 l'est pas, tant mieux. Bref, on va procéder aux  
24 questions de la formation. Monsieur Dupont.

25 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

1 M. PIERRE DUPONT :

2 Merci, Madame la Présidente. Je vais avoir quelques  
3 questions. La première, ça va être pour monsieur  
4 Boulanger. Je vais sûrement répéter un peu les  
5 propos de certains, mais pour m'assurer de ma bonne  
6 compréhension.

7 Q. [42] Le Scénario Net Zéro, dans un monde idéal, je  
8 crois comprendre que Gazifère nous dit : Écoutez,  
9 nous, à l'avenir, on aimerait travailler, on vous  
10 propose de travailler avec ce scénario-là pour  
11 l'élaboration de différents programmes, parce que,  
12 à quelque part, ça fait peut-être partie des  
13 meilleures pratiques puis, enfin, on veut aussi  
14 être leader dans le domaine de la transition  
15 énergétique. Donc, ça s'inscrit dans cette volonté-  
16 là. Ça fait que, dorénavant, on vous présenterait  
17 le Scénario Net Zéro pour nos programmes. Ma  
18 compréhension est bonne? Micro.

19 M. FRANÇOIS BOULANGER :

20 R. Désolé. Écoutez, c'est une avenue. Présentement,  
21 c'est l'avenue retenue par Gazifère. Comme j'ai  
22 dit, Gazifère est ouvert à d'autres avenues. Mais  
23 l'important, c'est de bien intégrer les objectifs  
24 de la société québécoise envers l'atteinte de la  
25 carboneutralité en deux mille cinquante (2050).

1                   Alors, une façon de faire qui est présentée  
2                   ici, c'est effectivement d'utiliser des  
3                   projections, des projections pour la valeur de la  
4                   réduction des émissions de GES qui est cohérente  
5                   avec les différentes analyses qui sont disponibles  
6                   présentement, qui nous amènent à la  
7                   carboneutralité.

8       Q. **[43]** Je vous remercie. Dans ce contexte-là, je  
9                   comprends également que le prix du SPEDE que vous  
10                  avez mis dans le modèle, puis notamment à partir de  
11                  l'horizon deux mille quarante (2040) à deux mille  
12                  cinquante (2050), que ce prix-là, que la tonne, la  
13                  tonne de carbone qui est évitée, ça reflète son  
14                  coût social quelque part, à deux mille neuf cent  
15                  cinquante (2950 \$, je pense que... deux mille neuf  
16                  cent quatre-vingt-cinq (2985 \$), votre exemple, en  
17                  dollars courants, en deux mille cinquante (2050).  
18                  Donc, avec un coût de la tonne semblable, c'est-à-  
19                  dire il n'y a pas d'émissions de gaz à effet de  
20                  serre, dans le sens qu'il y a... bien, il y a un  
21                  bilan c'est-à-dire neutre. Il y en a quand même,  
22                  mais il va y avoir des baisses ailleurs. Mais,  
23                  bref, le bilan est neutre.

24                        Mon point c'est le suivant. C'est, à partir  
25                        de là, est-ce que j'ai besoin d'avoir une... de

1 mesurer la valeur des BNÉ, pour l'introduire dans  
2 le modèle ou si le prix du carbone, bien le prix,  
3 le SPEDE, si vous permettez l'expression, il fait  
4 le travail avec un prix, là, à deux mille neuf cent  
5 quatre-vingt-cinq dollars (2985 \$) la tonne?

6 R. Bien, écoutez, c'est une très bonne question. Pour  
7 voir qu'est-ce qu'on essaie de réaliser... Si on  
8 veut avoir des tests économiques qui nous aident à  
9 prendre des décisions sur les investissements des  
10 distributeurs en efficacité énergétique qui sont  
11 les plus précis possibles, on va vouloir inclure  
12 l'ensemble des éléments à des rencontres. Donc,  
13 dans ce cas-ci, ça serait effectivement d'intégrer  
14 la valeur de la réduction des émissions de gaz à  
15 effet de serre, qu'on utilise pour le moment la  
16 valeur du SPEDE pour faire ça, ainsi que les  
17 bénéfices non énergétiques qui sont réalisés par  
18 les participants aussi, ou le Distributeur. Donc,  
19 ça, c'est un cadre théorique où on essaie d'avoir  
20 une méthodologie la plus rigoureuse possible.

21 Si maintenant l'objectif, c'est de voir  
22 quel sera l'impact relatif de chacune de ces  
23 interventions-là, c'est certain que, avec une  
24 valeur de réduction des émissions de gaz à effet de  
25 serre qui s'accroît jusqu'à une valeur de près de

1 trois mille dollars (3000 \$) en dollars courants  
2 deux mille cinquante (2050), le poids relatif des  
3 bénéfices non énergétiques dans l'équation va être  
4 amoindri. Est-ce que ça veut dire qu'on veut les  
5 oublier complètement même si on juge qu'ils ont une  
6 valeur réelle qui est non nulle? C'est un choix qui  
7 peut être fait. Mais encore là ça dépend quel est  
8 l'objectif recherché. Donc, si on veut vraiment un  
9 portrait global le plus précis possible, il serait  
10 préférable de les intégrer. Par contre, encore là,  
11 si on juge que leur poids relatif dans la totalité  
12 des bénéfices générés par les économies d'énergie  
13 ne justifie pas un travail rigoureux de  
14 quantification, bien, ça pourrait être limité à un  
15 ajout générique, par exemple, ou d'autres  
16 décisions.

17 Q. **[44]** Donc, si je vous suis, puis je vais vous  
18 avouer que mes travers d'économiste, là, mais on ne  
19 fait pas un double comptage quelque part? Parce que  
20 quand je regarde la formule du TCTR où on a les  
21 coûts évités qui apparaissent au numérateur, qu'on  
22 bonifie les coûts évités d'un facteur générique de  
23 quinze pour cent (15 %) dans le cas, là, où on  
24 aurait une mesure avec un taux générique, plus un  
25 coût évité qu'on bonifie également à hauteur d'à

1 peu près trois mille dollars (3000 \$) la tonne en  
2 deux mille cinquante (2050), ça commence à faire  
3 beaucoup de bonification. Puis c'est pour ça que je  
4 me demandais si... si la Régie travaillait avec un  
5 scénario net zéro, est-ce qu'on a besoin du  
6 générique à côté? À partir du moment où le coût de  
7 la tonne, le coût évité est le reflet du  
8 bénéfice... c'est un coût social, en mettant trois  
9 mille dollars (3000 \$) la tonne, en prenant  
10 l'hypothèse, là. Je comprends que le SPEDE actuel  
11 ce n'est pas un coût social, là. T'sais, c'est une  
12 mécanique de marché, bon, puis on le voit la grande  
13 différence, là, avec le prix qui est suggéré dans  
14 votre analyse en deux mille cinquante (2050) versus  
15 le prix qu'on obtient avec le SPEDE. Donc, en  
16 mettant ce coût-là puis en disant que c'est un coût  
17 social évité, puis là on parle de réduction de gaz  
18 à effet de serre pour la transition énergétique,  
19 c'est le but visé, la réduction de gaz à effet de  
20 serre, on a un coût qui reflète cette réduction-là.  
21 On le met dans le modèle. C'est pour ça que je me  
22 demandais si... si on faisait pas un double  
23 comptage, là, quelque part.

24 R. Oui.

25 Q. [45] Sans dire... sans dire que c'est... il n'est

1 pas doublé le comptage, on comprend, là, mais je  
2 veux dire, t'sais, il y a deux paramètres qui  
3 viennent influencer positivement le test du coût...  
4 du coût total en ressources.

5 R. Oui. Bien de deux choses. L'ajout générique de  
6 quinze pour cent (15 %) qui est utilisé vise à  
7 donner une valeur au bénéfice pour les  
8 participants. Donc, je pense que monsieur Neuman en  
9 a cité quelques-uns en exemple précédemment,  
10 confort thermique, l'accroissement de... la  
11 réduction de... du bruit, il y a toutes sortes de  
12 bénéfices non énergétiques pour les participants,  
13 qui sont... qui sont réels. Et le... la valeur  
14 utilisée... la valeur du SPEDE, elle, c'est  
15 vraiment pour la réduction des gaz à effet de  
16 serre, donc c'est deux éléments différents dans les  
17 bénéfices générés par les interventions en  
18 efficacité énergétique.

19 Maintenant la valeur proposée utilisée  
20 présentement dans le scénario net zéro n'est pas  
21 une valeur sociétale. C'est une va... c'est une  
22 valeur économique parce que c'est vraiment le coût  
23 d'une... de la dernière technologie, si on veut,  
24 qu'on a besoin pour éliminer la dernière tonne pour  
25 atteindre la carboneutralité. Donc, c'est vraiment



1 une valeur économique, c'est pas une valeur  
2 sociétale.

3 Maintenant l'ajout... où il y a un écueil  
4 potentiel c'est... c'est lorsqu'on utilise un ajout  
5 générique qui est fonction, si on veut,  
6 effectivement de l'accroissement de cette valeur-là  
7 du SPEDE, qui est utilisée. Et là on pourrait  
8 arriver, avoir un facteur multiplicatif. Alors il y  
9 aurait possiblement lieu de recalibrer ce  
10 pourcentage-là en fonction des bénéfices mesurés,  
11 si on veut, à travers les coûts évités, donc  
12 transport, distribution, équilibrage, le coût de la  
13 molécule, la valeur du SPEDE. Donc, recalibrer ça  
14 pour s'assurer qu'on vient pas... pas faire de  
15 double comptage, mais du moins de... d'avoir un  
16 effet multiplicateur plus grand que ce qu'il  
17 devrait être.

18 Si on fait une quantification des bénéfices  
19 non énergétiques, au lieu d'avoir un ajout  
20 générique bien on élimine cet élément-là parce que  
21 le bénéfice non énergétique quantifié n'est pas une  
22 fonction des coûts... des autres coûts évités, si  
23 on veut. Donc ça, c'est une façon... c'est un des  
24 avantages aussi de la quantification, c'est que ça  
25 nous permet d'isoler vraiment la valeur des

1           bénéfices énergétiques d'un changement des coûts  
2           évités et des bénéfices énergétiques, si on veut.  
3           Mais il y aurait... il y aurait effectivement  
4           potentiellement besoin de faire un recalibrage ou  
5           du moins de s'assurer que cet ajout générique-là de  
6           quinze pour cent (15 %), qui est conservateur, bien  
7           si on rajoute la valeur du SPEDE par-dessus ne  
8           vient pas gonfler les bénéfices qu'on attribue aux  
9           interventions.

10          Q. **[46]** Je vous remercie. Une autre question pour  
11          vous. Vous avez mentionné, je crois, que... si j'ai  
12          bien compris, que la firme Dunsky avait fait  
13          rapport au gouvernement sur les... sur les  
14          bénéfices non énergétiques? Est-ce que j'ai bien  
15          compris?

16          R. Non, c'était... c'était pour le compte de la Régie  
17          de l'énergie, on avait fait un travail...

18          Q. **[47]** O.K. C'est un rapport que vous avez déposé  
19          ici. O.K. C'est parfait.

20          R. Exactement.

21          Q. **[48]** O.K. C'est beau. C'était juste pour être...  
22          pour être sûr.

23          R. Oui.

24          Q. **[49]** Je vais avoir une dernière question. Je ne  
25          sais pas si ça va être monsieur Boulanger ou, peut-

1 être, un autre membre du panel. Je veux juste faire  
2 le lien avec l'impact que ça peut avoir de  
3 travailler avec un scénario Net Zéro, de la façon  
4 suivante, ou avec un facteur générique de quinze  
5 pour cent (15 %).

6 Toute chose étant égale, ça améliore les  
7 tests. On est conscient de ça. Donc, toute chose  
8 étant égale, ça voudrait dire qu'un programme qui  
9 est non rentable, pourrait devenir rentable? Ma  
10 compréhension est bonne, jusqu'ici? Oui?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[50]** Donc, je poursuis. À partir du moment que le  
13 programme devient rentable, est-ce à dire, à ce  
14 moment-là, que toute chose étant égale, encore, que  
15 le Distributeur peut déclencher des niveaux de  
16 subvention parce que, là, le programme devient  
17 rentable?

18 Autrement dit, j'essaie de faire le lien  
19 entre ça puis... Est-ce qu'à la fin de la journée,  
20 ça permet d'avoir, admettons dans le cadre d'un  
21 programme ou bien dans le cadre d'efficacité  
22 énergétique, des subventions plus élevées? Ou ça  
23 permet d'établir, je ne sais pas, moi, des tarifs  
24 plus bas? Il se passe quoi, autrement dit, sur le  
25 revenu requis du Distributeur? Ou si ça n'a pas

1 d'impact?

2 R. Si vous nous permettez, juste un petit moment, que  
3 je consulte mes collègues du panel.

4 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

5 R. Donc, votre lecture est bonne. Vous m'entendez  
6 bien?

7 Q. **[51]** Oui.

8 R. C'est la première fois que j'interviens, ce matin.  
9 Merci. Jean-François. Donc, oui, votre lecture est  
10 bonne, dans le sens qu'effectivement, si on ajoute  
11 des éléments comme les BNÉ ou des valeurs  
12 environnementales. Donc, évidemment, il y a  
13 certains programmes qui n'auraient pas passé les  
14 tests de rentabilité économique qui, maintenant,  
15 effectivement, peuvent les passer.

16 Et bien, dans ces cas-là, ça veut dire  
17 qu'il y a des programmes qui s'ajoutent au  
18 programme d'efficacité énergétique. Évidemment,  
19 quand il s'ajoute des programmes, il s'ajoute des  
20 coûts, des aides financières. Et ces coûts-là vont  
21 dans le revenu requis et, éventuellement, se  
22 reflètent dans les tarifs.

23 Q. **[52]** O.K. Puis c'est coûts-là peuvent apparaître,  
24 soit comme charges ou comme amortissements, je  
25 présume? Là, dépendant des caractéristiques des

1 programmes?

2 R. Exactement. Bien, ça pourrait être des coûts, soit  
3 des coûts d'opération ou des coûts qui sont  
4 capitalisables via les comptes différés, au niveau  
5 des aides financières. La capitalisation est  
6 directe via des comptes de frais reportés, des  
7 comptes différés.

8 Q. **[53]** O.K. Donc, ça devient, à ce moment-là, c'est  
9 ça, une dépense pour le Distributeur, dans le cadre  
10 de l'exploitation de son réseau, au même titre que  
11 les autres?

12 R. Je n'aime pas le mot « dépenses », mais c'est...

13 Q. **[54]** Non, bien...

14 R. C'est effectivement un coût.

15 Q. **[55]** ... je veux dire.

16 R. C'est un coût.

17 Q. **[56]** Un coût. Non, non, je comprends. Écoutez...

18 Non, je vous comprends bien.

19 R. C'est un investissement pour la société. Mais oui,  
20 ça devient une augmentation du revenu requis soit  
21 via des charges d'opération ou des charges  
22 capitalisables, de façon indirecte, oui. Ça a un  
23 impact sur les tarifs, évidemment.

24 Q. **[57]** Non, non, puis écoutez, ça me fait sourire  
25 parce que dans une autre vie, je disais souvent aux

1 gens : « Ce n'est pas une dépense, c'est un  
2 investissement. » Donc...

3 R. C'est exact.

4 Q. [58] ... je comprends très bien. Je vous remercie.  
5 Ça complète, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Monsieur Dupont. Madame Gagnon, est-ce que  
8 vous avez des questions?

9 Mme FRANÇOISE GAGNON :

10 Je n'aurai pas de question pour le panel. Merci,  
11 Madame Falardeau.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 D'accord. O.K. J'aurais quelques questions. Puis  
14 vous allez peut-être penser qu'on a déjà répondu  
15 à ces questions-là. Mais je veux m'assurer, là,  
16 nous, que quand on va clore ce panel-ci, que ça  
17 soit clair dans notre esprit.

18 Q. [59] Vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur  
19 Boulanger, que maître Neuman a fait référence à  
20 quelques BNÉ. Il en a nommé quelques uns. Donc,  
21 est-ce que vous pourriez, là, définir les BNÉ qui  
22 sont reflétés par ce quinze pour cent (15 %), là?  
23 C'est quoi un BNÉ?

24 On a parlé d'un plus grand confort, moins  
25 de vibrations, moins de son. Pourriez-vous nous

1 donner des exemples, quatre, cinq exemples de ce  
2 que ça inclut, les BNÉ? Puis ce quinze pour cent  
3 (15 %), là, ça reflète quoi?

4 R. Oui. Donc, le quinze pour cent (15 %) ne reflète  
5 rien, en particulier, par rapport à ceux-là. C'est  
6 pour ça... C'est un ajout générique. Alors, on ne  
7 peut pas l'attacher spécifiquement à un BNÉ.

8 Mais dans les exemples, bon, vous en avez  
9 cité trois bons. On peut parler de l'accroissement  
10 de la valeur des propriétés. Ça, ça en est un autre  
11 qu'on voit fréquemment. Du côté commercial, ça peut  
12 être, des fois, la réduction de l'absentéisme. Ça  
13 peut être aussi... C'est ça, le confort. Le  
14 confort, c'est sûr que ça en est un, le confort  
15 thermique.

16 Il y a, dépendamment des programmes... En  
17 tout cas, je n'irai pas de ce côté-là. Bien, il y a  
18 aussi toutes sortes de BNÉ qui existent, mais qui  
19 sont spécifiques à des programmes pour les faibles  
20 revenus, là, mais je n'irai pas là - tant du côté  
21 du Distributeur que des participants.

22 Sinon, écoutez, il faudrait... Je n'ai pas  
23 les rapports en face de moi, là, mais  
24 effectivement, le rapport réalisé par mes collègues  
25 chez Dunsky, qui ont quantifié les BNÉ en Ontario,

1           donne une liste exhaustive.

2                       Et ceci étant dit, souvent, il y en a aussi  
3           qui ne sont pas nécessairement inclus, donc il y a  
4           des bénéfices non énergétiques qui sont connus,  
5           mais pour lesquels on n'a pas établi de  
6           méthodologie suffisamment robuste pour pouvoir les  
7           mesurer.

8                       Alors, lorsqu'on... lorsque les  
9           juridictions se penchent sur la quantification des  
10          bénéfices non énergétiques, bien, souvent, ils vont  
11          dire : « Bien, ceux-ci, on reconnaît qu'ils  
12          existent, mais on ne va pas nécessairement aller  
13          chercher des mesures... de les mesurer  
14          spécifiquement. »

15       Q. **[60]** Donc...

16       R. Oui.

17       Q. **[61]** Donc, j'ai compris, vous avez parlé de  
18          réduction d'absentéisme, vous avez parlé de plus  
19          grand confort, vous avez parlé de moins de bruit.  
20          Bon. Mais vous n'avez pas parlé de réduction de gaz  
21          à effet de serre. Ça ne rentre...

22       R. Non.

23       Q. **[62]** ... pas dans les BNÉ?

24       R. Ce n'est... L'ajout générique qui est proposé vise  
25          à... à donner une valeur aux bénéfices non



1           énergétiques pour les participants, et non pas pour  
2           la société ou... pour la société générale ou  
3           bénéfices non énergétiques environnementaux, donc  
4           ce qu'on appelait autrefois les « externalités ».

5    Q. **[63]** O.K. Donc là, ici, dans ce cas particulier,  
6           ici, les BNÉ, là, le quinze pour cent (15 %) ne  
7           reflète pas l'impact environnemental, il reflète  
8           les BNÉ pour les participants. Donc, on parle de :  
9           meilleur confort à la maison, le commerce, bon, les  
10          BNÉ...

11   R. Exact.

12   Q. **[64]** Mais on n'est pas dans la réduction des GES,  
13          là, il ne faut pas...

14   R. Exactement.

15   Q. **[65]** Je comprends que, si on avait pensé ça, on  
16          était un peu dans l'erreur. Alors, ça, je voulais  
17          clarifier ça, là.

18   R. Oui. Si je peux...

19   Q. **[66]** Merci de votre réponse. Oui, allez-y.

20   R. Si je peux me permettre, c'est important de faire  
21          cette distinction-là, parce qu'on... on ne veut pas  
22          faire de double comptage. On ne veut pas compter  
23          deux fois les mêmes bénéfices.

24                    Donc, on a déjà un mécanisme, au Québec,  
25          qui s'appelle le SPEDE, qui permet de quantifier

1 une certaine valeur aux réductions des gaz à effet  
2 de serre. Alors, on ne veut pas arriver puis  
3 rajouter quelque chose par-dessus, qui fait... qui  
4 mesure la même chose.

5 Donc, c'est vraiment important de séparer  
6 les deux choses, d'avoir des traitements  
7 différents, des cases différentes.

8 Q. [67] O.K. Bien, merci beaucoup pour cette  
9 précision. Bon, maintenant, Monsieur le Greffier,  
10 est-ce que ce serait possible d'aller à la pièce B-  
11 0064, la page 85, au tableau 14?

12 Donc ça, c'est le rapport de Dunsky, qui a  
13 été déposé en preuve dans le présent dossier. Et  
14 puis, en attendant que la page s'affiche, la page  
15 85, c'est celle qui nous parle du scénario Net Zéro  
16 2050. Puis au tableau 14, on voit les valeurs du  
17 SPEDE utilisées dans le calcul du coût évité de  
18 fourniture, donc c'est...

19 C'est la page 85, Monsieur le Greffier,  
20 mais de... de la version papier. Voilà. C'est ça.  
21 Donc ici, on voit le prix moyen du SPEDE qui a été  
22 utilisé pour le calcul du coût évité - de la  
23 fourniture, on s'entend.

24 Le scénario de référence, donc c'est ce qui  
25 est, si je comprends bien, là, entré dans le calcul

1 du TCTR, dans le coût évité, et qui nous a été  
2 déposé en preuve. Et puis ici, il y a un scénario  
3 alternatif, qui est celui que vous avez décrit, le  
4 scénario Net Zéro, vous en avez parlé un peu.

5 Là, je veux juste m'assurer de ma bonne  
6 compréhension. Évidemment, ici, je... j'observe que  
7 pour l'année deux mille vingt-trois (2023) et  
8 l'année deux mille trente (2030), les valeurs du  
9 SPEDE sont les mêmes, c'est-à-dire que si on est  
10 vers la trajectoire Net Zéro 2050, on obtient quand  
11 même, dans sept ans d'ici, le même prix du SPEDE,  
12 et c'est le même prix qui est utilisé.

13 Que c'est à partir de l'année deux mille  
14 quarante (2040), et ensuite à deux mille cinquante  
15 (2050), que les prix se distinguent.

16 Donc là, ici, ce que je comprends bien, là,  
17 c'est que la valeur actualisée, le TCTR, donc -  
18 puis, excusez mon ignorance, là - il est utilisé,  
19 il est calculé sur un horizon deux mille cinquante  
20 (2050), donc on projette... on fait l'hypothèse que  
21 d'ici vingt-sept (27) ans, ces mêmes programmes-là  
22 vont être encore en place?

23 Et donc, que c'est raisonnable d'actualiser  
24 les coûts et revenus de ces programmes-là sur les  
25 vingt-sept (27) prochaines années? Est-ce que je

1 comprends bien?

2 R. En fait, c'est... ça touche à l'utilisation des  
3 flux monétaires dans l'actualisation,  
4 effectivement, des bénéfiques. L'analyse économique  
5 se fait sur la durée de vie des mesures. Donc, une  
6 mesure qui a une durée de vie de... qui aurait une  
7 durée de vie de sept (7) ans, par exemple - je vais  
8 prendre sept (7) ans parce que ça nous amènerait à  
9 deux mille trente (2030) - aurait le même résultat  
10 sur les... générerait la même valeur de bénéfiques  
11 et donc aurait les mêmes résultats du TCTR sous le  
12 scénario de référence ou sous le scénario de zéro.  
13 Donc, ça, c'est les mesures de sept (7) ans et  
14 moins.

15 Les mesures qui ont plus de sept (7) ans,  
16 donc, là, on arrive dans le quinze (15) ans, vingt  
17 (20) ans, les mesures qui sont dans le PGEÉ  
18 auraient des... générerait des bénéfiques accrus à  
19 partir de la période deux mille trente et un (2031)  
20 et subséquente. Donc... Mais on n'a pas de  
21 mesure... Je ne pense pas qu'on ait de mesure dans  
22 le PGEÉ qui dure vingt-sept (27) ans. Donc, il n'y  
23 a pas... Il n'y a aucune des analyses économiques,  
24 des résultats qu'on présente dans le scénario Net  
25 zéro qui utilise la valeur en deux mille cinquante

1 (2050) de deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq et  
2 quarante (2 985,40), par exemple, qui est présenté  
3 ici.

4 Alors, c'est vraiment... L'analyse est  
5 faite selon la durée de vie des mesures, un peu  
6 pour... en lien avec les questions soulevées par le  
7 GRAME, mais nulle part on présume ou on fait une  
8 analyse économique qu'une mesure qui est mise en  
9 place pendant l'année deux mille vingt-trois (2023)  
10 par Gazifère va générer encore des économies  
11 d'énergie qu'on va comptabiliser en deux mille  
12 cinquante (2050). Parce que notre durée de vie de  
13 mesure est plus courte que ça. Ça fait que ça va  
14 vraiment dépendre d'une mesure à l'autre, l'impact  
15 de ce scénario-là.

16 Maintenant, si on se projette dans le  
17 futur, dans deux (2) ans, bien là, on va être rendu  
18 en... on va regarder un PGEÉ pour les années deux  
19 mille vingt-cinq (2025) et subséquentes. Bien là,  
20 là, effectivement, il va... l'impact de cet  
21 accroissement-là, post-deux mille trente (2030) de  
22 valeur du SPEDE va devenir plus significatif pour  
23 un plus grand nombre de mesures parce qu'on arrive  
24 avec... bien, à utiliser finalement ces valeurs...  
25 on va utiliser de façon plus marquée les valeurs

1 monétaires... bien, supérieurs, là, du scénario Net  
2 zéro que du scénario de référence.

3 Je ne sais pas si ça répond à votre  
4 question, mais...

5 Q. **[68]** Oui. Bien, ça précise ma compréhension, là.  
6 Donc, je comprends...

7 R. Oui.

8 Q. **[69]** ... la pertinence, ici, puis l'importance des  
9 durées de vie utile, là, que...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[70]** ... dont parlait, le GRAME. Et puis, bon, je  
12 n'ai pas en tête, là, si cette information-là... Je  
13 sais que le GRAME a demandé qu'elle soit déposée,  
14 est-ce qu'elle est déposée dans la documentation  
15 pour chacun des programmes? Est-ce qu'on...

16 R. Oui. Pour chacune des mesures...

17 Q. **[71]** Oui?

18 R. Pour chacune des mesures, dans le cas type, dans  
19 les fiches programmes, il y a la durée de vie des  
20 mesures avec la référence pour cette durée de vie  
21 des mesures là.

22 Q. **[72]** O.K. D'accord. Je vous remercie. Merci de ces  
23 précisions-là. Là, j'aimerais vous amener sur  
24 l'ajout des BNÉ, là, génériques. Attendez, je vais  
25 retrouver ma feuille. Donc, on comprend, là, je

1 comprends que les BNÉ, là, ça n'a rien à voir avec  
2 la réduction des GES, ça a voir avec attribuer une  
3 valeur au fait que les gens s'y... les gens étant  
4 la population qui va participer à ces programmes  
5 d'efficacité énergétique, il va y avoir... ça va  
6 être plus confortable dans leur maison, puis on  
7 attribue une valeur à ça, le fait qu'ils se sentent  
8 mieux dans leur maison, qui est mieux chauffée puis  
9 qu'il y a moins de courant d'air et puis que les  
10 appareils ménagers font moins de bruit puis ça  
11 leur... ça contribue à améliorer leur qualité de  
12 vie, puis bon, on attribue une valeur à ça. Donc,  
13 on n'est pas dans les GES.

14 Donc, votre... le consultant Dunsky nous  
15 dit que, bon, il y a différentes approches. Il y a  
16 trois approches pour mesurer les BNÉ : il y a  
17 l'approche mesurée, il y a l'approche générique  
18 puis il y a une combinaison des deux. Puis dans son  
19 rapport, Dunsky souligne que la plus grande  
20 pertinence et valeur d'une méthodologie permettant  
21 de mesurer les BNÉ individuellement, effectivement,  
22 et rappelle que l'ajout générique peut être une  
23 approche transitoire vers l'application de BNÉ  
24 mesuré individuellement. C'est-à-dire que, bon,  
25 c'est un premier pas, là, et puis, éventuellement,

1 bien, c'est de beaucoup supérieur d'un point de vue  
2 méthodologique d'avoir en tête qu'on va aller vers  
3 l'évaluation d'une approche... des BNÉ selon une  
4 approche mesurée. Par contre, Gazifère nous répond  
5 dans sa demande de renseignements qu'elle ne  
6 considère pas comme transitoire l'approche proposée  
7 dans le cadre du présent dossier ne sachant ni  
8 quand ou comment elle pourrait en mesurer et  
9 proposer un cadre différent pour la prise en compte  
10 des BNÉ.

11 Bien écoutez, comment la Régie, là, peut  
12 concilier ces deux points de vue là, là, puis se  
13 sentir satisfaite du fait que le consultant expert  
14 ici, là - même s'il n'a pas le titre d'expert dans  
15 le présent dossier, mais on connaît la réputation  
16 de la firme Dunsky - nous dit : ça a une valeur,  
17 mais comme premiers pas puis de façon transitoire,  
18 alors que Gazifère se campe en disant que : non, ça  
19 ne sera pas une mesure transitoire. Donc, comment  
20 concilier ces approches-là?

21 R. Juste un moment, je consulte avec mes collègues.

22 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

23 R. Donc, on serait prêt. Je veux juste être sûr  
24 d'avoir votre attention. Donc, bien, évidemment, je  
25 pense qu'on revient peut-être à des éléments qui



1 ont été mentionnés hier notamment par monsieur  
2 Trahan, là. C'est un peu la petitesse, là, de  
3 Gazifère. Donc évidemment, on le sait, là, on veut  
4 inclure des bénéfiques non énergétiques. On sait que  
5 la façon de quantifier de façon plus individuelle,  
6 là, ou en tout cas, de façon plus précise serait  
7 souhaitable.

8 Maintenant, est-ce que Gazifère peut le  
9 faire seul, investir des sous, des efforts quand  
10 même qui sont importants? La réponse c'est non, là.  
11 Maintenant, est-ce que Gazifère aimerait mieux  
12 l'approche individuelle? Oui. Est-ce qu'il y aurait  
13 une possibilité de le faire avec Énergir, avec  
14 d'autres joueurs, avec Hydro-Québec, t'sais, puis  
15 qu'ensemble, collectivement, on se donne une  
16 méthodologie qui est plus précise? Oui.

17 Mais que Gazifère elle-même quantifie les  
18 bénéfiques non énergétiques individuels dépend des  
19 efforts autant de ressources que de dollars? C'est  
20 sûr que c'est gros pour nous, là. Donc, t'sais,  
21 l'approche alternative est intéressante, nous  
22 permet d'avancer.

23 Maintenant, si on veut aller plus loin,  
24 faudrait peut-être le faire pas juste avec  
25 Gazifère, mais de façon plus... je ne sais pas si

1 on peut dire « collectif », là, mais avec d'autres  
2 joueurs, là, pour ne pas qu'on ait tous ce  
3 fardeau-là sur les épaules de Gazifère puis que par  
4 la suite, bien, là, que les plus gros en profitent,  
5 là. Donc, je dirais que ça serait la réponse, là,  
6 qu'on pourrait vous donner. Je ne sais pas si vous  
7 voulez, Collègues, ajouter...?

8 Q. [73] Non, je vous remercie puis ça va un peu... ça  
9 introduit donc ma prochaine question, là, où  
10 Gazifère dit dans sa preuve qu'elle est tout à fait  
11 consciente que l'approche mesurée, c'est l'approche  
12 qui est la plus... qui a la plus grande valeur, là,  
13 si on... d'un point de vue méthodologique, mais que  
14 bon, pour toutes sortes de raisons que vous avez  
15 mentionnées, on va aller vers une approche  
16 générique.

17 Et puis vous citez dans votre preuve, puis  
18 dans le rapport Dunsky qui a été déposé en preuve  
19 aussi cite le rapport qui avait été déposé à la  
20 Régie, où dans ce rapport-là qui avait été déposé  
21 par monsieur Dunsky à la Régie dans le cadre de sa  
22 réflexion, là, sa journée sur les BNÉ, où ce  
23 rapport-là nous décrit en détail quelles sont les  
24 différentes approches puis notamment parle de  
25 l'approche générique. Et puis je vais juste lire,

1 là, une courte... un court texte, là, qui dit par  
2 rapport aux ajouts génériques. Il dit :

3 Les attrait principaux de cette  
4 approche - parlant de l'approche  
5 générique - sont sa facilité et sa  
6 rapidité d'application.

7 On comprend puis je pense on constate tous...

8 Toutefois, l'approche de l'ajout  
9 générique a plusieurs désavantages  
10 importants. D'abord, la valeur  
11 attribuée à un ajout générique est  
12 arbitraire. Le fait qu'il soit  
13 impossible de distinguer les types de  
14 BNÉ ou même les bénéfiques spécifiques  
15 rend impossible l'attribution  
16 différenciée selon les programmes ou  
17 les mesures.

18 En effet, il y a des programmes qui vont réduire le  
19 son, des programmes qui vont améliorer le confort  
20 calorifique.

21 Et dans plusieurs cas, la valeur d'un  
22 ajout générique est très faible, ce  
23 qui ne change pas le résultat des  
24 tests.

25 Bon, ça c'est quelques-uns, puis il y en a un

1 quatrième, là, désavantage. Donc, je me demandais  
2 si, étant donné que... puis on l'observe aussi dans  
3 le présent dossier, que le fait que d'avoir  
4 appliqué un quinze pour cent (15 %) pour tenir  
5 compte de façon générique, là, des BNÉ, ça n'a pas  
6 changé le résultat, c'est-à-dire que les programmes  
7 qui n'étaient pas soi-disant rentables, selon le  
8 TCTR, ne sont pas devenus rentables à cause de cet  
9 ajout-là puisque c'est un ajout qui est quand même  
10 très conservateur, comme vous le disiez vous-même.  
11 Donc, étant donné ces... le fait qu'on commence à  
12 réfléchir à comment on va inclure les BNÉ, qu'il  
13 n'y a pas une réflexion qui a été entamée encore -  
14 la... la réflexion disons est embryonnaire, là -  
15 est-ce qu'il n'est pas prématuré d'appliquer un  
16 quinze pour cent (15 %) parce que... bien les  
17 bénéfices qu'on va y retrouver, on le voit ici, là,  
18 vont nous coûter en termes de rigueur  
19 méthodologique puis en termes de précision des  
20 résultats, qui pourrait faire en sorte que  
21 finalement le coût n'en vaut pas les bénéfices ou  
22 la chandelle j'allais dire, mais je ne suis pas  
23 certaine que c'est l'expression. Mais est-ce que  
24 vous comprenez ce que je veux dire? Que finalement  
25 l'arbitrage de ce qu'on perd en termes de précision

1       versus le gain pour tenir compte... même si on  
2       comprend que l'objectif visé est noble, mais que la  
3       méthodologie est... la réflexion sur la  
4       méthodologie n'est pas assez avancée, puis qu'on  
5       devrait... ne pas compromettre sur la précision des  
6       résultats à ce stade-ci. Ce serait prématuré.

7       M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8       J'aimerais peut-être... Jean-François, je donnerais  
9       peut-être la perspective de Gazifère, je pourrais  
10      passer la parole à mon collègue par la suite, donc  
11      sur le panel. Bien en gros, Gazifère considère que  
12      c'est mieux d'agir maintenant que d'attendre. Donc,  
13      bien qu'évidemment c'est une option, est-ce qu'elle  
14      est aussi précise? Évidemment la réponse est non.  
15      Par contre, c'est mieux de mettre quelque chose que  
16      de rien mettre. Est-ce que ça a un impact cette  
17      année? Peut-être que non. Est-ce que ça pourrait  
18      avoir un impact dans un an ou deux? C'est possible.  
19      Donc, ça nous permet en attendant peut-être de  
20      faire des actions ou d'améliorer nos programmes ou  
21      de tenir compte effectivement d'autres éléments qui  
22      nous permettent d'évoluer en attendant peut-être  
23      une discussion qui, assurément, risque d'être  
24      probablement un petit peu plus longue, là. Donc,  
25      t'sais, c'est la perspective de Gazifère. On a eu

1 une rencontre, là, sur le guide de dépôt plus  
2 général afin d'inclure les BNÉ. Mais évidemment,  
3 c'était uniquement... c'est uniquement pour les  
4 investissements, là, les demandes d'investissement.  
5 Donc, on n'est même pas encore à considérer dans un  
6 guide de dépôt... en tout cas de façon publique au  
7 niveau de la Régie, à considérer des BNÉ autres que  
8 les demandes d'investissement. Est-ce que c'est la  
9 seule façon de faire, de passer vers un guide de  
10 dépôt? La réponse c'est non.

11 L'autre façon de faire c'est d'être devant  
12 vous dans des audiences spécifiques et de faire des  
13 propositions, ce que Gazifère a fait. Évidemment,  
14 la décision vous revient à savoir est-ce qu'on aime  
15 mieux avancer de façon imprécise, mais quand même  
16 donner un signal de la part de la Régie, que c'est  
17 quelque chose qui est important pour... pour le  
18 Québec? Puis qu'évidemment bien il y a un « road  
19 map », là, il y a... on avance, on est imprécis,  
20 mais éventuellement par différents mécanismes la  
21 Régie, par des audiences génériques ou des  
22 audiences individuelles ou des guides de dépôt ou  
23 autres, modifications au règlement, avance dans ce  
24 sens-là en disant : bien on veut quand même que ce  
25 soit plus précis pour le futur. Moi, je vous dirais

1 que c'est... c'est comme ça que nous on le voit.

2 Et effectivement, t'sais... est-ce que ça a  
3 un impact cette année? Non. Est-ce que c'est une  
4 raison pour pas l'inclure? Moi, je pense que c'est  
5 non, là. Parce que peut-être qu'effectivement  
6 l'année prochaine on n'aura pas fait cet exercice-  
7 là plus précis, individuel, puis ça aurait pu avoir  
8 un impact, puis on va laisser des opportunités sur  
9 la table, là. Donc ça, c'est... c'est ma  
10 perspective. Je ne sais pas si, François, tu peux  
11 ajouter côté plus données.

12 M. FRANÇOIS BOULANGER :

13 R. Bien Jean-François c'est très complet, merci. Le  
14 seul point... moi, je ne juge pas que ça vient...  
15 ça vient réduire la précision de l'analyse qui est  
16 faite. Ça ne vient pas réduire la fiabilité des  
17 résultats, ça vient l'améliorer. Est-ce que ça  
18 vient l'améliorer de façon parfaite? Non. C'est  
19 clair. Mais, encore là, c'est d'exclure  
20 complètement et d'attribuer une valeur de zéro à un  
21 bénéfice qui a été documenté, qui est là, qui est  
22 présent, qui motive le choix des participants  
23 aussi, c'est... de l'exclure complètement c'est ça  
24 le... la faille méthodologique qui existe, qu'on  
25 essaie de... de corriger de façon imparfaite avec

1 un ajout générique. Mais effectivement, les... les  
2 bémols que vous avez soulignés, qui demeurent, puis  
3 ça... si on est capable de les résoudre par  
4 d'autres types d'analyse ce serait... ce serait  
5 désirable.

6 Q. [74] Je vous remercie. Ça fait le tour de mes  
7 questions. Maintenant, j'ai mon collègue, monsieur  
8 Dupont, qui aimerait revenir sur un sujet.

9 M. PIERRE DUPONT :

10 Q. [75] Oui. Merci, Madame la Présidente. Bien, je  
11 veux juste revenir sur le fait que... Puis là, je  
12 comprends mieux. Ça fait que les bénéfices non  
13 énergétiques, c'est pour les participants? Je ne  
14 sais pas si c'est écrit aussi clairement. On voit  
15 toujours, « BNÉ », « BNÉ », « BNÉ », « BNÉ », mais  
16 il faudrait dire « BNÉP »? C'est « Bénéfices non  
17 énergétiques pour les participants »?

18 R. Oui.

19 Q. [76] Donc, ce ne sont pas des bénéfices  
20 énergétiques... non énergétiques sociétaux? Ils  
21 sont juste pour les participants, ils ne sont pas  
22 pour la société? C'est ce que je comprends. Donc,  
23 pour moi, ça va être des « BNÉP ».

24 Puis lorsqu'on est dans la transition  
25 énergétique, puis qu'on parle de réduction de gaz à



1 effet de serre, là, c'est un bénéfice social? Puis  
2 ce bénéfice social-là, on ne le comptabilise pas,  
3 on n'a aucune idée c'est quoi. On peut mettre deux  
4 mille... trois millions la tonne (3 M\$/t) dans un  
5 SPEDE pour y arriver. Mais ça, ce n'est pas  
6 comptabilisé.

7 Puis j'avais cru comprendre que l'éléphant  
8 dans la pièce, c'était la réduction des GES. Moi,  
9 je pensais que la transition énergétique, c'était  
10 la réduction des GES. Puis c'est là-dessus qu'il  
11 faut travailler. Puis c'est ça, la priorité. Enfin,  
12 que c'était ça, la vision que j'entends.

13 Puis j'ai envie de vous demander : Un BNÉ,  
14 par rapport à la réduction d'une tonne de gaz à  
15 effet de serre, on est dans quelle proportion, là?  
16 Je veux dire, je ne sais pas, un pour cent (1 %),  
17 un pour mille (1/1000)?

18 Un bénéfice non énergétique versus le  
19 bénéfice pour la société de réduire une tonne de  
20 gaz à effet de serre. Puis à moins que je ne me  
21 trompe, les distributeurs ont un rôle à jouer, à  
22 cet égard-là? Je veux dire, que ça soit les  
23 distributeurs gaziers, comme Gazifère, de par ses  
24 programmes, bon, d'efficacité énergétique, toute  
25 chose étant égale, ça baisse un peu la consommation

1 de gaz naturel ou de la même façon, de l'autre  
2 côté.

3 Donc, ça amène des bénéfiques, en terme de  
4 transition énergétique, c'est clair, clair. Mais le  
5 principal bénéfice de la transition énergétique, je  
6 vous pose la question, Monsieur Boulanger, est-ce  
7 que c'est la réduction des gaz à effet de serre?

8 R. Je suis juste désolé. Je veux juste préciser qu'on  
9 est en train de discuter. Je vous reviens, dans un  
10 moment. Bon, désolé pour ce petit moment.

11 Écoutez, pour répondre spécifiquement à  
12 votre question, c'est clair, la transition  
13 énergétique, oui, c'est une réduction des GES.  
14 Maintenant, ce qu'on propose, ce qu'on a proposé  
15 dans le PGEÉ, c'est d'ajouter une partie où on  
16 tient compte de la valeur, de donner une valeur aux  
17 bénéfiques non énergétiques pour les participants.  
18 Appelez-les les « BNÉP ».

19 D'attribuer une valeur économique à la  
20 réduction des émissions de gaz à effet de serre,  
21 qui est traduite par... qui provient de l'étude  
22 « Trajectoire Québec 2050 ». Mais on n'a pas  
23 proposé, à ce moment-ci, une valeur sociétale pour  
24 une réduction des gaz à effet de serre.

25 Donc, quelle est la valeur, pour la société

1 d'atteindre la carboneutralité ou de réduire les  
2 GES, ce n'est pas un débat que Gazifère a amené sur  
3 le plancher, lors de ce PGEÉ-ci. C'est un débat, je  
4 pense, qui est plus vaste, aussi, que la cause  
5 tarifaire de Gazifère et qui peut prendre toutes  
6 sortes de formes.

7 Pour le moment, dans le PGEÉ, on a utilisé  
8 les outils qui existent, c'est-à-dire des outils  
9 d'analyse économique qui existent qui sont le TCTR  
10 qui s'appuie sur des valeurs économiques du marché  
11 du SPEDE. Et donc, c'est vraiment ça qui est  
12 utilisé.

13 Maintenant, quelle serait la bonne façon,  
14 pour le Québec, d'intégrer les distributeurs  
15 d'énergie dans l'atteinte de la carboneutralité? Ça  
16 peut prendre toutes sortes de formes, qui  
17 pourraient être débattues, je pense, dans une autre  
18 instance que la cause tarifaire de Gazifère pour  
19 deux mille vingt-trois, deux mille vingt-quatre  
20 (2023-2024).

21 Q. [77] Je vous remercie. Ça complète, Madame la  
22 Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [78] Merci. Écoutez, une dernière question, là, mon  
25 collègue m'a inspiré. Donc, si on voulait intégrer

1 les impacts environnementaux dans le calcul, dans  
2 le fond, soit les impacts positifs ou négatifs, là,  
3 environnementaux liés à un programme, est-ce que ce  
4 n'est pas... c'est-à-dire d'une perspective de la  
5 société, est-ce que ce n'est pas ce qu'on appelle  
6 le « test du coût social », qu'il faudrait à ce  
7 moment-là calculer ou essayer de calculer - je  
8 comprends que ce n'est pas facile - plutôt qu'un  
9 TCTR bonifié?

10 R. Le test du coût social pourrait être une avenue à  
11 considérer. Mais encore là, il faut regarder quels  
12 seront les éléments qui seront inclus dans ce test  
13 du coût social là.

14 Il y a toutes sortes de façons de le faire.  
15 Mais ça pourrait être une avenue. Par ailleurs, il  
16 y a d'autres avenues qui sont explorées en Amérique  
17 du Nord, à cet effet-là, qui regarde dans toutes  
18 sortes de directions. Mais...

19 Effectivement, pour répondre à votre  
20 question, ça pourrait être une avenue. Mais l'enjeu  
21 va rester à bien définir qu'est-ce qui serait  
22 inclus dans ce test du coût social là, si on veut.

23 Q. [79] Je comprends que, oui, il faut s'entendre sur  
24 les variables, là, qui vont être prises en compte,  
25 mais ce serait le test qui nous présenterait les

1 pour et les contres du point de vue de la société,  
2 et donc où on pourrait inclure les impacts  
3 environnementaux, donc qui débordent, là, de  
4 l'impact sur le participant, ou sur le  
5 Distributeur, ou sur la clientèle.

6 R. C'est une des approches possibles, effectivement.

7 Q. [80] Ça serait une des approches possibles. Je vous  
8 remercie beaucoup. Ça fait le tour de nos  
9 questions. Madame Gagnon, avez-vous... est-ce qu'on  
10 vous a inspiré d'autres questions?

11 Mme FRANÇOISE GAGNON :

12 Excusez, là, je cherchais mon micro. Non, mais j'en  
13 aurais eu d'autres, mais avec les discussions, ça a  
14 répondu à mes questions, alors je n'ai pas d'autres  
15 questions, Madame Falardeau, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 D'accord. Alors, je crois que ça conclut pour le  
18 panel numéro 3. Donc, on avance bien. Ça serait  
19 l'heure de prendre une pause. Il est et quarante-  
20 six (10 h 46)... oui. Alors, si on revenait à... on  
21 reviendrait à et dix (11 h 10) - aidez-moi - et  
22 sept (11 h 07)... Veut-on être précis ou se donner  
23 quelques minutes de bonus, là? Donc, est-ce que ça  
24 vous conviendrait de revenir à onze heures dix  
25 (11 h 10)?

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 C'est parfait de notre côté...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 ... Madame la Présidente...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que... Oui, je vous écoute.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Est-ce que ce serait possible également de libérer  
11 monsieur Boulanger de son serment, compte tenu du  
12 fait que le panel a pris fin pour le témoignage de  
13 ce matin?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait, merci. Donc, je comprends que les autres  
16 témoins vont rester avec nous. Merci beaucoup...

17 Me ADINA GEORGESCU :

18 Tout à fait.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... monsieur Bélanger, donc vous êtes libéré.

21 Merci.

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Q. **[81]** Merci.

24 R. Merci, ce fut un plaisir.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [82] On revient donc à onze heures dix (11 h 10).

3 Bonne pause à tous, à plus tard.

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Parfait, merci, à vous aussi.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (11 h 10)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Bonjour, Madame la Présidente, et bonjour à tout le  
14 monde, à la formation et à tous les participants.

15 Alors, du côté de Gazifère, nous allons être prêt à  
16 entamer le témoignage pour le quatrième panel.

17 J'inviterais les participants à se joindre.

18

19 PANEL 4 - Coût de service, plan d'approvisionnement  
20 et CST

21

22 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
23 troisième (23e) jour du mois de février, ONT

24 COMPARU :

25

1 MARTIN BOISCLAIR, spécialiste finances et  
2 réglementation chez Gazifère, ayant une place  
3 d'affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau  
4 (Québec);

5

6 SANDY CÔTÉ (sous la même affirmation);  
7 JULIE-CHRISTINE LACOMBE (sous la même affirmation);  
8 ISABELLE THÉBERGE (sous la même affirmation);  
9 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY (sous la même affirmation);

10

11 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Merci beaucoup, Monsieur le Greffier. Alors, Madame  
16 la Présidente, les membres du panel 4 sont dès à  
17 présent disponibles pour le contre-interrogatoire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 D'accord. Merci. Ici, l'ACEFO, nous avons l'ACEFO,  
20 Maître Cadrin. Bonjour, Maître Cadrin.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bonjour. Vous m'entendez bien? Ça va?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On vous entend. On vous voit. On vous écoute.

25



1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

2 C'est ça. Les problèmes de son se sont réglés en  
3 cours de route. Bonjour. Bonjour aux membres du  
4 panel.

5 Q. **[83]** Quelques questions en suivi de demandes de  
6 renseignements. D'abord, je vous amènerais, si  
7 c'est possible, Monsieur le Greffier, d'afficher la  
8 pièce B-0112 s'il vous plaît, qui est la réponse de  
9 Gazifère à la demande de renseignements numéro 2 de  
10 l'ACEFO, en page 9.

11 LE GREFFIER :

12 Maître Cadrin, ça va arriver dans un instant.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Je vous remercie.

15 Q. **[84]** Évidemment, on parle de la question, le poste  
16 vacant et au niveau de certaines prévisions à ce  
17 niveau-là dans le budget deux mille vingt-trois  
18 (2023). Alors, je vous amène donc à la page 9  
19 réponse 2.12. Voilà! Donc la question :

20 Veuillez indiquer le taux de postes  
21 vacants prévu pour 2023 dans  
22 l'ensemble des charges de salaires  
23 apparaissant à la référence (i).

24 La réponse :

25 Le budget 2023 ne prévoit aucun poste

1                   vacant car ceux-ci sont nécessaires  
2                   afin d'assurer la prestation de  
3                   service par Gazifère. La prémisses  
4                   budgétaire des salaires de Gazifère  
5                   est le plein emploi. L'impact au réel  
6                   est que si des postes sont vacants,  
7                   les dépenses salariales seront en  
8                   baisse mais seront certainement  
9                   compensées par une augmentation dans  
10                  d'autres postes budgétaires,  
11                  et vous donnez quelques exemples ici,  
12                   ... tels que les frais de  
13                   main-d'oeuvre contractuelle, les frais  
14                   de consultants professionnels ou  
15                   encore le surtemps payé à d'autres  
16                   employés.

17                  Alors, si on prend le dernier, dans le cas du  
18                  surtemps payé par Gazifère à ses employés, sommes-  
19                  nous d'accord pour dire que ça n'apparaît pas à un  
20                  endroit spécifique de la preuve de façon séparée  
21                  pour qu'on puisse identifier cet impact?

22                  M. MARTIN BOISCLAIR :

23                  R. À l'intérieur du poste budgétaire des salaires, il  
24                  y a une proportion de surtemps qui est prévue. Et  
25                  ce qu'on dit en réponse à la DDR, c'est qu'il est

1 possible, on ne connaît pas l'avenir bien sûr, mais  
2 il est possible que s'il y a des postes vacants que  
3 d'autres employés devront travailler plus fort,  
4 plus longtemps, donc faire des heures  
5 supplémentaires. Et ça pourrait donc engendrer une  
6 dépense au réel qui est plus élevée que le surtemps  
7 qu'on a estimé au budget.

8 Q. **[85]** Je comprends que votre prémisse de base, c'est  
9 le plein emploi. Donc, le surtemps qui est prévu  
10 là, c'est le surtemps prévu alors que tout le monde  
11 est en place? Donc, il n'y a pas de surtemps que  
12 vous attribuez d'avance dans votre budget, à dire,  
13 je dois compenser des postes vacants ou j'aurai  
14 potentiellement à compenser des postes vacants? Il  
15 n'y a rien de prévu comme élément budgétaire à ce  
16 niveau-là, c'est le surtemps en général?

17 R. Exact. Puisqu'on prévoit le plein emploi, on n'a  
18 pas budgété du surtemps pour combler des postes  
19 vacants.

20 Q. **[86]** Juste un instant, s'il vous plaît. Est-ce  
21 possible d'avoir l'information : quel est l'ordre  
22 de grandeur, disons, du surtemps payé total pour  
23 les employés, que ce soit en deux mille vingt-deux  
24 (2022) ou en deux mille vingt et un (2021) pour  
25 nous donner un ordre de grandeur?

1 R. Bien, c'est ça, sans faire la recherche précise,  
2 là, l'ordre de grandeur qu'on a habituellement,  
3 c'est autour de cent mille dollars (100 000 \$) dans  
4 les... dans le surtemps.

5 Q. [87] Parfait. Et... Puis quel pourcentage des  
6 employés Gazifère, là, sont rémunérés pour leurs  
7 heures supplémentaires, là, de certains postes,  
8 évidemment les cadres n'ont peut-être pas d'heures  
9 supplémentaires, mais quel est le pourcentage des  
10 employés qui seraient susceptible de se retrouver  
11 dans des heures supplémentaires payées?

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 R. Et donc, désolé, là, pour la consultation qui a pu  
14 paraître longue, c'est que les règles ont changé  
15 récemment. Donc, pour répondre à votre question,  
16 tous les non-cadres ont accès évidemment au temps  
17 supplémentaire sous autorisation d'un gestionnaire.  
18 Maintenant, pour les cadres, là, ici, peut-être  
19 juste une petite rectification, là, les cadres, ce  
20 n'est pas des gestionnaires, mais c'est des  
21 employés comme... non syndiqués, là, qu'on appelle  
22 « cadre ». Donc, c'est des professionnels. Une  
23 bonne partie ont maintenant accès au temps  
24 supplémentaire sous autorisation du gestionnaire.  
25 Donc, un chiffre global, on pourrait parler environ

1 de quatre-vingts pour cent (80 %) des employés de  
2 Gazifère qui ont accès au temps supplémentaire sous  
3 autorisation du gestionnaire.

4 Q. **[88]** Et vous mentionnez, puis c'est ce qui a  
5 entraîné peut-être la discussion pour fournir la  
6 réponse que vous nous fournissez, là : ça a changé  
7 récemment, vous dites. Qu'est-ce que ça veut dire?  
8 C'est en quelle année, là, que « récemment »  
9 s'applique?

10 R. Ça aurait changé en deux mille vingt (2020), donc  
11 il y a un an et demi, deux ans, là.

12 Q. **[89]** D'accord. Maintenant, est-ce que Gazifère  
13 prévoit une dépense de surtemps dans ses prévisions  
14 de charges d'exploitation pour deux mille vingt-  
15 trois (2023)?

16 M. MARTIN BOISCLAIR :

17 R. Oui. Comme j'ai indiqué tantôt à l'intérieur du  
18 poste budgétaire salaire, il y a une charge de  
19 surtemps qui est prévue.

20 Q. **[90]** Alors, est-ce que vous êtes en mesure  
21 d'indiquer qu'en est-il de ce chiffre-là? Quel est  
22 le chiffre qui est prévu? Tout à l'heure, on  
23 parlait de quel ordre de grandeur du surtemps payé  
24 aux employés en deux mille vingt-deux (2022), deux  
25 mille vingt et un (2021), vous avez parlé d'environ

1 cent mille (100 000), qu'en est-il pour les charges  
2 d'exploitation prévues pour deux mille vingt-trois  
3 (2023), maintenant?

4 R. C'est dans les mêmes eaux. Ce n'est pas une grosse  
5 dépense à l'intérieur du total des salaires, donc  
6 elle n'est pas... elle n'a pas été... elle a été  
7 basée un peu sur l'historique, mais en même temps,  
8 le processus d'établissement des budgets de salaire  
9 est guidé par Enbridge. Gazifère ne décide pas des  
10 salaires qu'on met pour les employés qui... autres  
11 que les nouveaux postes, on ne décide pas le  
12 montant de surtemps qu'on doit mettre, donc ça nous  
13 vient du service centralisé des ressources humaines  
14 d'Enbridge qui ont fait leurs analyses et qui nous  
15 donnent les montants à mettre dans nos prévisions  
16 budgétaires.

17 Q. **[91]** D'accord.

18 R. Mais ça... ça joue dans les mêmes...

19 Q. **[92]** Un ordre de grandeur. Oui, allez-y.

20 R. Non, mais...

21 Q. **[93]** Excusez-moi.

22 R. Oui, c'est ça. C'est dans les mêmes ordres de  
23 grandeur.

24 Q. **[94]** Même ordre de grandeur que ce qu'on parlait  
25 tout à l'heure pour ce qui a été réellement payé,

1 dans le fond, en deux mille vingt et un (2021),  
2 deux mille vingt-deux (2022), quand qu'on parlait  
3 du cent mille (100 000). Donc, dans les mêmes  
4 ordres de grandeur que ça. C'est ce que je  
5 comprends qui est prévu déjà dans vos charges  
6 d'exploitation, il n'y a pas de surprise à ce  
7 moment-là, c'est ce qui est anticipé?

8 R. Exact.

9 Q. **[95]** C'est ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[96]** O.K. Donc, quittons cette question de  
12 prévision maintenant des charges d'exploitation  
13 pour deux mille vingt-trois (2023) qui ressemblent  
14 aux réels de deux mille vingt et un (2021), deux  
15 mille vingt-deux (2022) pour aller sur un autre  
16 sujet. Quelle pourcentage de la bonification de  
17 Gazifère - on est sur la question de bonification  
18 de Gazifère - est basée sur les résultats ou la  
19 performance de Gazifère, mais exclusivement?

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Je m'excuse, je vais m'objecter à la question,  
22 Maître Cadrin, parce que c'est un sujet qui a été  
23 traité en long et en large hier et je pense que les  
24 explications en lien avec le partage quant à la  
25 bonification entre Enbridge et Gazifère a déjà reçu

1 une réponse de la part des représentants de  
2 Gazifère sur les panels de la journée d'audience  
3 d'hier. Donc à ce stade, je pense que la réponse a  
4 déjà été donnée.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Bien je vais demander à la Régie de trancher, là.  
7 La réponse à ma connaissance n'a pas été donnée,  
8 là, c'est pour ça que je la pose la question. Je  
9 comprends que c'est un sujet qui est à l'ordre du  
10 jour, qui est pertinent. Je ne vois vraiment pas  
11 pourquoi... je ne vois pas la base légale de ça,  
12 là, de l'objection, là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien écoutez, Maître Cadrin, c'est vrai que la  
15 question a été abordée amplement hier, là. S'il y a  
16 une information, une précision que vous désirez  
17 obtenir et donc qui n'a pas été présentée hier, ça  
18 serait de reformuler votre question pour aller  
19 chercher cette information précise là, parce que je  
20 pense qu'on a répondu à la question si la  
21 bonification était déterminée par des indicateurs,  
22 quels indicateurs puis qui se rapportaient à quelle  
23 compagnie. Donc, est-ce qu'il y a un détail en  
24 particulier que vous recherchez puis est-ce que  
25 c'est possible de reformuler votre question pour



1 aller chercher...

2 Me STEVE CADRIN :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... l'information précise que vous voulez?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Bien avec plaisir, je vais reformuler la question.

8 Bien en fait, je vais la répéter dans ce cas-ci  
9 spécifiquement.

10 Q. [97] J'ai demandé : quel pourcentage la  
11 bonification de Gazifère - le fameux chiffre d'un  
12 million deux cent soixante-trois mille (1 263 000),  
13 là - est basé sur les résultats de performance de  
14 Gazifère exclusivement. Et ça c'est l'expression  
15 qui est utilisée par Gazifère pour répondre à nos  
16 questions. Alors, Enbridge et GDS - vous  
17 m'excuserez - Gaz Distribution... je pense c'est  
18 « Services », là. Ça c'est un autre sujet.

19 Là, je veux savoir : quel est le  
20 pourcentage de la bonification qui provient de  
21 Gazifère exclusivement? Donc, sur les résultats et  
22 performances de Gazifère exclusivement. Ça, cette  
23 question-là, à ma connaissance, n'a pas été posée,  
24 là. C'est la précision que je voudrais...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Cadrin cherche un pourcentage.

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est ça.

5 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6 R. Je peux...

7 Q. [98] Oui, allez-y.

8 R. Donc, pour reprendre ce qui a été mentionné par  
9 monsieur Trahan hier, on ne peut pas répondre à  
10 votre question directement avec un pourcentage.  
11 Donc, monsieur Trahan a expliqué que chez Gazifère,  
12 on n'a pas d'employés, on n'a pas d'expertise en  
13 rémunération.

14 Donc, autant pour les salaires de base que  
15 pour les structures de bonification et autres  
16 avantages sociaux qui font partie de la  
17 rémunération globale, c'est les mêmes échelles  
18 salariales, c'est les mêmes structures de budget,  
19 c'est les mêmes avantages sociaux qui s'appliquent  
20 pour les employés de Gazifère que pour les employés  
21 d'Enbridge. Donc, chez Gazifère, je n'ai pas  
22 d'employés qui sont spécialistes en rémunération.

23 Donc, autant pour les balisages au niveau  
24 de la rémunération globale, c'est fait par  
25 Enbridge. Les échelles salariales sont déterminées.

1           Quand on embauche des nouveaux employés, l'offre  
2           salariale est faite par Enbridge, par la  
3           rémunération d'Enbridge.

4                       Donc, pour la bonification, c'est la même  
5           chose. Donc, il y a des indicateurs de performance,  
6           des KPI d'Enbridge. Comme monsieur Trahan vous a  
7           dit, il y a une partie qui est entreprise Enbridge  
8           corporatif, qui compte pour un pourcentage dans la  
9           bonification des employés. Il y a une partie  
10          importante qui est de GDS, qui est Enbridge Gaz et  
11          Storage. Évidemment, Gazifère fait partie de  
12          l'entité. Donc, quand il y a des indicateurs tels  
13          que les accidents de travail, la sécurité, bien on  
14          en fait partie et on a les mêmes objectifs chez  
15          Gazifère que chez Enbridge.

16                       Et il y a une partie individuelle aussi.  
17          Évidemment, pour la partie individuelle, bien  
18          évidemment, c'est plus Gazifère. Étant donné que  
19          c'est individuel, donc ça fait partie évidemment de  
20          ce qu'on a à accomplir comme personne individuelle,  
21          comme chaque employé a des objectifs individuels.  
22          Donc, on ne peut pas malheureusement donner un  
23          pourcentage précis.

24          Q. [99] Et là, ce que je comprends, c'est que la  
25          dernière précision, le dernier bout que vous venez

1 de faire, c'est de dire : bien, dans le fond, il  
2 n'y en a pas de KPI ou enfin de performance, là, ou  
3 d'indicateur de performance basé spécifiquement  
4 Gazifère. Il y a GDS, il y a Enbridge. Puis vous  
5 faites partie du groupe GDS. Mais ce que je  
6 comprends également c'est que vous dites : bien là  
7 il y a... quand on ramène ça au plus local, c'est  
8 par employé ou par catégorie d'emploi, là il y a  
9 certains indicateurs par catégorie d'emploi. Je  
10 comprends que ça c'est le seul bout où on est  
11 vraiment chez Gazifère même, dans le fond, là,  
12 seulement, exclusivement.

13 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14 R. Bien écoutez, dans la rémunération, comme on vous a  
15 expliqué, dans la... pardon, pas dans... dans la  
16 bonification ce qu'on veut ajouter, O.K., donc puis  
17 on prend cent pour cent (100 %). Il y a un  
18 pourcentage puis là, juste pour dire un chiffre,  
19 environ de quinze pour cent (15 %) qui est  
20 corporatif. Enbridge, corporation. Il y a un  
21 cinquante pour cent (50 %) qui est GDS, là, qui est  
22 gaz... Enbridge Gaz avec Gazifère. Puis il y a à  
23 peu prend un trente-cinq pour cent (35 %), qui est  
24 individuel. Donc, c'est ce qui constitue la  
25 bonification. Évidemment, les objectifs individuels

1           sont fixés pour chacun des employés et sont en lien  
2           avec les objectifs qu'on se donne chez Gazifère  
3           puis les objectifs qu'on se donne comme entreprise  
4           au niveau d'Enbridge Gas puis d'Enbridge Corp.

5           Q. **[100]** Je comprends.

6           R. Donc, on fait partie, oui, dans l'individuel, puis  
7           on fait partie évidemment de GDS, puis on fait  
8           aussi partie d'Enbridge corporatif. Donc, c'est  
9           vraiment un amalgame qui détermine la... la  
10          bonification. Puis je vous rappelle que ça partie  
11          de la rémunération globale. Donc, moi, ce que... ce  
12          que j'aime un peu moins ici, peut-être qu'on  
13          pourrait le séparer comme en deux éléments, t'sais.  
14          Il y a vraiment un volet - puis on discutait hier,  
15          puis on en discute encore ce matin - où est-ce  
16          qu'on parle d'indicateurs de performance reliés  
17          mettons à Gazifère. Puis il y a le montant qu'on  
18          doit prévoir dans la cause tarifaire. Puis ça,  
19          j'aimerais ça qu'on... qu'on sépare les deux, là.  
20          Donc là, évidemment on discute plus de quels sont  
21          les objectifs de Gazifère, quels sont les objectifs  
22          d'Enbridge, qu'est-ce qui donne accès à de la  
23          bonification. Ça, effectivement, c'est un élément  
24          qu'on peut discuter.

25                   L'autre élément qui est vraiment important

1 qu'on doit discuter ici dans la cause tarifaire  
2 actuellement c'est : quel montant on met de  
3 bonification dans les tarifs? Qui constitue  
4 effectivement la rémunération globale, qui fait  
5 partie de la rémunération globale des employés de  
6 Gazifère. Donc, pour nous, c'est deux éléments  
7 complètement séparés et qu'on doit traiter  
8 séparément.

9 Q. **[101]** Parfait. Juste un instant s'il vous plaît.  
10 Peut-être pour comprendre votre... la dernière  
11 partie de votre réponse, pour être bien clair, là,  
12 parce que vous dites : bien regardons ce qu'on met  
13 dans les tarifs, là, dans le fond. Alors pour être  
14 bien clair ce que je comprends c'est que toute la  
15 rémunération, là, ce que vous avez appelé la  
16 rémunération globale d'employé, alors toutes les  
17 facettes, on ne les reprendra pas, mais notamment  
18 la question de la bonification dont on vient de  
19 parler, tout ça est transféré dans les tarifs de  
20 Gazifère. Il n'y a rien qui est supporté, par  
21 exemple, ou payé, par exemple, par la corporation-  
22 mère Enbridge.

23 M. MARTIN BOISCLAIR :

24 R. Non, c'est faux parce qu'on a notre allocation aux  
25 activités non réglementées, donc le centre de coût

1 dans lequel se retrouve la bonification, une  
2 portion de ça est allouée aux activités non  
3 réglementées. Il y a un quatorze pour cent (14 %),  
4 là, environ qui s'en va... de la bonification, qui  
5 s'en va au non réglementé. La façon que les pièce  
6 sont présentées dans le dossier, il faut tout le  
7 temps se rappeler que c'est les... les charges  
8 d'exploitation avant l'allocation au non  
9 réglementé, que vous analysez. Parce que c'est sur  
10 la dernière ligne au bas des pièces qu'on... qu'on  
11 alloue au non réglementé. Donc, dans ce cas-ci  
12 bonification est à quatorze point zéro neuf pour  
13 cent (14,09 %) non réglementé.

14 Q. **[102]** C'était ça la précision que j'avais besoin.  
15 Merci. On continue avec une autre question  
16 maintenant, qui va aller sur une autre pièce, qui  
17 est la pièce B-0128 cette fois-ci. C'est une  
18 réponse de Gazifère à la demande de renseignements,  
19 mais de la Régie, numéro 6, qui est sur un sujet  
20 similaire. J'entends ici particulièrement au niveau  
21 des postes de dépenses, là, des salaires. Alors  
22 c'est la pièce B-0128, à la page 3, réponse 1.1.  
23 Alors je vous... je vous rassure, je ne lirai pas  
24 toute la réponse, alors mais la question est la  
25 suivante : « Veuillez commenter le scénario proposé

1 à la référence 4 ». Alors vous vous souvenez que la  
2 Régie a proposé un certain nombre de scénarios, qui  
3 incluent certaines des choses qu'on avait  
4 mentionnées dans notre preuve. Et il faisait une  
5 suggestion et il vous demandait de commenter. Bon.  
6 Tant sur les salaires, dit-on, que sur la  
7 bonification. Donc, on revient sur le même sujet,  
8 donc dans la première portion où on voit  
9 « salaire » comme étant le titre, on voit :

10 Gazifère rappelle que les prévisions  
11 budgétaires ne prévoient aucun poste  
12 vacant. En effet, tous les postes  
13 prévus ont leur importance et  
14 permettent d'assurer la prestation de  
15 services de Gazifère.

16 Comme on a discuté tantôt, le plein emploi.

17 La prémisse budgétaire des salaires de  
18 Gazifère est le plein emploi. De plus,  
19 l'impact réel des Postes qui  
20 demeureront vacants s'exprime par une  
21 baisse des dépenses salariales, qui  
22 sera certainement compensée par une  
23 augmentation d'autres postes  
24 budgétaires, tels que les frais de la  
25 main-d'œuvre contractuelle,



1 On l'a vu tantôt.

2 les frais de consultants

3 professionnels,

4 On l'a vu tantôt.

5 l'utilisation de ressources d'Enbridge

6 Gas Inc. [qui est nouveau dans cette

7 réponse] ou encore, le surtemps payé à

8 d'autres employés et autres postes,

9 etc.

10 Alors, ça, c'est la dernière partie. On en a

11 discuté tantôt, ensemble.

12 Q. **[103]** Alors, qu'est-ce qu'Enbridge facture à

13 Gazifère, pour l'utilisation de ses ressources,

14 dans le contexte des postes vacants? La réponse,

15 cette nouvelle... Je dirais « parc » ou certains

16 sujets de chaque réponse qui est donnée à la

17 demande de renseignement numéro 6 de la Régie?

18 Donc, je veux juste répéter la question.

19 Est-ce que Enbridge facture Gazifère pour

20 l'utilisation de ses ressources dans le contexte

21 des postes vacants de la réponse qui est là?

22 R. Effectivement, les postes vacants peuvent

23 occasionner un besoin accru d'utiliser les services

24 de notre société soeur, Enbridge Gas. Et si les

25 employés d'Enbridge Gas travaillent pour le compte

1 de Gazifère, ces heures-là sont facturées à  
2 Gazifère, effectivement.

3 Ici, dans la réponse, c'est juste un  
4 exemple supplémentaire. Disons que les exemples ne  
5 sont pas nécessairement exhaustifs. C'est juste des  
6 exemples, là. On vous en a donné un concret de  
7 plus.

8 Q. **[104]** Absolument. Mais donc, ce que je comprends,  
9 c'est que vous me dites que, si tant est que ça  
10 arrive, dans ces exemples-là, puis dans cet  
11 exemple-là, l'utilisation de ressources d'Enbridge  
12 Gas, que l'ont voit à cette réponse-là, qui est  
13 ajoutée, maintenant. Si ça arrive, il y a une  
14 facturation qui va aller avec? C'était ça le sens  
15 de ma question.

16 R. Oui, c'est certain.

17 Q. **[105]** D'accord. Donc, où retrouve-t-on ces  
18 dépenses, de façon spécifique, dans le présent  
19 dossier?

20 R. Ça dépend de la nature de la tâche. Ça peut se  
21 retrouver, selon l'expertise qui est recherchée,  
22 dans de la main-d'oeuvre contractuelle. Ça pourrait  
23 tomber dans des frais de consultants  
24 professionnels, dépendamment de la nature. Mais  
25 encore là, il y a des vases communicants. Que ça

1 soit frais professionnels ou main-d'oeuvre  
2 contractuelle, c'est la même dépense qui est  
3 comptabilisée, juste pas dans la même catégorie.  
4 Mais grosso modo, c'est dans ces deux types de  
5 postes-là que ça se retrouve.

6 Q. **[106]** O.K., d'accord. Donc, les deux premiers  
7 exemples qu'on regardait, là. Si on reprend les  
8 lignes qu'on voit à l'écran, là, les frais de main-  
9 d'oeuvre contractuelle, les frais de consultants  
10 professionnels.

11 Alors, vous dites, dans le fond, parfois,  
12 ils peuvent venir, exemple, de l'externe? Quand je  
13 dis « l'externe », externe à toute compagnie liée?  
14 Ou parfois ça peut être, dans le fond,  
15 l'utilisation des ressources d'Enbridge Gas, qui se  
16 retrouve en dessous de ces deux rubriques-là, donc  
17 « Frais de main-d'oeuvre contractuelle », « Frais  
18 de consultants professionnels ». C'est ce que je  
19 comprends.

20 Donc, je ne verrai pas une petite étoile à  
21 côté, si je peux me permettre de le dire, comme ça.  
22 La dépense d'un frais de consultant professionnel,  
23 par exemple, vient d'une ressource Enbridge, dans  
24 le fond? Et vous ne faites pas la distinction? Si  
25 je peux le dire comme ça.

1 R. Donc, dans les dossiers tarifaires, les budgets, on  
2 ne distingue pas, on ne fait pas la distinction de  
3 ce qui serait Enbridge, à l'intérieur de la main-  
4 d'oeuvre contractuelle. Ce n'est pas des sommes qui  
5 sont excessives ou très, très matérielles,  
6 comparativement au total. Donc, ça fait partie du  
7 total.

8 Mais quand on vous présente les dossiers de  
9 fermeture, il y a des analyses des services entre  
10 compagnies affiliées. Et combien a été chargé par  
11 Enbridge Gas? Combien a été chargé par Enbridge?  
12 Ça, c'est dans le cadre des outils externes qu'il y  
13 a des notes aux états financiers, à cet effet-là.  
14 Et dans les pièces qu'on soumet à la Régie, on fait  
15 la conciliation, aussi, des services entre  
16 compagnies affiliées.

17 Q. **[107]** Parfait, merci. Maintenant, je retourne sur  
18 une autre pièce. Je vais sur une autre pièce, la  
19 pièce B-0112. Il s'agit, donc, de la réponse de  
20 Gazifère à la demande de renseignement numéro 2 de  
21 l'ACEFO, sur un tout autre sujet, là, de chiffres,  
22 principalement, et de compréhension. Nous sommes à  
23 la page 3, si c'est possible de vous y rendre, à la  
24 réponse 1.1.

25 Je peux, peut-être, vous demander de

1 regarder, également, de votre côté. Je vais vous  
2 parler de ça. Mais je vais vous parler, également,  
3 de la pièce B-0106. Mais avant, regardons la pièce  
4 B-0112, à la page 3, réponse 1.1. Et déroulons, si  
5 vous me le permettez, Monsieur le Greffier, un  
6 petit peu plus bas, encore. Encore plus bas, oui.  
7 C'est bon. En fait, c'est plus bas, mais c'est  
8 l'autre page, dans le fond. À la page 3. Nous  
9 voici.

10 Alors, c'est ce qui nous intéresse, c'est  
11 la section du haut avec les chiffres dont je  
12 parlais il y a quelques instants. Il y a les notes  
13 de bas de page, également, qui vont avec ça. Alors,  
14 regardons les... Non, non, non, les notes de bas de  
15 page sont là, Monsieur le Greffier. Oui, voilà.  
16 Vous voyez, il y a le mot « note » en plein  
17 milieu... en note de haut de page, disons-le comme  
18 ça, si vous voulez.

19 Alors donc, on a certains chiffres qu'on  
20 regarde. Plus spécifiquement, je vous demanderais  
21 de regarder avec moi la ligne « Diminution de la  
22 capitalisation » : quatre cent quarante-huit point  
23 huit (448,8). Et il y a une note de haut page, la  
24 note 2. Et donc, on dit, bon, pour le quatre cent  
25 quarante-huit point huit (448,8), c'est :

1                   Écart calculé entre les salaires  
2                   capitalisés de la cause deux mille  
3                   vingt-deux (2022) et les salaires  
4                   capitalisés de la cause deux mille  
5                   vingt-trois (2023) des postes  
6                   existants de la cause deux mille  
7                   vingt-deux (2022). En d'autres mots,  
8                   la capitalisation salaires en lien  
9                   avec les ajouts de postes ne fait pas  
10                  partie de cet écart.

11               Alors, on a essayé de concilier ou de refaire ce  
12               chiffre du quatre cent quarante-huit point huit  
13               (448,8) dans les autres documents qui étaient dans  
14               la preuve, et on s'est référé - puis peut-être par  
15               erreur, ce n'est peut-être pas la bonne place, vous  
16               nous le direz - à la pièce B-0106.

17                    Peut-être, Monsieur le Greffier, on peut  
18                    quitter, mais ne le gardez pas loin, le document  
19                    qui est là devant nous. Puis aller voir la pièce  
20                    B-0106, à la page 1. Et c'est la page 23 du PDF,  
21                    pour aider monsieur le greffier à aller au bon  
22                    endroit plus rapidement.

23                    Alors, on s'est référé d'abord à cette  
24                    pièce-là, au document qu'on voit là, mais au  
25                    tableau qui apparaît, donc : « Gazifère - Salaires

1 et avantages sociaux avant et après la  
2 capitalisation - Cause tarifaire deux mille vingt-  
3 trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024) ».

4 Alors, on essaie de recomposer le quatre  
5 cent quarante-huit point huit (448,8). Peut-être  
6 que je peux vous poser la question : qu'est-ce que  
7 je devrais... quelle ligne ou quel endroit je dois  
8 prendre en compte pour arriver à quatre cent  
9 quarante-huit point huit (448,8)? Quels sont les  
10 éléments que je dois tenir en compte?

11 R. Ça ne se compare pas nécessairement de façon  
12 directe, là. Il y a ici, exemple, on... la pièce  
13 des salaires capitalisés, c'est une pièce qui nous  
14 a été requise de produire dans les dernières  
15 années, puis elle présente seulement les salaires  
16 réglementés. Donc, déjà là, ça crée une distorsion  
17 par rapport à comment les salaires sont présentés  
18 dans les autres pièces.

19 Parce que là, on parle des salaires... Dans  
20 les autres pièces, on parle des salaires avant  
21 allocation ou non réglementés et après  
22 capitalisation, dans les pièces des charges  
23 d'exploitation. Tandis qu'ici, on présente  
24 seulement la portion réglementée des salaires  
25 totaux, de laquelle on soustrait la partie

1 capitalisée.

2           Donc, là où est-ce qu'on peut tenter de  
3 faire une conciliation, c'est que vous voyez que la  
4 partie capitalisée de deux mille vingt-deux (2022)  
5 est à deux millions huit (2,8 M). Exemple, en deux  
6 mille vingt-trois (2023), on est à un million neuf  
7 cent cinquante et un (1,951 M). Donc, si on parle  
8 du deux millions huit (2,8 M), moins le quatre cent  
9 quarante-huit mille (448 000), on tomberait à un  
10 million six (1,6 M).

11           Donc là, on se retrouve avec,  
12 approximativement, là, toutes choses étant égales  
13 par ailleurs, à autour de trois cent mille  
14 (300 000) de capitalisation, qui vient des nouveaux  
15 postes. Parce que, comme mentionné dans l'autre  
16 note, l'effet de capitalisation sur les nouveaux  
17 postes n'est pas un écart entre les deux causes  
18 tarifaires. C'est la nouvelle méthodologie de  
19 capitalisation qui crée un écart entre les deux  
20 causes tarifaires.

21           C'est à peu près là où est-ce que vous  
22 pouvez retrouver cette variation-là.

23 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

24 R. J'aimerais, si c'était possible, pour compléter la  
25 réponse, là, si on pouvait projeter la B-0147, s'il



1 vous plaît, qui est la présentation qu'on a fait en  
2 mot d'ouverture, hier.

3 Donc, Gazifère, la B-0147. GI-6, document  
4 4. Donc, si vous pouvez aller à la page 14. La  
5 diapositive 14.

6 Donc, c'est le double effet que mon  
7 collègue vient de discuter, là. C'est qu'est-ce que  
8 vous voyez ici dans la « réglementée ». Vous voyez,  
9 dans la colonne « Effet CAP », vous voyez un quatre  
10 point huit (4,8) postes, qui est transféré du  
11 capitalisable vers les OPEX.

12 Mais sur - revenez une colonne avant, donc  
13 « Ajout d'ETC », vous voyez aussi qu'il y a des  
14 postes capitalisables qui s'ajoutent.

15 Donc, c'est un effet de postes qui étaient  
16 capitalisables, qui ne le sont plus, donc ils  
17 deviennent « opération ». Mais il y a aussi des  
18 nouveaux postes qui s'ajoutent, qui, eux, sont en  
19 partie capitalisables, autant NR que réglementé,  
20 que, eux, évidemment, s'additionnent à la  
21 capitalisation, donc qui ont un effet, oui, sur les  
22 OPEX, mais qui ont aussi un effet sur la  
23 capitalisation.

24 Donc, voyez comme, ici, on voit la colonne  
25 réglementé « CAPEX (incluant PGEÉ ». Mais, par

1 exemple, on voit qu'on ajoute deux postes  
2 réglementés capitalisables, mais, évidemment, on en  
3 enlève quatre point huit (4,8) au niveau, toujours,  
4 des CAPEX réglementés qui passe en opération. Donc,  
5 c'est l'effet, ici.

6 Si on pouvait retourner à l'autre document  
7 qu'on avait, qui est la B-0112... pas celui-là,  
8 pardon, l'autre qui a été projeté avant, B-0...

9 Me STEVE CADRIN:

10 106.

11 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

12 R. ... qui est les questions de... Bon. Donc, oui,  
13 merci. Donc, ce qui est important de considérer,  
14 là, puis là, on voit le petit tableau, ici, là,  
15 c'est intéressant de recontextualiser, on voit le  
16 budget, ici, de sept point sept millions (7,7 M)  
17 versus le six point cinq millions (6,5 M).  
18 Évidemment, ici, on parle de dépenses d'opération.  
19 Donc, c'est excluant la capitalisation. Et ça  
20 inclut, par contre, les activités réglementées et  
21 non réglementées. Donc, on voit un écart d'un point  
22 deux millions (1,2 M), un million deux cent  
23 quarante mille (1 240 000). Évidemment, il y a,  
24 comme je vous dis, quatre point huit (4,8) postes  
25 qui sont passés du CAPEX vers des OPEX, donc qui

1 viennent augmenter de quatre cent cinquante mille  
2 dollars (450 000 \$), ici, le budget d'OPEX. Donc,  
3 ça, on élimine ça, ça n'a aucun lien avec nos  
4 demandes budgétaires devant vous.

5 L'autre élément, c'est les postes  
6 additionnels. Donc, on parle de huit cent vingt  
7 mille dollars (820 000 \$). Donc, ici, ce qu'on  
8 constate, c'est que, excluant les postes vacants et  
9 l'effet de capitalisation, Gazifère absorbe quatre  
10 pour cent (4 %) d'inflation entre l'année deux  
11 mille vingt-deux (2022) et l'année deux mille  
12 vingt-trois (2023). Donc, si on exclut l'effet de  
13 capitalisation puis on exclut les postes... les  
14 nouveaux postes additionnels qu'on ajoute, même  
15 budget. Donc, ça, ça veut dire qu'on absorbe toute  
16 l'inflation des salaires et les augmentations des  
17 employés dans les échelles salariales.

18 Maintenant, revenons aux postes  
19 additionnels. Donc, on parle d'une addition de huit  
20 cent vingt mille dollars (820 000 \$). Donc, dans  
21 les huit cent vingt mille dollars (820 000 \$), il y  
22 a des postes non réglementés. Donc, il reste à peu  
23 près un cinq cent cinquante mille dollars  
24 (550 000 \$) de postes qui sont associés aux OPEX  
25 réglementés.

1                   Si je peux retourner à la B-0147, toujours  
2 la présentation d'ouverture diapo, 14. C'est ce  
3 qu'on voit, ici, là. Donc, on revient au six point  
4 cinq (6,5) postes qu'on ajoute, réglementés OPEX.  
5 Ces six point cinq (6,5) postes là représentent  
6 environ cinq cent cinquante mille dollars  
7 (550 000 \$). Si vous voulez retrouver le huit cent  
8 cinquante mille dollars (850 000 \$), huit cent  
9 quarante mille dollars (840 000 \$), c'est en fait  
10 les six point cinq (6,5) postes réglementés OPEX et  
11 les trois point quatre (3,4) postes ANR OPEX. Ça  
12 complète ma réponse.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. **[108]** Je ne voulais pas vous interrompre, oui, vous  
15 étiez sur une bonne lancée. Alors, parfait. Merci  
16 pour l'ensemble des précisions que vous avez  
17 apportés dans votre réponse.

18                   Je vous amène maintenant à regarder la  
19 réponse de Gazifère à la demande de renseignement  
20 numéro 2 de la FCEI à la pièce B-0115, page 9,  
21 réponse 3.5. Et je vous amène au paragraphe...  
22 troisième paragraphe de la réponse qui commence  
23 « Quant au développement de marché traditionnel ». Et  
24 peut-être juste cadrer la question, là :

25                   Relativement à la référence (iii),

1                   veuillez indiquer quels sont les  
2                   efforts additionnels que prévoit  
3                   réaliser Gazifère eu égard au  
4                   développement de marché et quel sera  
5                   le coût en salaires et autres de ces  
6                   efforts.

7           Alors, vous répondez donc au troisième paragraphe :

8                   Quant au développement de marché  
9                   traditionnel, Gazifère prévoit en  
10                  faire davantage à bien des égards,  
11                  notamment en ce qui concerne  
12                  l'optimisation des énergies, des  
13                  propositions d'offres énergétiques à  
14                  faible émission carbone, etc.

15           Alors, juste pour comprendre la terminologie qui  
16           est utilisée ici et ne pas la mélanger avec autre  
17           chose, quand vous parlez de « l'optimisation des  
18           énergies », qu'est-ce que vous entendez... qu'est-  
19           ce que vous voulez signifier par ça?

20           R. Si c'était possible, peut-être, de nous ramener  
21           - désolé, on se promène un peu - pièce B-0147,  
22           toujours la présentation d'hier au niveau du mot  
23           d'ouverture, mais par contre aller un petit peu  
24           plus tôt, juste un petit peu avant, il y a un  
25           organigramme à la diapo 13. Donc, c'est ça, ici.

1       Donc, c'est un peu petit. Oui, si on peu peut-être  
2       zoomer un peu. Donc, vous voyez, environ au centre  
3       gauche, vous voyez qu'il y a trois postes au niveau  
4       du développement de marché. Donc, il y a  
5       effectivement là deux postes qui sont... qui se  
6       retrouvent, là, sous le superviseur en vert. Donc,  
7       vous voyez une boîte qui est soulignée en vert et  
8       deux boîtes en dessous soulignées en vert.

9       Q. **[109]** Oui.

10      R. Donc, dans ces deux postes-là, il y a un poste cent  
11      pour cent (100 %) non réglementé, donc c'est  
12      uniquement, là, de la business, location et autres,  
13      là, non réglementée. Par contre, il y a un poste,  
14      qui se trouve à être un des deux, là, donc à droite  
15      ou à gauche, qui est un nouveau poste de  
16      spécialiste pour... - puis c'est ce que monsieur  
17      Trahan expliquait hier, là - donc d'aller voir  
18      notamment les grands clients industriels. Oui, bon,  
19      merci, on l'agrandit, ça va être bon. Peut-être  
20      juste descendre un petit peu. Oui. Juste  
21      descendre... Merci beaucoup. Encore un petit peu,  
22      ça va être l'autre boîte un petit peu plus basse.  
23      Un tout petit peu à votre droite probablement. On  
24      va l'avoir tranquillement.

25      Q. **[110]** C'est ça, il y a le fromage au bout, vous

1 allez voir...

2 R. C'est bon. C'est bon.

3 Q. **[111]** ... on va y arriver.

4 R. Donc, effectivement, ça c'est l'équipe de  
5 développement de marché. Donc, on voit trois  
6 postes, là, additionnels qui sont en vert, c'était  
7 des postes additionnels. Donc, le premier poste que  
8 je parlais qui était non réglementé, c'est le poste  
9 qui se trouve à être en bas à droite, le  
10 spécialiste Développement marché non réglementé,  
11 donc cent pour cent (100 %) NR, il ne fait pas  
12 partie, là, des tarifs réglementés.

13 Q. **[112]** Oui.

14 R. L'autre poste que vous retrouvez à gauche, donc  
15 spécialiste Mise en marché, nouvelles initiatives  
16 et efficacité énergétique, ça c'est un poste cent  
17 pour cent (100 %) réglementé.

18 Donc en gros, ici, c'est ce que monsieur  
19 Trahan référait hier, là, notamment qu'on veut se  
20 rapprocher... bien en fait, « on veut se  
21 rapprocher », on veut être un partenaire pour les  
22 clients industriels, grand commercial, où est-ce  
23 qu'ils nous demandent de les accompagner dans la  
24 transition énergétique.

25 Donc, évidemment là-dedans on peut inclure

1 de l'efficacité énergétique, optimisation de leurs  
2 procédés, de leurs systèmes énergétiques.

3 Évidemment, il faut vendre du gaz naturel  
4 renouvelable, intégrer du gaz naturel renouvelable,  
5 éventuellement peut-être intégrer de l'hydrogène.

6 Mais côté vraiment pas d'aller chercher de  
7 la production - ça c'est l'équipe Nouvelles  
8 initiatives - mais vraiment d'aller vendre de la  
9 transition énergétique, de la décarbonation chez  
10 les clients réglementés. Donc, c'est ce qu'on fait  
11 référence ici, là.

12 Q. **[113]** D'accord. Ça ne touche pas la question de la  
13 biénergie dans ce cas-ci dans le fond, là, c'est  
14 d'autres choses?

15 R. Bien écoutez, là, en partie, oui. Je vous dirais  
16 que pour l'instant, la biénergie, avec Hydro-Québec  
17 c'est le résidentiel. Donc là... bien là, pour  
18 l'instant... À court terme, non, parce que là on  
19 est vraiment... ça va être du résidentiel, donc là,  
20 plus un marché de masse, là.

21 Éventuellement, bien là, la biénergie, il y  
22 a une phase... je ne sais pas si on appelle ça une  
23 « phase 2 », mais en tout cas, il y a un volet 2,  
24 là, devant la Régie, qui est commerciale. Donc,  
25 bon, éventuellement, dans le volet commercial,



1 grand commercial, institutionnel, peut-être  
2 effectivement que ça pourrait faire partie du  
3 portefeuille d'offres, là, qui va être... qui va  
4 faire partie des coffres à outils du nouveau  
5 spécialiste, là, mais pas à court terme.

6 Q. **[114]** D'accord. Bien, je vous remercie pour votre  
7 réponse. Ça complète mes questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie, Maître Cadrin. Donc, nous pouvons  
10 passer aux questions de la FCEI. Vous avez  
11 annoncé... Bien c'est-à-dire, vous avez annoncé un  
12 temps total, là, pour l'ensemble des  
13 contre-interrogatoires. Nous, on vous a attribué un  
14 certain nombre de minutes, mais étant donné qu'il  
15 est midi moins dix (11 h 50), est-ce que vous  
16 pouvez nous indiquer si vous pensez que ça serait  
17 suffisant ou si vous en avez pour plus d'une demi-  
18 heure?

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Bonjour, Madame la Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Maître Charlebois.

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Oui. Bonjour. Effectivement, j'avais annoncé un  
25 total d'une heure (1 h), là, pour le

1 contre-interrogatoire qui, comme vous vous en  
2 doutez bien, va être principalement dédié à ce  
3 panel-ci. Par ailleurs, il y a quelques réponses  
4 qui ont déjà été données notamment en réponse aux  
5 questions de maître Cadrin, là, qu'il vient tout  
6 juste de donner.

7 Ceci étant dit, je n'en aurai certainement  
8 pas suffisamment de huit à dix minutes, là. Donc,  
9 on peut commencer maintenant, arrêter à midi  
10 (12 h). On peut arrêter maintenant puis je le fais  
11 dans un bloc au retour du lunch, c'est comme vous  
12 le souhaitez.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, combien de temps approximativement vous  
15 pensez...

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Je vous dirais que tout dépendant de la longueur  
18 des réponses qui vont m'être fournies évidemment,  
19 là, c'est une trentaine de minutes environ.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que vous auriez objection à commencer puis  
22 au moment où vous jugez que ça pourrait être  
23 opportun, là, on pourrait prendre la pause qui  
24 serait vers midi quinze (12 h 15) mettons?

25

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Aucun souci, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 J'ai des sections, donc ce serait facile d'arrêter  
7 et de passer à une autre section.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Vous nous aviserez. Alors, on vous écoute.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

11 Parfait. Merci. Donc, rebonjour aux membres du  
12 panel. Monsieur le Greffier, s'il vous plaît,  
13 mettre la pièce B-0115, donc, à l'écran, s'il vous  
14 plaît, qui est la réponse à la demande de  
15 renseignements de la FCEI, pièce qui a été  
16 regardée, là, il y a quelques minutes avec maître  
17 Cadrin. Ce serait à la page 16, si possible.

18 Réponse à la question 5.1. Très bien, merci  
19 beaucoup. Donc, le... je vous amène un petit peu  
20 plus bas, là, au paragraphe qui est écrit en bleu.  
21 Très bien. Donc, vous indiquez que le budget 4+8  
22 deux mille vingt-deux (2022) et deux mille vingt-  
23 trois (2023) sont basés sur un niveau d'activité  
24 comparable à deux mille vingt et un (2021), là, je  
25 réfère à la dernière phrase de ce paragraphe-là :

1 L'hypothèse de travail retenue au  
2 niveau des prévisions 4+8 de 2022 et  
3 du budget 2023 est que le nombre  
4 d'activités est comparable à celui de  
5 2021.

6 Évidemment, on a pris... on a pris connaissance des  
7 réponses que vous nous avez données quant à  
8 l'analyse des années précédentes à celles de deux  
9 mille vingt et un (2021) et on comprend que pour  
10 notamment deux mille vingt (2020) vous ne souhaitez  
11 pas fournir d'information. Mais ce qu'on voudrait  
12 savoir c'est : est-ce que vous avez, dans  
13 l'exercice de prévision budgétaire que vous avez  
14 fait, est-ce que vous avez tout de même validé que  
15 les niveaux d'activité de deux mille vingt et un  
16 (2021) étaient représentatifs des niveaux  
17 d'activité passés et constituaient des estimations  
18 raisonnables des niveaux d'activité de deux mille  
19 vingt-deux (2022) et deux mille vingt-trois (2023)?  
20 Étant donné que vous référez ici à deux mille vingt  
21 et un (2021) comme étant l'hypothèse de travail.

22 M. MARTIN BOISCLAIR :

23 R. Ça a été validé dans la mesure que les opérations  
24 nous ont confirmé que le niveau d'activité  
25 demeurerait stable, effectivement et comparable...

1 Q. **[115]** Donc...

2 R. ... aux années pré-pandémie.

3 Q. **[116]** Donc, que l'année deux mille vingt et un  
4 (2021), en termes de niveau d'activité, était  
5 similaire aux années précédentes, donc par exemple  
6 de deux mille seize (2016) à deux mille vingt  
7 (2020).

8 R. Peut-être moins deux mille vingt (2020) parce qu'il  
9 y a eu des temps d'arrêt en deux mille vingt  
10 (2020), là, où est-ce qu'il n'y avait pratiquement  
11 plus d'activité, mais définitivement comparable à  
12 deux mille dix-neuf (2019), là.

13 Q. **[117]** Donc, la question dans le cadre de l'exercice  
14 de prévision budgétaire a été posée à vos gens  
15 d'opération pour déterminer que deux mille vingt et  
16 un (2021) était une année comparable.

17 R. Oui.

18 Q. **[118]** Toujours au même... au même paragraphe, vous  
19 indiquez également que les niveaux d'activité et  
20 les coûts des différents groupes de main-d'oeuvre  
21 contractuels sont basés sur l'information  
22 disponible générée de rapports issus du système  
23 comptable. Et là je réfère à la première phrase de  
24 ce tableau-là. Pourriez-vous nous dire quelles  
25 années sont couvertes par votre système comptable?

1 R. Il faudrait dire « les systèmes », là. J'ai pas...  
2 on a eu des changements de système au niveau... qui  
3 impacte ces données-là dans les années deux mille  
4 dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018). C'est  
5 un... c'est un peu ça, là, c'est...

6 Q. **[119]** Et aux fins de votre prévision budgétaire,  
7 quelles années avez-vous regardées? Est-ce que  
8 vous... lorsque vous aviez... lorsque vous référez  
9 ici, là, à vos... au rapport du système comptable,  
10 est-ce que ces rapports-là ne concernaient que les  
11 années deux mille vingt et un (2021)? Que l'année  
12 deux mille vingt et un (2021)?

13 R. Donc, le budget n'est pas préparé à la base en  
14 allant voir tout le détail de ces années  
15 historiques-là, qu'on retrouve dans les bases de  
16 données, là. Le budget est fait en regardant les  
17 dépenses réelles de la dernière année complétée, en  
18 refaisant notre révision de l'année courante et ces  
19 chiffres-là de prévision de l'année courante et  
20 des... du budget par la suite, ça nous vient des  
21 opérations qui, eux, à partir de l'information  
22 financière qu'on leur fournit, peuvent nous  
23 demander des rapports plus détaillés s'ils veulent  
24 pousser leur analyse plus loin. Mais eux, c'est le  
25 service des opérations qui détermine leurs besoins,

1 qui prévoit les travaux.

2 Ceci dit, quand on prépare un budget au  
3 mois d'avril-mai, les opérations ne connaissent pas  
4 le fin détail de tout ce qui va être à faire dans  
5 un an. Mais ils ont une idée que ça va être  
6 comparable ou non. Actuellement, c'est comparable,  
7 les activités de Gazifère sont quand même  
8 relativement stables, même s'il y a une croissance  
9 les activités se ressemblent beaucoup d'une année à  
10 l'autre, donc on part des prévisions budgétaires  
11 auxquelles les opérations nous amènent des  
12 informations supplémentaires, comme lorsqu'ils  
13 savent qu'un... qu'un sous-traitant devrait coûter  
14 plus cher d'un quart de million dans l'année de  
15 budget, qu'un autre sous-traitant nous a annoncé  
16 que son contrat augmenterait de deux pour cent  
17 (2 %) ou un autre de cinq pour cent (5 %).

18 On prend ces informations-là en compte. Et  
19 pour, peut-être, vous rassurer sur notre  
20 projection, l'information qui nous vient des  
21 opérations, est ensuite passée dans le moulinet de  
22 l'oeil financier, si on veut, là.

23 Donc, si on juge, nous que... C'est certain  
24 que les opérations veulent avoir le plus gros  
25 budget pour atteindre leurs objectifs. Donc, nous,

1 on relativise, quand même, et on identifie s'il y a  
2 des moyens d'en enlever un peu.

3 Et pour vous rassurer, on a déjà un peu  
4 autocoupé, par rapport à ce qu'était la demande  
5 initiale des opérations pour leur budget de main-  
6 d'oeuvre contractuelle. Nous, on a regardé les  
7 résultats puis on a amené des hypothèses  
8 supplémentaires, comme qu'il devrait y avoir une  
9 diminution des coûts un peu plus significative  
10 qu'eux, ce qu'ils avaient estimé, par rapport au  
11 fait de revenir à des contrats à taux fixe,  
12 comparativement aux années de pandémie.

13 Ça, on a ajouté une hypothèse de  
14 dire : « On devrait avoir... On a estimé à dix pour  
15 cent (10 %) moins de coûts reliés à ça. Mais après  
16 ça, il faut prendre en considération, quand même,  
17 les augmentations que les opérations nous ont  
18 signifiées, et les contrats qui appuient ces  
19 affirmations-là.

20 Q. [120] Très bien. Merci pour votre réponse  
21 détaillée. Je veux juste revenir sur la question  
22 des rapports, ici, du système comptable. Ce que je  
23 comprends, c'est qu'un des éléments que vous avez  
24 utilisés pour votre prévision budgétaire, ça serait  
25 un rapport que le système comptable aurait sorti,



1 pour les fins de l'année deux mille vingt et un  
2 (2021), si je comprends bien?

3 R. Le rapport que vous voyez là, ça a été plus préparé  
4 pour répondre à votre DDR. Et on a d'autres types  
5 de... On regarde, d'abord, le poste budgétaire,  
6 dans son entier, comment que ça a coûté. Ce poste  
7 budgétaire-là, nous, à l'interne, c'est divisé par  
8 différents centres de coûts. Et à l'intérieur des  
9 centres de coûts, il y a des projets qui sont  
10 identifiés. Donc, c'est l'information qu'on fournit  
11 aux opérations pour leur dire : Bien, bon, voici  
12 tes coûts réels de deux mille vingt et un (2021).  
13 Comment c'était séparé dans tes différents centres  
14 de coûts. Quels étaient les principaux projets qui  
15 ont été affectés? Et comment vous voyez l'évolution  
16 de vos dépenses, en lien avec cette information-là,  
17 historique. On ne recule pas plus loin que la  
18 dernière année réelle.

19 Parce que, surtout, surtout cette année, il  
20 n'y a vraiment pas une grande valeur ajoutée à  
21 aller voir plus loin que deux mille vingt et un  
22 (2021). Le contexte n'est plus le même, du tout,  
23 là. Puis tout le monde est au courant, là.

24 On a passé une pandémie. On a l'inflation  
25 qu'on n'avait pas vue depuis une éternité. Une

1 pénurie de main-d'oeuvre, une pénurie de matériaux.  
2 Ça fait que de reculer à avant la pandémie, n'a  
3 aucune base de comparaison au niveau des coûts qui  
4 nous sont facturés. L'année de pandémie n'est pas  
5 une bonne comparaison, non plus.

6           Donc, on s'est vraiment basé sur notre réel  
7 deux mille vingt et un (2021), qui, bon, incluait  
8 encore de la pandémie. Mais c'est là que, dans nos  
9 prévisions deux mille vingt-deux (2022), on a  
10 ajouté des hypothèses qui ramenaient des coûts à la  
11 baisse, par rapport aux années de pandémie.

12 Q. **[121]** Très bien. Merci beaucoup. Madame la  
13 Présidente, je changerais, à ce moment-ci, de  
14 section. Il est midi deux (12 h 02). Je peux  
15 continuer ou arrête pour le lunch? C'est comme vous  
16 le souhaitez.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon, d'accord. Alors, prenons la pause d'une heure  
19 (1 h), puis on se revoit à treize heures et deux  
20 (13 h 02). Est-ce que ça vous va?

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 C'est très bien pour moi, merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci beaucoup. Donc, on se revoit dans  
25 une heure (1 h).

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci, bon lunch.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon dîner.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bonjour, Maître Charlebois. Donc bon retour de  
10 dîner à tous. Nous sommes prêts à poursuivre.

11 Bonjour, Maître Georgescu.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Rebonjour.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Rebonjour.

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Très bien. On continue. J'espère que tout le monde  
18 a eu une belle pause lunch. On continue avec les  
19 questions de contre-interrogatoire. Nous allons  
20 rester sur la pièce B-0115. Monsieur le Greffier,  
21 si possible, et je vous amènerais à ce moment-ci à  
22 la réponse 5.3 s'il vous plaît, qui se retrouve à  
23 la page 17 de 28. Très bien. Merci beaucoup.

24 Q. **[122]** Donc, vous dites ici en réponse à une  
25 question qui était de :

1 Identifier distinctement l'impact en  
2 2020 du passage à des contrats en  
3 temps requis et matériel à partir du  
4 mois de mars 2020 ainsi que l'impact  
5 en 2022 du retour post-pandémie des  
6 contrats à taux fixes plutôt  
7 qu'horaires.

8 Et le commentaire quant à deux mille vingt (2020)  
9 est répété ici, mais c'est davantage le deuxième  
10 paragraphe qui va nous intéresser. On dit :

11 L'effet du retour post-pandémie des  
12 contrats à taux fixes plutôt qu'à taux  
13 horaires est pris en compte dans les  
14 prévisions 4+8 de 2022 présentées en  
15 réponse à la question 5.1 de la  
16 présente demande de renseignements.

17 Donc, pourriez-vous nous indiquer de combien est  
18 cet effet et comment il a été évalué?

19 M. MARTIN BOISCLAIR :

20 R. Effectivement, un effet qui est difficile à évaluer  
21 de façon très, très précise, mais pour les besoins  
22 de nos prévisions 4+8 et budgétaires, on est parti  
23 de la prémisse qu'on devrait avoir une économie  
24 liée à revenir à nos contrats à taux fixe d'environ  
25 dix pour cent (10 %).

1 Q. **[123]** Et pourriez-vous nous indiquer de quelle  
2 façon ce pourcentage-là a-t-il été fixé?

3 R. De façon plus ou moins arbitraire en regardant les  
4 choses dans leur ensemble, au niveau des coûts qui  
5 nous avaient été soumis par les opérations en  
6 comparaison avec ce qu'on avait observé comme coûts  
7 réels en deux mille vingt (2020) puis deux mille  
8 vingt et un (2021), on est arrivé à une hypothèse  
9 raisonnable que ça devrait tourner autour de dix  
10 pour cent (10 %) des économies. De ces économies-là  
11 cependant, il y avait des hausses de contrats à  
12 taux fixe quand on compare les années deux mille  
13 dix-neuf (2019) et début deux mille vingt (2020).

14 Les contrats à taux fixe ont augmenté pour  
15 les plus gros fournisseurs autour de un point cinq  
16 (1,5 %) à deux pour cent (2 %) par année. D'autres  
17 contrats ont augmenté de cinq pour cent (5 %) ou  
18 plus pour certains autres fournisseurs. Donc,  
19 toutes choses étant égales par ailleurs, on a  
20 remarqué que c'est environ sept point sept pour  
21 cent (7,7 %) globalement la baisse du budget, bien,  
22 des prévisions de main-d'oeuvre contractuelle  
23 entre les prévisions deux mille vingt-deux (2022)  
24 et le réel deux mille vingt et un (2021). Ça fait  
25 que ça s'explique par une diminution de dix pour

1 cent (10 %) liée au taux horaire versus taux fixe,  
2 compensé par des augmentations des contrats à taux  
3 fixe.

4 Q. **[124]** Et pourriez-vous nous indiquer à quel moment  
5 le retour au taux fixe s'est-il opéré?

6 R. C'était autour d'avril deux mille vingt-deux  
7 (2022).

8 Q. **[125]** Avril deux mille vingt-deux (2022). Et la  
9 prévision 4+8 deux mille vingt-deux (2022) est-elle  
10 de son côté basée sur une prévision avec des taux  
11 horaires ou sur des valeurs réelles prévues, donc  
12 des taux fixes aux contrats deux mille vingt-deux  
13 (2022)?

14 R. Comme on le constate, la prévision de deux mille  
15 vingt-deux (2022) est légèrement en baisse par  
16 rapport à deux mille vingt et un (2021). Donc, on a  
17 pris en considération... D'ailleurs, c'est un 4+8.  
18 Donc, c'est pratiquement quatre mois avec les taux  
19 horaires. Donc, on avait les dépenses réelles dans  
20 notre réel. Mais après ça, c'est ça, pour le  
21 restant de l'année, l'hypothèse était sur une  
22 diminution des coûts par rapport à ce qu'on avait  
23 dans les quatre premiers mois.

24 Q. **[126]** À taux fixe ou à taux horaire?

25 R. À taux fixe dans les prévisions à partir d'avril.

1 Q. [127] Parfait.

2 Monsieur le Greffier, c'est possible d'afficher la  
3 pièce C-FCEI-0023, qui est la preuve de la FCEI, à  
4 la page 4 s'il vous plaît. Merci beaucoup.

5 Donc, on affiche ici, c'est le tableau, le  
6 tableau 1. Vous savez très bien l'exercice que la  
7 FCEI a fait, de faire une compilation des  
8 explications fournies par Gazifère à travers les  
9 années pour expliquer les variations au niveau de  
10 la main-d'oeuvre contractuelle au fil du temps.  
11 L'endroit où je veux vous amener, c'est donc dans  
12 le haut de la page 4, pour l'année deux mille vingt  
13 (2020). On indiquait, et c'est dans le bas du  
14 paragraphe, on dit :

15 Cependant, la principale explication  
16 de l'écart est due aux effets de la  
17 COVID 19, dont, notamment, le passage  
18 à des contrats en temps requis et  
19 matériel à partir du mois de mars 2020  
20 (décision imposée par EGI) ainsi que  
21 les mesures de sécurité  
22 supplémentaires, ce qui nécessite plus  
23 de temps et de ressources pour  
24 exécuter le même travail.

25 On vient de parler donc des contrats requis et

1 matériel versus taux fixe. Maintenant la question  
2 est davantage sur la question des mesures de  
3 sécurité supplémentaires. Est-ce que la prévision  
4 budgétaire que vous avez faite tient compte d'une  
5 réduction des mesures de sécurité supplémentaires  
6 et si oui, de quelle manière?

7 M. MARTIN BOISCLAIR :

8 R. Ça fait partie de la réduction de dix pour cent (10  
9 %) globalement parce qu'il y avait quelques mesures  
10 supplémentaires, comme avoir un seul individu par  
11 camion, des choses comme ça, donc ça c'est... ça  
12 disparaît, là, dans les contrats à taux fixe.

13 Q. **[128]** Donc, dans votre... dans la fixation du  
14 pourcentage de dix (10), les mesures de sécurité...  
15 une réduction des mesures de sécurité était tenue  
16 en compte.

17 R. Oui, mais on s'entend, là, pas les mesures sécurité  
18 que l'entreprise applique pour respecter toutes les  
19 normes en vigueur, mais juste les mesures de  
20 sécurité temporaires qui avaient été mises en place  
21 dues à la pandémie.

22 Q. **[129]** Très bien. Je reviens, Monsieur le Greffier,  
23 à la pièce B-0115, à la réponse 3.4 à ce moment-ci.  
24 Donc, on va parler des ETC. Donc, la question 3.4  
25 était :



1 Pour chacun des centres de coûts et  
2 services, veuillez élaborer sur la  
3 croissance des activités, l'ajout de  
4 nouvelles activités ou tout autre  
5 motif qui justifie les ETC  
6 additionnels demandés, tant pour les  
7 postes de cadres que de non-cadres.

8 Je vais vous lire certains passages de la réponse  
9 et par la suite je vais vous questionner sur ces  
10 passages-là. Donc, le premier paragraphe :

11 La proposition de Gazifère ne peut  
12 être évaluée sur une base  
13 individuelle.

14 Ensuite le deuxième paragraphe :

15 Ces ressources sont nécessaires pour  
16 supporter la croissance générale de  
17 l'entreprise ainsi que les autres  
18 activités qui découlent en grande  
19 partie de la transition énergétique,  
20 tel qu'un plus grand effort en  
21 efficacité énergétique, en  
22 approvisionnement de GSR, en  
23 marchandisation de GSR, en travaux de  
24 toutes sortes notamment avec les  
25 gouvernements, les autres entités

1                                   énergétiques, etc.

2           Je m'arrête ici, je vais revenir par la suite, là,  
3           sur la suite. Pourriez-vous clarifier à quoi vous  
4           faites référence lorsque vous parlez de la  
5           croissance de l'entreprise et comment elle a été  
6           mesurée?

7   R. La croiss...

8           M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9   R. La question est quand même assez large, donc ma  
10          réponse va être assez globale, là. La croissance de  
11          l'entreprise peut effectivement être réglementée et  
12          non réglementée. Donc, on voyait dans la  
13          présentation du mot d'ouverture, on pourra peut-  
14          être y aller tantôt si c'est nécessaire, là, mais  
15          on ajoutait effectivement treize (13) nouveaux  
16          postes dans l'entreprise. Évidemment, il y avait  
17          environ huit postes qui étaient réglementés, cinq  
18          postes non réglementés, certains capitalisables ou  
19          non.

20                                Donc, quand on regarde la croissance, bien  
21          elle peut être à deux niveaux, donc une croissance  
22          des activités non réglementées. Évidemment, on  
23          parle d'environ cinq postes, là, dans le...  
24          l'augmentation du plan de main-d'oeuvre globale de  
25          Gazifère, qui n'est pas sujet à discussion, là,

1           devant... devant la Régie durant cette audience.

2                       Pour ce qui est des éléments réglementés,  
3           bon bien évidemment ça touche des éléments de  
4           transition énergétique, d'efficacité énergétique,  
5           des éléments opérationnels, donc plusieurs des  
6           éléments ont été amenés par mon collègue monsieur  
7           Trahan dans sa présentation en mot d'ouverture, là,  
8           donc il a vraiment bien expliqué l'ensemble des  
9           éléments qui composent évidemment la justification  
10          des additions de poste, là, au niveau du plan de  
11          main-d'oeuvre réglementé.

12       Q. **[130]** Est-ce que vous... dans quelle mesure...  
13          comment on doit évaluer cette croissance générale  
14          de l'entreprise? Parce que c'est un... c'est un  
15          élément qui... qui justifie, selon Gazifère, les  
16          ressources additionnelles, on parle de croissance  
17          générale de l'entreprise. Est-ce qu'il y a un  
18          exercice de... de mesure de cette croissance-là,  
19          par exemple, en deux mille vingt-deux (2022), deux  
20          mille vingt-trois (2023), deux mille vingt-quatre  
21          (2024)?

22       R. Écoutez, je vais vous référer, en grande partie, au  
23          mot d'ouverture de monsieur Trahan, qui est venu  
24          expliquer toute la réflexion stratégique qui  
25          découlait du nouvel environnement, des nouvelles

1 obligations, de différents objectifs, d'éléments,  
2 qu'il a amplement bien expliqués, hier, dans la  
3 présentation en mot d'ouverture.

4 Évidemment, la transition énergétique vient  
5 teinter, beaucoup, les éléments de transition  
6 énergétique, puis vient impacter les besoins, vient  
7 modifier ce que Gazifère doit accomplir comme  
8 tâches, autant dans le réglementé que dans le non  
9 réglementé. Mais en ce qui nous concerne, on parle,  
10 évidemment, plus de l'impact de l'activité  
11 réglementée.

12 Donc, je ne suis pas sûr de bien comprendre  
13 votre question sur comment qu'on peut quantifier.  
14 Tu sais, je veux dire, c'est qualitatif, dans le  
15 sens qu'on a des nouvelles obligations, il faut  
16 passer au niveau de la transition énergétique.

17 Bien, la transition énergétique, ça  
18 implique d'aller chercher des contrats de GNR.  
19 Donc, on a vu, hier... Là, il faut que je fasse  
20 attention, on était à huis clos. Mais bon, peu  
21 importe, donc, il faut aller chercher du gaz  
22 naturel renouvelable. Donc, il y a des équipes qui  
23 s'affairent à aller conclure des contrats. Donc,  
24 ça, évidemment, on n'avait pas cette tâche-là, on  
25 n'avait pas cette fonction-là, avant.

1                   Maintenant, il faut aussi vendre du gaz  
2 naturel renouvelable à nos clients. Donc, ça nous  
3 prend des gens. Ça prend des gens qui accompagnent  
4 les grandes industries ou s'ils ont besoin d'être  
5 accompagnés par la transition énergétique.

6                   Donc, si on prend chacun des éléments,  
7 comme ça, bien, on est capable de venir appuyer  
8 chacun des besoins additionnels. Puis évidemment,  
9 la finalité, c'est qu'on a besoin de main-d'oeuvre  
10 additionnelle.

11 Q. **[131]** Par exemple, vous n'avez pas fixé d'objectif  
12 de croissance, en terme de pourcentage  
13 d'augmentation de clients, par exemple? Il n'y a  
14 pas ce type d'exercice-là qui a été fait, lorsqu'on  
15 parle de la croissance de l'entreprise?

16 R. Bien, au niveau de l'activité réglementée, ce que  
17 vous voyez comme projection de la croissance des  
18 clients, bien, c'est ce qui est présenté dans la  
19 prévision de la demande, dans le plan  
20 d'approvisionnement. Donc, vous avez une vision  
21 pour l'année deux mille vingt-trois (2023). Et vous  
22 avez, aussi, une vision pour les quatre prochaines  
23 années. Donc, ça, c'est de l'information qui est au  
24 dossier.

25                   Mais ce n'est pas nécessairement la

1 croissance des activités des clients réglementés,  
2 en terme de nouvelles ventes qui vient justifier  
3 l'addition du plan de main-d'oeuvre, qu'on discute  
4 devant vous. Ce qu'on vous dit, c'est qu'il y a un  
5 contexte qui change la transition énergétique.

6 Là, monsieur Trahan l'a expliqué, là. Il  
7 faut faire plus de communication. Donc, avant,  
8 bien, évidemment, on avait moins de gens pour faire  
9 de la communication. Maintenant, ça nous prend des  
10 ressources additionnelles. Tout ce qui est  
11 contractuel avec Enbridge.

12 Donc, il y a des nouvelles pratiques,  
13 aujourd'hui, qui n'existaient pas avant. On a  
14 besoin de se conformer à des cadres qui sont plus  
15 légaux. On a besoin d'avoir une meilleure reddition  
16 de comptes, au niveau de l'entreprise, au niveau  
17 des contrats.

18 Donc, ça, c'est des éléments qui se sont  
19 ajoutés, parce que la société demande aux  
20 entreprises d'être rigoureuses, d'avoir plus de  
21 sécurité. Ça nous demande plus de gens sur le  
22 terrain.

23 Donc, il y a, peut-être... Il y a un  
24 certain nombre d'années, bien, les mesures de  
25 sécurité n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui,

1 là. On a des photos, ici. Je suis arrivé dans mon  
2 bureau. Il y a des vieilles photos qui dataient de  
3 quelques années où est-ce que les gens sautent dans  
4 des trous, à ciel ouvert, avec une conduite de gaz,  
5 peu de protection. Tu sais, je veux dire,  
6 aujourd'hui, on regarde ces photos-là puis on en  
7 rit presque, là. Mais, tu sais, ce n'est pas comme  
8 ça qu'on opère, aujourd'hui.

9 Donc, toutes ces nouvelles règles-là, bien,  
10 elles viennent justifier, dans ce nouvel  
11 environnement-là, qui peut découler de la  
12 transition énergétique, mais aussi de conformité au  
13 niveau des pratiques d'Enbridge, pour être une  
14 entreprise plus mature.

15 Et aussi, tout ce qui est relié aux  
16 opérations, au cadre réglementaire, puis aux  
17 différentes contraintes ou obligations, pardon. Ça  
18 serait, peut-être, un mot plus juste que la société  
19 exige d'une entreprise comme Gazifère, qui  
20 travaille avec un produit, quand même, qui est à  
21 prendre avec beaucoup de sécurité.

22 Q. [132] Merci. Toujours à la même réponse 3.4.

23 Ensuite, vous indiquez :

24 Cette nouvelle réalité[...]

25 Dont vous venez de nous parler, Monsieur Tremblay.

1 [...]d'un distributeur gazier a amené  
2 Gazifère à ces changements qui  
3 visaient principalement[...]

4 Bon, il y a cinq objectifs qui sont mentionnés, et  
5 j'aimerais qu'on les regarde ensemble. Le premier :  
6 Mieux organiser les services partagés,  
7 internes et externes.

8 Donc, ensuite :

9 Mettre une emphase plus importante sur  
10 le secteur des ventes et du  
11 développement des affaires et des  
12 nouvelles initiatives. Assigner les  
13 ressources dédiées à leurs fonctions  
14 respectives afin de créer une réelle  
15 expertise interne et permettre le  
16 développement de projets plus  
17 rapidement. Assurer une redondance  
18 dans plusieurs rôles »

19 Et :

20 Mieux intégrer les procédures  
21 d'Enbridge.

22 À part de la deuxième, qui est celle :

23 Mettre une emphase plus importante sur  
24 le secteur des ventes et du  
25 développement des affaires et des



1 nouvelles initiatives.

2 Est-ce que les autres objectifs impliquent des  
3 ressources additionnelles? Et si oui, combien et  
4 pourquoi?

5 On peut les prendre un par un, là, par  
6 exemple : « Mieux organiser les services partagés  
7 internes et externes ». En quoi mieux organiser les  
8 services partagés implique l'addition de nouvelles  
9 ressources?

10 R. Bien, je vais revenir, là, à, t'sais, ce qu'on vous  
11 a donné comme information dans la demande de  
12 renseignements, puis ce qu'on... monsieur Trahan a  
13 aussi expliqué hier.

14 C'est difficile de prendre chacun des  
15 éléments puis de dire que cet élément-là en  
16 particulier demande un poste additionnel. On ne  
17 peut pas faire cet exercice-là.

18 C'est un ensemble d'explications qui est  
19 fourni, évidemment pour soutenir, autant dans notre  
20 preuve, en DDR et tout ce qui compose ce qui est  
21 devant la Régie aujourd'hui, qui vient  
22 effectivement soutenir l'augmentation du plan de  
23 main-d'oeuvre au niveau de l'activité réglementée.

24 Puis, je vous rappelle, on parle d'environ  
25 six point cinq postes additionnels. Puis je vous le

1 rappelle, là, ces six point cinq (6.5) postes  
2 additionnels, par rapport à deux mille vingt et un  
3 (2021) - parce qu'en deux mille vingt-deux (2022),  
4 on a gardé le même plan de même d'oeuvre, puis en  
5 deux mille vingt-quatre (2024), on va garder le  
6 plan... le même plan de main-d'oeuvre, aussi, là.

7 Donc, on parle d'environ deux postes par  
8 année, sur une période de trois ans, là, entre la  
9 cause tarifaire deux mille vingt-quatre (2024) et  
10 la cause tarifaire deux mille vingt et un (2021).

11 Donc, c'est difficile de venir prendre  
12 chacun des éléments un par un, puis venir dire que  
13 ça justifie exactement un poste ou une personne à  
14 temps plein. Mais c'est sûr que je vous ai donné  
15 des exemples, puis je peux le reprendre.

16 Évidemment, tantôt, j'ai donné l'exemple du  
17 poste de spécialiste dans l'équipe de développement  
18 de marché, où est-ce que... qui est réglementé,  
19 pour soutenir... soutenir nos clients dans la  
20 transition énergétique. Donc...

21 Q. **[133]** Mais, Monsieur Tremblay, je vous arrête. Je  
22 suis désolé. Ma question était assez simple, puis  
23 je comprends que votre position, c'est qu'on doit  
24 prendre l'exercice dans sa globalité, puis on en  
25 est tout à fait conscient.

1 L'enjeu, c'est que Gazifère indique cinq  
2 objectifs qui ont justifié l'ajout des ressources,  
3 puis je veux juste qu'on les regarde ensemble. Si  
4 la réponse c'est : « On ne peut pas vous dire. Pour  
5 cet objectif-là, il y a une ressource en  
6 particulier », ce sera la réponse qu'on obtiendra,  
7 puis on plaidera le cas échéant.

8 Mais juste m'indiquer si, de votre point de  
9 vue, l'objectif de mieux organiser les services  
10 partagés internes et externes justifie l'addition,  
11 que ce soit d'une ressource ou d'une partie de  
12 ressource... La...

13 R. Oui.

14 Q. **[134]** ... question est simple, là.

15 R. Oui. C'est sûr que ça engendre des heures/hommes  
16 additionnelles. T'sais, il faut additionner. Quand  
17 on parle d'équivalent de temps complet, on parle  
18 d'un certain nombre d'heures. Donc,  
19 effectivement...

20 Q. **[135]** Oui.

21 R. ... quand on prend chacune de ces nouvelles  
22 activités-là, ou ces nouveaux objectifs, ou  
23 n'importe comment qu'on les appelle, évidemment, ça  
24 s'additionne, puis au bout de la ligne, bien, ça  
25 demande des ressources additionnelles.

1 Q. **[136]** Donc, même chose pour « assigner les  
2 ressources dédiées à leurs fonctions respectives »?  
3 De votre point de vue, l'assignation de ressources  
4 dédiées à des fonctions respectives, ça constitue  
5 un élément qui justifie l'addition de ressources?

6 R. Bien, la réponse est oui, là, puis... Là, je suis  
7 désolé, aussi, on a eu une discussion puis  
8 j'entendais des voix un peu partout, là. J'espère  
9 que c'était des voix sur Teams et non dans ma tête,  
10 blague à part.

11 Q. **[137]** Mais moi, je crois que c'était le micro de la  
12 Formation qui était ouvert.

13 R. O.K. Peut-être, effectivement. O.K. Parfait. Donc,  
14 mais oui, donc, si on prend le point 3, assigner  
15 des tâches... « assigner des ressources dédiées à  
16 certaines tâches », bien, évidemment, ce qui se  
17 produit, c'est que, t'sais, naturellement, quand  
18 que la fonction, évidemment, ne peut pas occuper  
19 une seule personne, elle est répartie. T'sais, il y  
20 a quelqu'un qui va s'en occuper ou différentes  
21 personnes vont s'occuper d'une fonction.

22 Donc là, évidemment, je pourrais prendre  
23 l'exemple des contrats. Donc, évidemment, là, on va  
24 avoir... il y a une nouvelle ressource qui s'occupe  
25 des contrats, donc qui est dédiée à tout ce qui est

1 contractuel, RFI, RFP, des appels d'offres, tout ce  
2 qui est contractuel, mettre en place les gabarits.

3 Donc, on a une personne qui est maintenant  
4 dédiée à cette ressource-là - parce que,  
5 maintenant, on a avait assez d'heures-année pour en  
6 justifier une ressource.

7 Maintenant, ce que ça permet, c'est que ça  
8 permet de dégager aussi d'autres personnes, qui  
9 faisaient ça un peu à temps partiel, donc c'était  
10 différents employés, des gestionnaires qui  
11 s'occupaient des éléments contractuels. Donc là,  
12 aujourd'hui, on a une ressource dédiée, qui  
13 s'occupe effectivement des contrats, donc ça nous  
14 permet évidemment de dégager des ressources pour  
15 faire d'autres activités.

16 Q. **[138]** Et je vous poserais la même question pour la  
17 redondance. En quoi assurer la redondance justifie  
18 l'ajout de ressources?

19 R. Bien, c'est la même chose, là. T'sais, si j'ai une  
20 seule ressource qui accomplit une tâche, et je veux  
21 que ça soit deux personnes qui accomplissent cette  
22 tâche-là pour avoir une redondance - quand que la  
23 personne, malheureusement, nous quitte vers un  
24 autre employeur, bien qu'on soit capable rapidement  
25 d'être en mesure d'opérer puis de continuer à

1           fonctionner. Donc, c'est sûr que si je prends une  
2           tâche, aujourd'hui, qui est faite uniquement par  
3           une seule personne puis je la donne à deux  
4           personnes, bien, si cette tâche occupait dix pour  
5           cent (10 %) de la ressource, maintenant je la mets  
6           sur deux ressources, maintenant j'ai vingt pour  
7           cent (20 %) de temps-personne sur cette même  
8           ressource là. J'ai de la redondance. Donc, pour  
9           faire ça, bien, la finalité, c'est que si j'en fais  
10          plusieurs comme ça puis que j'en fais dix (10) à  
11          dix pour cent (10 %), mais au bout de la ligne,  
12          j'ai une ressource de plus.

13        Q. **[139]** Très bien. Le paragraphe suivant, on dit :

14                            Ces propositions découlent de  
15                            plusieurs années d'analyses et  
16                            d'études qui ont permis de déterminer  
17                            que Gazifère n'avait pas les  
18                            ressources requises pour réaliser  
19                            davantage que la base de ses  
20                            obligations.

21        Les plusieurs années d'analyses et d'études  
22        auxquelles vous référez dans ce paragraphe-là,  
23        sont-elles documentées?

24        R. Oups, j'ai fermé mon écran en même temps, ça va  
25        bien. Donc, bon, évidemment, monsieur Trahan vous a

1           expliqué hier, puis je vous invite à aller relire,  
2           là, le mot d'ouverture. Donc, il a expliqué que, à  
3           partir de deux mille seize, deux mille dix-sept  
4           (2016-2017), on s'était fait accompagner notamment  
5           par une firme. Là, j'ai « Aviseo » en tête, là,  
6           mais bon, citez-moi pas sur le nom de la firme qui  
7           était venue...

8           Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

9           C'est bien ça.

10          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

11         R. C'est bien ça? O.K. Parfait. Donc, qui était venue  
12         montrer qu'il y avait effectivement un gap au  
13         niveau des ressources puis des tâches à accomplir.  
14         Et par la suite, on vous a aussi parlé d'une  
15         évolution qui a aussi mené à une planification  
16         stratégique, il y a un an, un an et demi, qui a  
17         effectivement apporté des... qui a montré  
18         effectivement qu'il fallait se réorganiser, ce que  
19         monsieur Trahan a expliqué, et que ça nous prenait  
20         évidemment des ressources additionnelles, là, pour  
21         pouvoir faire face, là, aux changements de  
22         l'environnement puis à toutes les nouvelles  
23         fonctions, nouveaux défis, là, qui nous attendent,  
24         qui sont actuellement puis qui nous attendent aussi  
25         dans les prochains mois, prochaines années.

1 Q. **[140]** Avez-vous l'année de l'étude à laquelle vous  
2 référez, l'étude d'Aviseo? Savez-vous en quelle  
3 année ça a été réalisé?

4 R. Bien, écoutez, ce que je comprends, ça aurait été  
5 fait, là, autour de deux mille seize (2016), deux  
6 mille dix-sept (2017), là, qui est venue soutenir  
7 en fait la cause tarifaire deux mille dix-sept  
8 (2017). Ce qu'on me dit, c'est que ça n'aurait pas  
9 été déposé publiquement. Puis il y aurait même un  
10 débat à l'époque, là, à savoir si ça devait être  
11 déposé publiquement ou non puis, ma compréhension,  
12 c'est que ça n'a pas été déposé.

13 Q. **[141]** Et il n'y a pas eu de mise à jour de cette  
14 étude-là, là, dans les cinq dernières années, là?  
15 Dans les quatre dernières années, en fait?

16 R. Ma compréhension, c'est que dans le cadre de la  
17 planification stratégique qui a été faite récemment  
18 chez Gazifère, ce que monsieur Trahan a référé  
19 hier, puis ce qu'on a aussi mentionné dans la  
20 preuve : Gazifère s'est aussi fait accompagner par  
21 une firme externe.

22 Q. **[142]** Très bien. Toujours dans le même paragraphe,  
23 on dit :

24 Or, les obligations de Gazifère ont  
25 pris de l'ampleur substantiellement



1                    depuis cette période et malgré l'ajout  
2                    de quelques ressources, force est de  
3                    constater que l'entreprise n'arrivait  
4                    pas à livrer pour l'ensemble de celle-  
5                    ci et à effectuer la transition  
6                    énergétique à la vitesse voulue et  
7                    souhaitée.

8                    Pourriez-vous nous donner des informations sur la  
9                    nature des nouvelles obligations? Et je mets  
10                   l'accent sur le mot « obligations » auquel vous  
11                   référez dans ce paragraphe-là. Et je dirais : outre  
12                   celles associées à l'injection de GNR dans le  
13                   réseau de Gazifère.

14                   R. C'est d'en éliminer une très importante, là. Fait  
15                   que...

16                   Q. **[143]** Oui.

17                   R. ... si on a une obligation qui...

18                   Q. **[144]** Mais vous référez à « des obligations », donc  
19                   je présume qu'il y en a plus qu'une?

20                   R. Bien, effectivement, là, il y a celle que vous  
21                   oubliez volontairement qui justifie trois postes...

22                   Q. **[145]** Je ne l'oublie pas...

23                   R. ... additionnels avec...

24                   Q. **[146]** ... je l'exclus, ce n'est pas pareil.

25                   R. Donc, ce n'est quand même pas rien, c'est beaucoup.

1 Évidemment, en lien avec les obligations aussi,  
2 oui, il y a le GNR, mais il y aussi toute  
3 l'efficacité énergétique. Donc, on s'est donné des  
4 objectifs. On nous demande de faire partie de la  
5 solution d'être en mesure de réduire les gaz à  
6 effet de serre chez notre clientèle. On nous  
7 demande de... Nos clients nous demandent de les  
8 accompagner, donc, ça aussi, ça justifie une équipe  
9 au niveau des développements des marchés. Ensuite  
10 de ça, bien on a des obligations, évidemment, qui  
11 découlent d'Enbridge, qui demandent de mettre en  
12 place des processus qui sont standardisés puis  
13 qu'on doit effectivement s'y conformer. Donc, on a  
14 des obligations, si vous voulez, internes par  
15 l'entreprise. Donc, le poste au niveau des contrats  
16 en fait partie. Donc, c'est un poste qui est  
17 important puis qui est justifié par des  
18 obligations, des éléments qui viennent d'Enbridge.

19 On a aussi évidemment des règlements,  
20 l'évolution de nos obligations au niveau de la  
21 sécurité. Tous les jours, ça évolue. Donc, c'est ce  
22 qui vient justifier notamment des postes  
23 additionnels au niveau des opérations pour être en  
24 mesure de s'assurer qu'on respecte les règles, la  
25 sécurité puis qu'on respecte les codes du gaz et

1 aussi les politiques et les obligations d'Enbridge  
2 au niveau des opérations.

3 Monsieur Trahan vous a parlé hier qu'il y  
4 avait une... bien il y a eu une fusion évidemment,  
5 là, entre Union Gas, Consumers Gas, Enbridge avec  
6 Spectra, donc il y a beaucoup d'arrimages qui sont  
7 faits. Il y avait des guides qui étaient... ou des  
8 pratiques qui étaient différentes dans les  
9 entreprises et évidemment il y a un exercice de  
10 consolidation qui est en cours, et ça a un impact  
11 chez évidemment Gazifère au niveau de nos  
12 obligations.

13 Il y a aussi des exigences réglementaires,  
14 là, qui nous demandent effectivement du temps ou  
15 des ressources additionnelles. Donc en gros, je  
16 vous dirais que... J'en oublie peut-être, là, mais  
17 c'est un...

18 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

19 R. Oui, il y a aussi les obligations en matière  
20 d'affaires publique où Gazifère doit davantage  
21 prendre sa place aussi, participer à des débats,  
22 prendre position, formuler des commentaires.

23 Q. **[147]** Et est-ce que selon vous toutes ces  
24 obligations-là que vous venez de nous expliquer  
25 n'étaient pas présentes en deux mille vingt et un

1 (2021)?

2 R. Bien écoutez, c'est clairement une évolution  
3 clairement rapide, là, au niveau notamment de la  
4 transition énergétique, là. Beaucoup de ces  
5 obligations-là, je vous dirais qu'on avait  
6 peut-être le vent dans le dos, maintenant on a un  
7 vent de côté puis un vent de face, là, donc, ça  
8 s'accélère.

9 Puis effectivement, les obligations sont en  
10 accélération puis augmentent, et l'exercice qui a  
11 été fait il y a un an au niveau de la planification  
12 stratégique a clairement démontré qu'il y avait  
13 effectivement, là, des... un gap - je cherche le  
14 terme, là - un écart et qu'on devait effectivement  
15 mettre en place une nouvelle structure, là, pour  
16 pouvoir répondre à ces différents objectifs-là,  
17 puis d'autres objectifs aussi internes, là, que  
18 monsieur Trahan a bien expliqué au niveau de la  
19 redondance, là, puis d'avoir des fonctions qui  
20 soient plus transférables entre les différentes  
21 entreprises comme la finance et autres, là, moins  
22 spécialisées au niveau du gaz, là.

23 Q. **[148]** Très bien. Merci. Maintenant, je vous  
24 amènerais à la question et à la réponse 3.7,  
25 toujours sur la même pièce, Monsieur le Greffier,

1 un peu plus bas. Donc, la question était :

2 Veuillez expliquer en quoi les  
3 activités de soutien au marché de  
4 détail se distinguent des activités de  
5 développement de marché.

6 La réponse :

7 Les activités de l'équipe de  
8 développement de marché sont  
9 essentiellement liées au démarchage  
10 pour raccorder de nouveaux clients,  
11 pour développer de nouveaux marchés et  
12 de nouvelles lignes d'affaires, autant  
13 pour des activités réglementées que  
14 non réglementées. En complément,  
15 Gazifère réfère l'intervenant à la  
16 réponse à la question 3.5 de la  
17 présente demande de renseignements.

18 Deuxième paragraphe :

19 Le soutien au marché de détail est en  
20 fait constitué de l'équipe qui  
21 s'occupe de l'administration des  
22 ventes. Cette équipe inclus notamment  
23 des commis et des coordonnateurs qui  
24 supportent l'équipe de développement  
25 de marché sur des aspects tels que la

1                                   gestion des contrats, par exemple.  
2           Ensuite, Monsieur le Greffier, je vous demanderais  
3           peut-être d'afficher l'organigramme qui est proposé  
4           par Gazifère que l'on retrouverait à la pièce  
5           B-0113. Donc, ce serait à la page 2 et ce serait  
6           celui après la réorganisation. Très bien, merci.

7                                   Pourriez-vous nous indiquer où se trouvent  
8           les ressources en soutien de marché dans  
9           l'organigramme?

10          R. Désolé, juste répéter votre question?

11          Q. **[149]** Ma question était : où se trouvent les  
12           ressources en soutien de marché dans l'organigramme  
13           qui est proposé?

14          R. Donc, vous parlez de l'administration des ventes?

15          Q. **[150]** Je parle des ressources qui sont indiquées à  
16           la réponse 3.7 en soutien de marché. Le soutien de  
17           marché de détail, oui, effectivement.

18          R. Donc, écoutez, c'est difficile de pointer pour moi,  
19           là. Donc, allons-y à droite. On descend. Donc, vous  
20           voyez, il y a une boîte qui s'appelle « Directeur,  
21           service à la clientèle et communications », là.  
22           Juste... oui, allez comme vers la droite, oui.  
23           Donc, on descend, ça fait que là vous voyez ici, il  
24           y a un directeur du service à la clientèle et  
25           communications.

1 Q. **[151]** Oui.

2 R. Donc, tout ce qui est administration des ventes,  
3 là, c'est le chef d'équipe, administration des  
4 ventes que vous voyez ici juste à la gauche.

5 Q. **[152]** Donc ça, ce serait le soutien de marché.

6 R. C'est... c'est le soutien de marché, c'est  
7 l'administration des ventes, donc c'est tout ce qui  
8 est administratif, tout ce qui est clérical aux  
9 ventes, donc signature d'un contrat, il y a un  
10 représentant qui est dans une autre boîte, là, qui  
11 va chez un client, signe une nouvelle vente.  
12 Évidemment, il y a tout un processus contractuel  
13 jusqu'à une mise en gaz, là, donc ça c'est l'équipe  
14 d'administration qui va gérer les aspects  
15 contractuels qui se retrouvent dans la question que  
16 vous m'avez posée. Et bien cette équipe-là s'occupe  
17 des activités réglementées, donc un nouveau contrat  
18 de gaz, s'occupe aussi des contrats d'efficacité  
19 énergétique ou autres, là, qui pourraient découler  
20 de demande de gaz, demande de programme  
21 d'efficacité. Puis s'occupe aussi du non  
22 réglementé. Donc, ce qui est l'équivalent dans le  
23 non réglementé.

24 Q. **[153]** Et si on comprend bien, là, dans le... la  
25 cause actuelle vous demandez l'ajout de deux postes

1 au soutien de marché, c'est ça?

2 R. Un. On ajoute... on demande un poste au support...

3 un poste de représentant au service à la clientèle,

4 donc vous voyez ici la première... juste en-dessous

5 de chef d'équipe. Donc, on demande un poste

6 additionnel. Il y a un poste qui avait été

7 transféré de l'équipe de développement de marché

8 dans l'équipe administratif, mais c'est pas un

9 poste additionnel, c'est uniquement un déplacement.

10 Ça fait que dans la... dans les... pardon... dans

11 la réorganisation ce qu'on voulait avoir c'était

12 vraiment une équipe ventes, qui était dédiée aux

13 ventes. Puis on voulait avoir une équipe vraiment

14 administratif qui - je ne veux pas être péjoratif,

15 là - mais qui fait plus la paperasse, là. Tout le

16 monde a de la paperasse sur son bureau tout le

17 temps, là. Mais qui est plus au niveau des contrats

18 de l'administration. Donc, c'est vraiment comme ça

19 qu'on l'a séparé, donc oui il y a deux postes... il

20 y a deux postes de plus dans cette équipe-là, mais

21 il y a un seul poste qui est ajouté au plan de

22 main-d'oeuvre. Et ce poste-là est cinquante pour

23 cent (50 %) réglementé, environ, là, puis cinquante

24 pour cent (50 %) non réglementé.

25 Q. [154] Et pourriez-vous me distinguer ce poste-là de



1 celui qui est demandé pour la gestion des contrats?  
2 Parce qu'on semble demander également un poste  
3 supplémentaire pour la gestion des contrats, donc  
4 juste nous distinguer les deux en termes de nature  
5 de fonction.

6 R. Je vous demanderais s'il vous plaît d'aller à la  
7 pièce B-0147, qui est la présentation qui a été  
8 faite d'ouverture hier. Donc, B-0147. Plus  
9 facilitant, bien merci c'est exactement celle-là.  
10 Donc... parce qu'on voit en vert les postes  
11 additionnels, là, c'est peut-être un peu plus  
12 simple. Ça fait qu'il y a peut-être une confusion,  
13 là, puis là je me... je tente une réponse, où est-  
14 ce qu'on a deux postes qui a peut-être le mot  
15 « contrat », là. O.K. Donc, il y a vraiment le  
16 poste qu'on vient de parler dans l'équipe  
17 d'administration des ventes. Donc, qui fait  
18 l'administration notamment des contrats des  
19 nouvelles ventes. O.K. Donc, ça c'est le... ce  
20 qu'on regardait, la boîte tantôt, là, qu'on  
21 regardait à droite en bas, où est-ce qu'on a un  
22 poste additionnel au niveau des... un représentant  
23 qu'on appelle le représentant service à la  
24 clientèle. Donc ça, c'est un premier poste.

25 Q. [155] Ça, c'est pour les... vous dites les

1 nouvelles ventes.

2 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

3 R. Oui, je vais donner un exemple concret, là. Ce type  
4 de contrat-là auquel on réfère ce serait vraiment,  
5 par exemple, un représentant de développement de  
6 marché qui conclut une entente avec un entrepreneur  
7 en construction pour que, par exemple, soixante  
8 pour cent (60 %) du projet soit à gaz naturel. Je  
9 donne des chiffres en l'air, là. Bien il va y avoir  
10 une entente qui va émaner de ce... de cette  
11 décision-là. Et là c'est l'équipe d'administration  
12 des ventes qui va prendre en charge ce type  
13 d'entente-là.

14 Q. **[156]** Parfait, donc là on peut conti... oups, je  
15 m'entends en double, parfait.

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. Donc, par la suite bien il y a un autre poste qui  
18 est gestion des contrats, mais ça c'est un nouveau  
19 poste qu'on vient d'expliquer, là, pour se  
20 conformer à tous les contrats d'Enbridge, les  
21 appels d'offres et autres. Ce qu'ils appellent  
22 l'AMF, là. Après ça si on retourne dans la boîte,  
23 là, « Chef d'équipe », toujours où est-ce qu'on  
24 vient de discuter.

25 Q. **[157]** Monsieur Tremblay, vous avez passé vite sur

1 le poste « Gestion de contrats ». On va y revenir.

2 R. Oui, O.K. Donc, le poste de « Gestion de  
3 contrats », il se trouve juste... Il relève de moi,  
4 là, au niveau du directeur, de la direction  
5 générale. Donc, il se trouve à être à gauche, du  
6 poste de directeur général, ici, là.

7 Donc, on l'appelle « Spécialiste  
8 approvisionnement et contrats ». O.K.

9 Q. **[158]** O.K.

10 R. On pourrait y revenir, là. Mais pour faire le 360°  
11 à votre question, c'est qu'on explique, aussi,  
12 qu'on a un poste qu'on a transféré, qui est  
13 « Analyste gestion des contrats », qu'on a  
14 transféré de l'équipe de développement des ventes,  
15 vers l'équipe d'administration des ventes.

16 Donc, si on peut retourner vers la droite,  
17 en bas, à droite. Donc, on voit, le dernier poste,  
18 en bas, là, quatre représentants, et caetera, là,  
19 « Commis » Puis il y en a un qui s'appelle  
20 « Analyste gestion des contrats ». O.K.

21 Q. **[159]** Oui.

22 R. Ce poste-là, il n'est pas nouveau. Il était dans  
23 l'équipe de développement des ventes. Donc, il a  
24 juste été transféré. Donc, il y a une pièce, là,  
25 qui vous présente l'ensemble des additions des

1 nouveaux ETC puis des mouvements de personnel.

2 Q. **[160]** Oui.

3 R. Donc, dans cette pièce-là, évidemment, on explique  
4 qu'on a comme deux nouveaux postes, dans cette  
5 équipe d'administration des ventes. Mais en fait,  
6 il y a un poste additionnel, parce qu'il y a un  
7 transfert de l'équipe de développement des ventes  
8 vers cette équipe-là.

9 Q. **[161]** Parce que, en fait, je ne sais pas si c'est  
10 la pièce à laquelle vous réferez. On peut, peut-  
11 être aller la voir, là. C'est la pièce B-0036,  
12 Monsieur le Greffier.

13 LE GREFFIER :

14 Juste un instant.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Q. **[162]** À la page 24, qui serait, en fait, la  
17 dernière page du document PDF. Voilà. Vous me  
18 parlez, Monsieur Tremblay, de l'administration des  
19 ventes, et je ne vois pas cet item-là  
20 « Administration des ventes », dans les...

21 R. Bien, c'est la colonne... 1, 2, 3, 4, 5...  
22 euh... c'est marqué : « Ajout de 2 postes de  
23 Soutien au marché du détail », là.

24 Q. **[163]** Oui.

25 R. Ça fait que la note 5. Donc, ça, c'est « Soutien au

1            marché du détail », « Administration des ventes »,  
2            c'est cette colonne. Donc, ce qu'on voit, c'est  
3            deux postes. Ce que je vous dis, c'est qu'il y a un  
4            seul poste additionnel. On le voyait, tantôt, en  
5            vert. L'autre, c'est un transfert. Donc, si on va  
6            voir la note 5, en bas, c'est : « Ajout d'un poste  
7            de représentant. » Ça, c'est le poste qui est  
8            ajouté. Et « Un poste de commis sénior transféré du  
9            service du Développement de marché » vers le  
10           « Service de soutien de détail » ou  
11           « Administration des ventes ».

12        Q. [164] Mais pour soutien...

13        R. En fait, et pour compléter, pardon, vous allez voir  
14           la note 4. Donc, qui est la colonne juste à gauche.  
15           Donc, qui est : « Ajout de deux postes au  
16           développement de marché ». Donc, c'est ajout de  
17           deux postes nets. Mais on voit la note, là, c'est  
18           trois postes qu'on ajoute, puis il y a un poste qui  
19           a été transféré.

20                            C'est pour ça que dans l'organigramme,  
21           tantôt sous : « Développement de marché », vous  
22           voyez trois postes en vert. Et sous  
23           « Administration des ventes », vous voyez un poste  
24           en vert.

25        Q. [165] O.K. Et pour les deux postes, là, « Soutien

1           au marché » et « Administration des ventes », vous  
2           me dites que c'est un poste. Quand je  
3           regarde : « ETC total partie charges » à 1.7, c'est  
4           un poste?

5           M. MARTIN BOISCLAIR :

6           R. Bien, comme on vient de le mentionner dans les  
7           notes, c'est parce que la colonne juste avant, on  
8           mentionne deux postes nets. Mais en réalité, dans  
9           ce poste-là, il y en a trois. Mais les effets de  
10          capitalisation ne sont pas nécessairement... Bien,  
11          dans ce cas-ci, ils sont identiques, là. Mais c'est  
12          l'effet du nouveau taux de capitalisation de ces  
13          centres de coûts-là.

14                 Dans l'un, on a ajouté deux postes. Dans  
15          l'autre, on a ajouté deux postes nets. Il faut  
16          juste se remettre en contexte. Il y a eu un ajout  
17          de quatre postes, ici. Et ils ont une allocation,  
18          qui est selon l'allocation qui est prévue, selon le  
19          nouveau taux de capitalisation.

20                 Donc, c'est pour ça qu'on a ajouté deux  
21          postes. Et ils ont un quinze pour cent (15 %), à  
22          peu près, de chaque poste qui est capitalisable.  
23          Donc, ce sont les chiffres qui, selon...

24                 Il faut se référer aux deux colonnes, mais  
25          aussi aux notes, pour comprendre que c'est vraiment

1 quatre postes nouveaux au développement de marché.

2 Un dans le département des ventes.

3 Mais à cause du transfert du poste du  
4 développement de marché à l'administration des  
5 ventes, ça donne plus un effet net, dans les deux,  
6 de deux postes d'un bord, et de deux postes de  
7 l'autre, au lieu d'être un effet de trois, d'un  
8 bord, et un de l'autre.

9 Q. **[166]** Et on ajoute à ça un poste supplémentaire en  
10 gestion des contrats?

11 R. Oui. Ça, c'est la colonne avec la note 7. Ça, c'est  
12 un poste du centre de coûts de l'administration.  
13 Puis ça, c'est plus la gestion des contrats avec  
14 nos fournisseurs, les appels d'offres, se conformer  
15 aux politiques d'Enbridge. Ce n'est pas en lien  
16 avec signer des nouveaux clients ou signer des  
17 entrepreneurs.

18 Q. **[167]** Et ces contrats-là n'existaient pas avant  
19 deux mille... en deux mille vingt et un (2021)?  
20 Qu'est-ce qui justifie que, maintenant, on en a de  
21 besoin? Est-ce qu'il y a une augmentation des  
22 contrats, une augmentation de la complexité des  
23 contrats en question? Qu'est-ce qui justifie  
24 l'ajout de postes?

25 R. Bien, évidemment... évidemment que Gazifère a

1 toujours eu des contrats, donc... Évidemment, on  
2 fait affaire avec des fournisseurs...

3 Q. **[168]** Oui.

4 R. ... on a des contrats. Il se passe deux phénomènes,  
5 je vous dirais.

6 Le premier, c'est que les contrats sont en  
7 augmentation, parce que, bon, évidemment, on  
8 développe comme je vous ai dit de la nouvelle  
9 business. Ne serait-ce que juste les nouveaux  
10 contrats qu'on signe, par exemple, pour aller  
11 chercher les approvisionnements en gaz naturel  
12 renouvelable et autres. Donc, c'est des charges  
13 additionnelles. Évidemment, on a toutes nos  
14 activités non réglementées aussi, là, qui en font  
15 partie, qui augmentent. Qui viennent effectivement  
16 augmenter les contrats qu'on doit avoir avec  
17 plusieurs joueurs, plusieurs fournisseurs.

18 Et je te dirais que l'autre élément qui est  
19 important, c'est toute la conformité, avec toute la  
20 gestion contractuelle d'Enbridge. Donc, avant, on  
21 pourrait dire que Gazifère faisait les contrats  
22 avec des différents... seule, là. Seule, dans le  
23 sens Gazifère, avec les différents fournisseurs.

24 Et maintenant, c'est de se conformer au  
25 système... tout à la gestion de la politique



1 contractuelle d'Enbridge, pour s'assurer que  
2 l'entreprise soit mature et qu'on ait toutes les  
3 protections en place, là, pour le futur.

4 Et il y aussi toutes les... la conformité  
5 au niveau des appels de... des appels d'offres.  
6 Donc, ce qu'on appelle RFP, RFI, Request for...  
7 Request for Information, puis et caetera, là.

8 Donc, il y a tous les appels d'offres,  
9 aussi, passent par cette personne-là. Donc, on nous  
10 demande de vraiment s'assurer d'aller en appel  
11 d'offres, d'avoir un certain nombre de joueurs pour  
12 s'assurer qu'on minimise les coûts pour notre  
13 clientèle, donc les obligations sont beaucoup plus  
14 grandes à cet égard-là.

15 Donc, comme je vous disais tantôt, cette  
16 fonction-là, évidemment, elle existait, elle était  
17 fait... elle était éparpillée, elle était fait un  
18 peu partout. Peut-être qu'à un moment donné, ça a  
19 fait son temps, puis que ça fonctionne. Mais à un  
20 moment donné, quand que la tâche s'alourdit, qu'il  
21 y a plus de temps-ressources sur une base annuelle,  
22 bien là, on peut justifier la création d'un poste  
23 additionnel. Donc, c'est... c'est comme ça que ça  
24 fonctionne.

25 T'sais, depuis que je suis arrivé...

1 T'sais, je pose la question souvent : qui s'occupe  
2 de tel élément, tel élément? On me dit : Bien,  
3 c'est toi, là. Donc, Jean-Benoit me répond :  
4 « C'était moi avant, maintenant c'est toi. »

5 Mais blague à part, t'sais, je veux dire,  
6 c'est sûr que chez Énergir, il y a une équipe de  
7 prévision de la demande, hein. T'sais, il y avait  
8 plusieurs ressources, là, il y avait une équipe,  
9 plusieurs... quelques ressources.

10 Ici, évidemment, il n'y a pas une personne  
11 qui s'occupe de la prévision de la demande. Donc,  
12 c'est une fonction qui est un peu saupoudrée, qui  
13 est répartie. Est-ce qu'un jour, on pourrait être  
14 devant la Régie puis justifier la création d'un  
15 poste pour la prévision de la demande? Peut-être.  
16 Là, ce n'est pas ça actuellement, mais...  
17 Aujourd'hui, c'est fait par différentes personnes  
18 dans les opérations, il n'y a pas un responsable,  
19 là. C'est un exemple, là.

20 Q. [169] Très bien. Merci. Madame...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je m'excuse, Maître...

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 ... la Présidente, il me reste...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... Charlebois.

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Oui?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je m'excuse de vous interrompre.

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Écoutez, on en est à quarante-cinq (45) minutes  
11 depuis le retour du lunch.

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Plus les quelques quinzaine... dix (10), quinze  
16 (15) minutes avant le lunch. Vous aviez annoncé une  
17 heure pour l'ensemble de vos contre-  
18 interrogatoires. Donc, j'en viens à ma question :  
19 est-ce que vous en avez encore pour longtemps,  
20 pensez-vous?

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 J'allais vous dire que c'était... j'avais une  
23 dernière ligne de questions, un dernier sujet. J'en  
24 ai probablement...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah, une dernière ligne. Bon.

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Oui. Une dernière ligne. Une ligne...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On vous laisse y aller...

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 ... ça peut amener des sous-questions. Mais...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... brièvement.

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Ça va aller rapidement, Madame la Présidente. Alors

13 maintenant, on va terminer avec les ETC sur la

14 transition énergétique et je vous amène à la

15 pièce... je retourne, en fait, à la pièce B-0115.

16 Réponse 3.5. Donc... Voilà, 3.5 :

17 Relativement à la référence (iii),

18 veuillez indiquer quels sont les

19 efforts additionnels que prévoit

20 réaliser Gazifère eu égard au

21 développement de marché et quel sera

22 le coût en salaires et autres efforts.

23 Donc, Gazifère indique avoir :

24 [...] restructuré son service de

25 développement de marché afin de

1                    parfaire ses capacités pour supporter  
2                    la croissance et la transition  
3                    énergétique.

4                    Un élément important à cet égard  
5                    est l'ajout de ressources dédiées au  
6                    secteur de la plus grande  
7                    consommation, un secteur à l'égard  
8                    duquel Gazifère n'avait pas développé  
9                    l'expertise historiquement. Cette  
10                    expertise permettra de travailler  
11                    davantage directement avec les clients  
12                    eu égard au GSR, à l'efficacité  
13                    énergétique ainsi qu'à leurs autres  
14                    besoins liés à la transition  
15                    énergétique.

16                    Donc, j'aurai quelques questions sur cette réponse-  
17                    là. Premier élément, je veux juste valider avec  
18                    vous, Monsieur Tremblay, que, ici, on parle bien de  
19                    l'ajout de deux postes au développement de marché,  
20                    qui est demandé?

21                    M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

22                    R. Donc... Bien, ici, on parle de trois postes  
23                    additionnels au développement de marché, puis il y  
24                    a un poste qui a été transféré dans l'équipe  
25                    d'administration des ventes, donc pour un effet net

1 de deux, là, si on veut. Mais dans l'équipe, on  
2 parle vraiment de trois postes additionnels qu'on  
3 pouvait voir sur l'organigramme tantôt. Au niveau  
4 du développement de marché, il y avait trois  
5 boîtes, là, qui étaient en vert, là.

6 Q. [170] Et pourriez-vous nous expliquer quels sont  
7 les objectifs qui sont visés par l'ajout de ces  
8 ressources additionnelles là?

9 R. Je vais y aller, là. J'ai l'impression un peu de me  
10 répéter, là, ce que... À votre collègue, tantôt,  
11 j'ai quand même très bien expliqué les deux postes.  
12 Je ne sais pas si on peut reprojeter encore, s'il  
13 vous plaît, la B-0147. Allez, s'il vous plaît, vers  
14 la gauche, oui, l'équipe « développement » où est-  
15 ce qu'il y a trois boîtes qui sont en vert. On peut  
16 zoomer un petit peu, ça aiderait. Merci. Donc...  
17 Bien, il n'y a pas de superviseur. Évidemment,  
18 l'équipe grandit, donc on a un poste de  
19 superviseur. Et si on va au niveau des deux postes  
20 en bas, on a le spécialiste « marché non  
21 réglementé », donc poste qui est cent pour cent  
22 (100 %) ANR. Bien, en gros, c'est pour soutenir  
23 notre... nos activités non réglementées, là, donc  
24 je n'irais pas plus loin pour l'instant.

25 Pour ce qui est du spécialiste « mise en

1 marché », bien c'est ce que monsieur Trahan vous a  
2 expliqué hier puis ce que j'ai réexpliqué avant la  
3 période du lunch. Donc, ici, c'est vraiment d'avoir  
4 un spécialiste qui va être en mesure d'accompagner  
5 nos plus grands clients, donc industriels, grands  
6 commerciaux, dans leurs démarches de décarbonation,  
7 de transition énergétique. Donc, ça va être  
8 quelqu'un qui va aller chez les clients, qui va  
9 faire la promotion, évidemment, de nos programmes  
10 d'efficacité énergétique, gaz naturel renouvelable,  
11 éventuellement, on va... si on injecte de  
12 l'hydrogène dans le réseau, on va vouloir  
13 effectivement vendre du gaz naturel renouvelable,  
14 d'autres éléments, là, qu'on pourrait penser en  
15 lien avec la transition énergétique, là. Donc,  
16 c'est vraiment la fonction principale de ce poste-  
17 là.

18 On parlait tantôt de fonctions qui  
19 pouvaient exister, qui existaient... qu'il y a chez  
20 Énergir qui n'existe pas chez nous. Bien, on  
21 avait... Chez Énergir, ils ont une équipe qu'ils  
22 appellent « des conseillers DATECH ». Donc, il y a  
23 vraiment des ingénieurs spécialisés en énergie qui  
24 accompagnent les clients.

1                    Chez Gazifère, ça n'existe pas, pour  
2 l'instant. Donc, évidemment, quand on s'adresse à  
3 des clients résidentiels, on n'a pas besoin d'avoir  
4 un ingénieur spécialisé, c'est plus de la  
5 « Molson » pour tout le monde, des équipements qui  
6 se ressemblent. Évidemment, quand on rentre dans le  
7 commercial ou l'industriel, ça nous prend quelqu'un  
8 pour accompagner ces clients-là. Donc, c'est la  
9 fonction, là, qui va être assumée par ce nouveau  
10 poste-là.

11 Q. [171] Parfait. Merci. Ensuite, dans... vous avez  
12 répondu, effectivement, à une des questions de mon  
13 collègue, maître Cadrin, un peu plus tôt ce matin  
14 quant à la notion d'optimisation des énergies. Et  
15 en réponse, vous avez parlé... vous avez référé aux  
16 clients industriels comme étant une cible, là, en  
17 ce qui concerne l'optimisation des énergies.

18                    Par ailleurs, quand je lis la réponse à  
19 3.5, il y a un paragraphe qui concerne  
20 spécifiquement le secteur de la plus grande  
21 consommation. Et le deux... le troisième paragraphe  
22 de la réponse réfère plutôt à l'optimisation des  
23 énergies et ça parle du marché traditionnel. Donc,  
24 je veux juste voir avec vous la distinction que  
25 vous faites entre le secteur de la plus grande



1 consommation et le développement du marché  
2 traditionnel, là, dans les paragraphes 2 et 3 de  
3 votre réponse à 3.5.

4 R. Sensiblement, c'est la même fonction, c'est le même  
5 objectif, là, dans le sens, c'est de transition  
6 énergétique, efficacité énergétique, décarbonation.  
7 Évidemment, la fonction principale de ce nouveau  
8 poste-là va être accompagnée, qui est le deuxième  
9 paragraphe, là, qui... écoute, qui parle justement  
10 des industriels, grand commercial, institutionnel.  
11 Donc, c'est ce que j'ai mentionné.

12 J'ai aussi mentionné que cette personne-là  
13 allait accompagner aussi des clients dans...  
14 T'sais, on veut vendre plus de gaz naturel  
15 renouvelable à nos clients, les achats volontaires.  
16 Donc, c'est sûr que cette personne-là va venir  
17 mettre des efforts pour augmenter nos... pour  
18 s'assurer qu'on soit en mesure de vendre le plus  
19 possible... d'avoir le plus possible de clients en  
20 achat volontaire de gaz naturel renouvelable par  
21 exemple. Donc ça, c'est probablement un peu plus,  
22 là, le deuxième paragraphe qu'on parle de marché  
23 traditionnel. On parle plus de clients  
24 traditionnels, là, donc résidentiel, plus petit  
25 commercial. Puis vous avez parlé du dernier,

1 « l'ensemble... » Bien ça, c'est un résumé, là.

2 Q. **[172]** Et lorsque vous référez à des propositions  
3 d'offres énergétiques à faible émission de carbone  
4 pour le marché traditionnel, vous pensez à quoi?

5 R. Bien je vous dirais que pour l'instant, on se  
6 limite plus au gaz naturel renouvelable, efficacité  
7 énergétique. Éventuellement, on va parler plus de  
8 GSR, donc possiblement de l'hydrogène. Donc, ça  
9 pourrait être un élément qui pourrait se rajouter.

10 Et j'ai aussi parlé... ensuite à une  
11 question de votre collègue de la biénergie. À court  
12 terme, peut-être un peu moins, parce qu'on va être  
13 plus biénergie résidentiel, mais éventuellement, il  
14 va y avoir un volet biénergie commercial,  
15 institutionnel, donc cette ressource-là va aussi  
16 mettre l'épaule à la roue, là, pour ce nouvel  
17 élément-là.

18 Q. **[173]** Très bien. Merci beaucoup. Et je terminerais  
19 avec les opérations. Dernière question. Si on  
20 comprend bien, vous demandez ici l'ajout de trois  
21 postes aux opérations, c'est bien ça?

22 R. Oui, confirmé, donc effectivement, c'est trois  
23 postes additionnels.

24 Q. **[174]** Pourriez-vous nous expliquer en quoi  
25 consistent les tâches des ressources internes en

1 opérations et en entretien en prenant en compte  
2 l'augmentation de la main-d'oeuvre contractuelle  
3 dont on a parlé un peu plus tôt aujourd'hui?

4 R. Votre question est quand même assez large. Je vais  
5 tenter une réponse, mais peut-être que mes  
6 collègues pourront compléter. Bon, évidemment, on  
7 parle des opérations ici. Dans les opérations, on  
8 peut avoir des employés de Gazifère qui effectuent  
9 certaines tâches, et on peut faire aussi appel à de  
10 la main-d'oeuvre externe, main-d'oeuvre  
11 contractuelle externe.

12 Donc, ça peut être à deux niveaux je vous  
13 dirais. Ça peut être des tâches qui pourraient être  
14 faites par nos employés ou qui sont faites par nos  
15 employés, mais que pour des raisons soit de  
16 saisonnalité ou de maximisation des ressources, là,  
17 ils sont occupés, donc il vont aller à l'externe.

18 Donc, ça peut être la même tâche, une tâche  
19 qui est faite par nos employés puis des employés  
20 externes. Ça peut être aussi de la main-d'oeuvre  
21 contractuelle qui va accomplir des tâches que nos  
22 employés ne font pas. Donc, je vous dirais que ça  
23 serait mon explication pour votre deuxième partie  
24 de la question. Je ne sais pas si c'est complet  
25 pour vous, là.

1 Q. [175] Bien ma question est... en fait, c'est de  
2 savoir qu'est-ce qui justifie l'ajout de trois  
3 postes, puis ça m'amène à vous poser la question à  
4 savoir en quoi consistent les tâches pour la  
5 main-d'oeuvre interne en matière d'opérations qui  
6 justifient l'augmentation de trois postes, là.

7 R. Donc, bon, évidemment, les opérations, là, sont  
8 toujours en réflexion à savoir, bon, est-ce qu'ils  
9 ont l'ensemble des ressources nécessaires pour  
10 opérer. Donc, ce qui peut arriver, effectivement,  
11 puis ça justifie une partie des nouveaux postes  
12 ici, c'est de dire : bon, bien, est-ce qu'on a  
13 certaines tâches qu'on pourrait effectivement... ou  
14 on a suffisamment pour être en mesure d'engager un  
15 employé chez Gazifère?

16 Évidemment, cette analyse-là, si elle est  
17 faite, il faut qu'on soit en mesure de l'occuper  
18 sur une période... cent pour cent (100 %) de  
19 l'année, là, avec différentes fonctions, puis si on  
20 arrive à la conclusion qu'effectivement c'est moins  
21 onéreux que de faire affaire avec de l'externe,  
22 bien, effectivement, on peut prendre la décision  
23 d'ajouter un poste additionnel à l'interne pour  
24 effectuer les tâches.

25 Il peut y avoir des nouvelles tâches qui

1 n'étaient pas présentes ou qui étaient... ne  
2 justifiaient pas nécessairement un poste à temps  
3 complet, comme on a discuté tantôt, puis  
4 maintenant, bien, justifient l'embauche d'une  
5 personne. Ça, je vous donnerais l'exemple du  
6 coordonnateur de l'entrepôt, là, qui s'ajoute.

7 Bien évidemment, on avait juste un édifice,  
8 le 706, boulevard Gréber. Maintenant, on a deux  
9 édifices. On fait la location d'un édifice à côté.  
10 On avait vraiment un enjeu d'espace, autant, oui,  
11 bureaux, mais aussi au niveau des opérations et des  
12 entrepôts. Donc, bien, maintenant, on a besoin d'un  
13 coordonnateur d'entrepôt, donc c'était une  
14 fonction. Vu qu'on avait juste un édifice qui était  
15 fait par d'autres personnes, mais évidemment avec  
16 deux édifices, ça justifie la création d'un poste  
17 parce que là on a un peu plus de... un peu plus de  
18 travail à faire. Donc, ça, ça... par exemple ça  
19 justifie le nouveau coordonnateur d'entrepôt.

20 Q. [176] Et ça, ce serait un poste sur trois. Est-ce  
21 que vous avez d'autres exemples pour justifier les  
22 deux autres?

23 R. Donc, c'est suite à un exercice qui a été fait par  
24 les opérations, donc pour être en mesure de  
25 justifier des postes additionnels il faut avoir les

1 besoins. Pour le coordonnateur d'entrepôt c'est ce  
2 que je viens de mentionner. Au niveau des... ce  
3 qu'on appelle les techniciens de service c'est des  
4 fonctions qui sont en partie réglementées, mais en  
5 partie non réglementées aussi, donc il y a une  
6 croissance des activités non réglementées, qui  
7 justifie une partie de ce poste-là.

8 Par la suite, évidemment il faut... il faut  
9 aussi prendre en considération que ces postes-là  
10 sont en grande partie capitalisables aussi, là,  
11 donc ils ont un impact qui est quand même un petit  
12 peu plus faible au niveau des opérations. Au niveau  
13 des super... ce qu'on parle les ARII, là, donc il y  
14 a un nouveau conseiller au niveau des opérations,  
15 donc ce qu'on voulait vraiment c'est d'avoir deux  
16 conseillers : un conseiller ARII et un conseiller  
17 vraiment opérations, qui en fait supervise  
18 l'ensemble des gens sur les chantiers. De plus en  
19 plus, là, on a des exigences qui sont vraiment  
20 importantes quand on fait des travaux, là,  
21 notamment sur la voirie publique. C'est toute une  
22 coordination, là, on ne peut plus comme on pouvait  
23 faire il y a peut-être quelques années, là, fermer  
24 les rues à tous vents, là.

25 Aujourd'hui, les villes, dont la Ville de

1 Gatineau notamment, Chelsea, sont très préoccupées,  
2 là, par l'occupation de l'espace. Donc, ça demande  
3 beaucoup de coordination, ça demande de la  
4 sécurité, donc on avait clairement besoin de ce  
5 qu'on appelle deux conseillers, ici on en a rajouté  
6 un, là. Donc, on avait vraiment besoin de deux  
7 conseillers pour s'assurer de mener à bien  
8 l'ensemble des opérations pour s'assurer justement  
9 que ce ne soit pas des techniciens qui doivent  
10 faire une job sur la rue et qu'ils n'aient pas à  
11 gérer justement l'ensemble des éléments logistiques  
12 opérationnels qui est nécessaire et qu'ils puissent  
13 vraiment se concentrer sur les travaux. Donc, par  
14 exemple, le nouveau poste de conseiller opérations,  
15 là, bien il est sur... il va faire les tours des  
16 différentes chantiers; le matin c'est lui qui anime  
17 le « morning meeting » à sept heures trente (7 h  
18 30) pour s'assurer qu'on a les bonnes équipes puis  
19 qu'il y a de la redondance, qui va soutenir telle  
20 équipe si jamais ils ont des enjeux. Il va faire le  
21 tour des différentes équipes au niveau des  
22 opérations sur le terrain pour s'assurer que tout  
23 est beau. Il va coordonner l'ensemble des éléments,  
24 donc si les marqueurs ne sont pas venus marquer  
25 l'électricité, marquer les aqueducs, marquer les

1 services publics comme l'électricité, bien il va  
2 s'assurer de prendre contact avec les différentes  
3 personnes dans l'organisation, mais aussi à  
4 l'extérieur de Gazifère pour s'assurer que ces  
5 équipes-là puissent arriver le plus rapidement  
6 possible pour que nos équipes puissent débiter  
7 leurs travaux.

8           Donc, c'est vraiment un ensemble d'éléments  
9 qui justifient d'avoir deux conseillers au lieu  
10 d'un pour s'assurer vraiment, là, que nos équipes  
11 soient sur le terrain, qu'elles soient  
12 opérationnelles puis qu'elles aient les deux mains  
13 dans ce qu'elles doivent faire, c'est-à-dire  
14 intervenir puis creuser, puis faire les travaux qui  
15 sont nécessaires, là, à la sécurité de notre  
16 réseau.

17 M. MARTIN BOISCLAIR :

18 R. Si je peux me permettre, juste pour faire le lien  
19 entre les postes de Gas tech que vous voyez puis  
20 installateur, juste pour montrer à quel point les  
21 choses peuvent évoluer rapidement également, c'est  
22 qu'au moment de préparer le budget des salaires on  
23 se repositionne en avril deux mille vingt-deux  
24 (2022), on obtient une information au niveau du  
25 budget d'un besoin d'ajout de poste aux opérations,



1           puis on nous les nomme comme ça. O.K. Je vais avoir  
2           besoin d'un Gas tech de plus et tout ça.

3                        Mais entre le mois d'avril où est-ce qu'on  
4           le budget et la réorganisation qui n'était pas  
5           encore officiellement annoncée, il n'y avait rien  
6           d'officiel dans tout ça, qu'est-ce qui s'est passé  
7           dans les faits? C'est que le... un Gas tech très  
8           senior, soudeur et tout ça est devenu le nouveau  
9           conseiller dont parle Jean-François avec ses  
10          nouvelles responsabilités liées à appliquer les  
11          normes puis à de la coordination et tout ça. Et  
12          c'est donc techniquement en mode budget, on a  
13          ajouté un poste de Gas tech, mais dans la réorg ce  
14          poste supplémentaire-là est en fait, est devenu un  
15          poste de conseiller. On a donc un Gas tech qui est  
16          devenu un conseiller. Puis là, il a fallu remplacer  
17          ce Gas tech-là. Donc, vous voyez que l'évolution  
18          est extrêmement rapide. On avait même de la misère  
19          à avoir tout en place, dans un budget qui est fait  
20          deux mois, approximativement, avant l'annonce  
21          officielle de la « réorg », là.

22          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

23          R. Bien, c'est important d'avoir cette flexibilité-là.  
24          Puis là, c'est correct, là, on se prête à  
25          l'exercice avec plaisir, puis on est très dans le

1 détail, là. Mais à un moment donné, ça prend une  
2 certaine flexibilité, aussi, là. Tu sais, la Régie  
3 doit approuver, effectivement, un budget. Elle doit  
4 approuver des tarifs. À l'intérieur de ça,  
5 évidemment, les choses peuvent évoluer.

6 Puis effectivement, c'est un bel exemple,  
7 puis je suis content que tu l'emmènes. C'est qu'on  
8 a, effectivement... Au début, on dit que c'est un  
9 besoin de Gas tech qu'on a, parce que la réalité,  
10 c'est que sur le terrain, les techniciens, ils se  
11 disent : « Bien, on gère trop de paperasse. Ça fait  
12 que, là, donnez-nous un technicien additionnel. »

13 O.K. Après ça, on se pose la  
14 question : C'est-tu vraiment un technicien  
15 additionnel qu'on a besoin? Non. La réponse qui a  
16 été ici, c'est non. On a besoin d'un conseiller qui  
17 va, justement, s'assurer de coordonner ça. Puis on  
18 n'a pas besoin d'un Gas tech additionnel.

19 Donc, ça, c'est clair qu'il faut garder  
20 cette flexibilité-là. Puis ça se peut que, demain  
21 matin, à un moment donné, ce n'est pas un poste de  
22 conseiller aux « comm » qu'on crée, mais c'est un  
23 conseiller aux affaires publiques ou affaires  
24 gouvernementales. Tu sais, ça, c'est important de  
25 garder cette flexibilité-là, aussi, là.

1 Q. [177] Ça répond à l'ensemble de mes questions. Je  
2 remercie les membres du panel pour votre patience.  
3 Alors, ça complète, de mon côté, Madame la  
4 Présidente. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Charlebois. Donc, nous en serions aux  
7 questions de la Régie, Maître Lefrançois?

8 INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS :

9 Q. [178] Oui, bonjour. Je vais allumer cette caméra.  
10 Celle de la salle ne semble pas être fonctionnelle.  
11 Bonjour, je vais commencer par une question qui est  
12 une précision en lien avec l'allocation des coûts.

13 Je vous emmènerais, premièrement... Puis  
14 là, ici, j'avais noté la troisième demande amendée.  
15 Mais ça n'a pas fait l'objet de modification, dans  
16 la quatrième demande. Ce serait la pièce B-0089, à  
17 la page 16.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Sous réserve qu'il n'y a pas eu de changement, là,  
20 je l'ai ici. Juste valider rapidement.

21 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

22 Q. [179] O.K., non. Donc, je vous fais la lecture,  
23 c'est :

24 Quant à l'allocation des coûts entre  
25 activités réglementées et non

1                   réglementées. Reconduire l'application  
2                   des pourcentages de coûts tels  
3                   qu'établis à la pièce B-0461 du  
4                   dossier R-3924-2015 et approuvés par  
5                   la Régie aux termes de la décision  
6                   D-2016-092, et approuver, selon les  
7                   modalités proposées à la pièce GI-10  
8                   document 11, l'ajustement qu'elle  
9                   propose relativement à certains  
10                  pourcentages d'allocation des coûts  
11                  entre activités réglementées et non  
12                  réglementées suite au recrutement de  
13                  nouvelles ressources et au remaniement  
14                  de ressources existantes dans certains  
15                  services de l'entreprise, aux fins de  
16                  l'établissement de son revenu requis  
17                  pour les années tarifaires 2023 et  
18                  2024.

19                Ensuite, je vous emmènerais à la pièce B-0036, qui  
20                est GI-10, document 11, la page 1. Mais c'est la  
21                page 18 du PDF. C'est embrouillé, là.

22                LE GREFFIER :

23                Je vais tester un autre mode d'affichage, pour voir  
24                si ça fait sauter le problème.

25

1 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

2 Est-ce que c'est juste pour moi? Est-ce que vous  
3 êtes en mesure de voir le tableau?

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Non. Le tableau est flou, pour nous, également.

6 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

7 Voilà. Parfait, merci. Donc, on peut lire :

8 Gazifère reprend ci-dessous le tableau  
9 présentant les pourcentages  
10 d'allocation aux activités non  
11 réglementées, tel que déposé à la  
12 pièce GI-20, document 1[...]

13 Là, ensuite:

14 [...]approuvé par la Régie dans sa  
15 décision D-2016-092, page 17 de 52,  
16 paragraphe 44. Gazifère présente à  
17 côté, un sommaire des dépenses  
18 d'exploitation pour les années 2023 et  
19 2024 en prenant en considération les  
20 ajustements découlant des décisions  
21 D-2018-060 et D-2018-090, ainsi que  
22 les nouveaux taux d'allocation  
23 proposés dans le cadre du présent  
24 dossier tarifaire.

25 Et à la même page, à la note de bas de page numéro

1 4, on peut lire :

2 Nouveaux taux d'allocation proposés  
3 par Gazifère dans le cadre du dossier  
4 tarifaire 2023-2024 suite à des  
5 changements organisationnels amorcés  
6 en 2022 et ayant l'effet d'une pleine  
7 année en 2023.

8 Donc, ma question est que : On peut voir, au  
9 tableau de la pièce B-0036, que Gazifère présente  
10 les détails de l'allocation des coûts entre  
11 activités réglementées et activités non  
12 réglementées, en tenant compte des pourcentages  
13 d'allocation des coûts aux activités non  
14 réglementées, tel qu'approuvé par la décision D-  
15 2016-092, et que le tableau prend en considération  
16 les ajustements découlant des décisions D-2018-060  
17 et D-2018-090, est-ce que vous pourriez confirmer  
18 que Gazifère demande ici également à la Régie de  
19 reconduire au présent dossier l'application des  
20 ajustements découlant des décisions D-2018-060 et  
21 l'autre, D-2018-090?

22 M. MARTIN BOISCLAIR :

23 R. On confirme.

24 Q. **[180]** Merci. Et ma deuxième question : en se  
25 référant aux mêmes pièces, on note que les

1 ajustements proposés par Gazifère au présent  
2 dossier, relativement à certains pourcentages  
3 d'allocation des coûts entre activités réglementées  
4 et non réglementées, découlent de changements  
5 organisationnels amorcés en deux mille vingt-deux  
6 (2022) et ayant l'effet d'une pleine année en deux  
7 mille vingt-trois (2023).

8 Pourriez-vous indiquer si les nouveaux taux  
9 d'allocation de Gazifère... dont Gazifère demande  
10 l'approbation par la Régie ont été déterminés  
11 également en fonction des ajustements qui ont été  
12 approuvés aux deux autres décisions, D-2018-060 et  
13 D-2018-090?

14 R. Donc, les ajustements qu'on propose ont été faits à  
15 la marge.

16 Si je peux vous donner un exemple : celui  
17 qu'on retrouve, de treize point quarante-cinq pour  
18 cent (13.45 %) et quatre-vingt-six point cinquante-  
19 cinq pour cent (86.55 %), on est parti de  
20 l'ancienne allocation, qui était cent pour cent  
21 (100 %) réglementé. Mais là, dans ce centre de  
22 coûts là, qui se trouve à être celui du  
23 développement de marché, on a ajouté un poste qui  
24 est cent pour cent (100 %) non réglementé, qu'on a  
25 présenté, là, dans les autres pièces qu'on a parlé

1 abondamment dans les ETC.

2           Donc, en ayant un nouveau poste non  
3 réglementé sur l'ensemble, on a fait le calcul du  
4 pourcentage du salaire de ce poste-là sur le total.  
5 Donc, son salaire représente treize point quarante-  
6 cinq pour cent (13.45 %) du total des salaires du  
7 développement de marché.

8           Donc, c'est de cette façon-là qu'on a  
9 déterminé que le treize point quarante-cinq pour  
10 cent (13.45 %) du total du centre de coûts doit  
11 être alloué, parce que c'est représentatif du  
12 salaire de l'employé qui est cent pour cent (100 %) non  
13 réglementé.

14           Donc, c'est un peu le même concept que les  
15 décisions précédentes, où est-ce que c'est une  
16 allocation en fonction du temps réparti entre  
17 activités réglementées et non réglementées, mais  
18 qu'on convertit en impact-dollar pour allouer les  
19 bons dollars au non réglementé.

20           Donc, c'est comme ça qu'on en arrive, sauf  
21 qu'on n'a pas... on l'a fait à la marge, à  
22 l'interne, sans l'appui de consultants externes,  
23 comme ça avait été le cas dans les études et les  
24 décisions précédentes.

25 Q. [181] O.K. Donc, je comprends que c'est volontaire,



1 là, le fait que dans la demande on ne précise pas  
2 ces deux autres décisions-là pour cet aspect-là?

3 R. Non. Bien, pour nous, il n'y avait rien de nouveau  
4 à ajouter. Les anciens taux sont remplacés par les  
5 nouveaux. Comme... Dans la colonne...

6 Q. **[182]** O.K.

7 R. ... qu'on présente, là, les anciens taux... Les  
8 taux originaux ont été remplacés à deux reprises -  
9 comme on en mentionné, les décisions de deux mille  
10 dix-huit (2018) puis de deux mille dix-neuf (2019).  
11 Puis là, on s'attend à avoir une troisième  
12 décision, qui va faire un... un troisième  
13 changement de taux, si on se base sur les... ce qui  
14 était initialement en deux mille quinze (2015).

15 Q. **[183]** O.K. Merci. Donc, je vais passer à ma  
16 prochaine question. Alors, c'est une question qui  
17 est en lien avec le calcul des volumes de GSR dans  
18 le plan d'approvisionnement.

19 Premièrement, je vous amènerais à la pièce  
20 C-ACEFO-0023. Et on peut lire :

21 [...] l'ACEFO recommande à la Régie  
22 d'exiger de Gazifère que, pour les  
23 fins de son plan d'approvisionnement,  
24 elle calcule la quantité de GNR  
25 annuelle devant être livrée en

1                   utilisant les valeurs réelles et  
2                   prévisionnelles les plus plausibles de  
3                   ventes totales de chacune des années  
4                   de l'horizon de son plan  
5                   d'approvisionnement. Avec les données  
6                   au dossier, cette recommandation  
7                   correspond à utiliser...

8           Et ensuite, je vous amènerais à la pièce C-RTIÉE-  
9           0026, à la page 14. En fait, je vais avoir deux  
10           extraits, là, qui viennent de cette pièce-là. Je  
11           crois que c'est la page 14 du document, et non du  
12           PDF. O.K. Non, c'était bien la page 14 du PDF.

13           Donc, on peut lire :

14                   La prévision de l'obligation d'achat  
15                   de GSR de Gazifère en deux mille  
16                   vingt-trois (2023), deux mille vingt-  
17                   quatre (2024), deux mille vingt-cinq  
18                   (2025) et deux mille vingt-six (2026)  
19                   devrait donc être égale, pour chacune  
20                   de ses années-témoins, à la moyenne de  
21                   ses livraisons totales de gaz naturel  
22                   (réelles ou prévues) des trois années  
23                   antérieures à l'année-témoin,  
24                   multipliée par le taux réglementaire  
25                   applicable à cette année-témoin,

1                   appliquant ainsi la formule de calcul  
2                   triannuelle de l'article 1 par. 1 du  
3                   *Règlement*.

4       Et ensuite, à la page 18, on peut lire :

5                   Nous invitons la Régie de l'énergie à  
6                   statuer que les volumes prévus de  
7                   l'obligation d'achat de GSR par  
8                   Gazifère pour les années qui sont  
9                   énumérées devraient être révisés pour  
10                  tenir compte des ventes totales de gaz  
11                  établies par Gazifère elle-même  
12                  (réelles et prévues), pour les trois  
13                  années antérieures à chacune des  
14                  années, tel que le fait correctement  
15                  Énergir d'ailleurs dans son propre  
16                  plan d'approvisionnement.

17       Là, ensuite, on peut lire :

18                  Ainsi, nous sommes en accord avec le  
19                  résultat du calcul du volume prévu  
20                  d'approvisionnement de Gazifère en GSR  
21                  pour 2023. Par contre, utilisant les  
22                  volumes réels et prévisionnels totaux  
23                  de gaz naturel (que nous ne remettons  
24                  pas en question), nous avons calculé,  
25                  comme il se doit, que son Plan aurait

1 dû indiquer comme étant la prévision  
2 de son obligation d'achat de GSR.

3 Et ici, on voit les formules jusqu'en deux mille  
4 vingt-six (2026). Est-ce que vous pourriez  
5 commenter la possibilité pour Gazifère de calculer  
6 aux fins de son plan d'approvisionnement les  
7 prévisions volumétriques de GSR pour chacune des  
8 années projetées de la façon proposée par les  
9 Intervenants, soit en utilisant les volumes de  
10 ventes totales, réelles et prévues pour les trois  
11 années antérieures à chacune des années projetées?

12 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

13 R. Oui. Alors, c'est d'ailleurs une question qui a  
14 déjà fait l'objet de discussion dans le cadre d'un  
15 précédent dossier et on avait expliqué à ce moment,  
16 puis je le réitère : il n'y a pas de méthode de  
17 prévue au Règlement pour faire le calcul de la  
18 prévision GSR à long terme. Donc, on applique une  
19 méthode qui est simple, là, et qui est valide.

20 Maintenant, c'est possible de le faire  
21 autrement, si la Régie le souhaite. Par contre,  
22 j'aimerais... C'est possible que ça s'applique à  
23 compter d'un prochain plan d'approvisionnement, là.  
24 Donc, histoire de ne pas avoir à refaire nos  
25 pièces. Parce que l'écart entre la méthode qui est

1 proposée par les Intervenants et celle qui est  
2 retenue par Gazifère est somme toute très marginal.

3 Q. **[184]** Merci. Ensuite, pour ma prochaine question,  
4 je vais référer à la pièce B-0047 qui est GI-14,  
5 Document 6.1. C'est la page 20 du PDF. Oui, merci.  
6 Dans son analyse de la rentabilité des projets  
7 d'extension de réseau, Gazifère présente les  
8 déboursés des projets liés aux additions de  
9 nouveaux clients qui totalisent six millions sept  
10 cent quatre-vingt-quinze mille et quatorze dollars  
11 (6 795 014 \$) pour l'année deux mille vingt-trois  
12 (2023).

13 Ensuite, je vais référer à la pièce B-0171  
14 du dossier 4122-2020 de la Phase 3b de ce dossier-  
15 là. Merci. Dans le dossier tarifaire précédent,  
16 pour l'année tarifaire deux mille vingt-deux  
17 (2022), les déboursés des projets liés aux  
18 additions de nouveaux clients totalisaient quatre  
19 millions six cent quatre-vint-cinq mille quatre  
20 cent trente-sept (4 685 437). Donc, on peut le voir  
21 à la ligne 8, colonne 1.

22 Ensuite, à la pièce B-0029, page 10. Je  
23 vais vous référer aux lignes 18 à 22. On peut  
24 lire :

25 Pour la période 2023-2024, Gazifère

1                   anticipe une croissance de la  
2                   clientèle relativement stable et  
3                   prévoit ajouter 723 nouveaux clients  
4                   en 2023 et 660 en 2024. Au cours des  
5                   deux prochaines années, Gazifère  
6                   prévoit que le marché de la nouvelle  
7                   construction dans la région de  
8                   l'Outaouais sera en croissance vu le  
9                   taux d'inoccupation très faible dans  
10                  la région et les projets en discussion  
11                  avec divers entrepreneurs.

12                Donc, ma question : entre l'année-témoin deux mille  
13                vingt-trois (2023) et l'année autorisée deux mille  
14                vingt-deux (2022), on constate une hausse de deux  
15                millions cent neuf mille cinq cent soixante-dix-  
16                sept milliers de dollars (2 109 577 \$), des  
17                déboursés liés aux additions des clients, soit une  
18                hausse de quarante et un pour cent (41 %) par  
19                rapport à l'année deux mille vingt-deux (2022). En  
20                lien avec le témoignage que je vous ai cité, est-ce  
21                que vous pourriez élaborer sur les éléments, les  
22                variables, notamment, en lien avec le contexte  
23                économique et du marché qui expliquerait  
24                l'augmentation significative des déboursés liés aux  
25                additions de clients de l'année deux mille vingt-

1           deux (2022) à deux mille vingt-trois (2023)?

2           M. MARTIN BOISCLAIR :

3           R. Bien, tout d'abord, je pense... j'ai cru voir dans  
4           la pièce que vous avez référée où est-ce qu'il y  
5           avait le quatre million (4 M), que ça parlait de la  
6           faisabilité de deux mille vingt et un (2021). Donc,  
7           que je me trompe, là, c'est ce que j'ai vu dans le  
8           document que vous avez présenté. Ça, c'était le  
9           chiffre de deux mille vingt et un (2021) et non  
10          deux mille vingt-deux (2022), si je comprends bien.

11          Me MARILOU LEFRANÇOIS :

12          Juste un instant. Donc, en fait, il faudrait aller  
13          au document 6.2, page 2. Probablement que ça va  
14          être page suivante de ce document-là, Monsieur le  
15          Greffier, s'il vous plaît. Je crois qu'on est  
16          encore dans le même document. O.K. Fait que ça  
17          c'est... Si on va un petit peu plus bas. Et  
18          encore... Juste voir en bas... parce qu'en bas  
19          c'est écrit la cote du document, là. 6.1. Là...  
20          juste aller plus loin pour qu'on rentre dans le  
21          6.2., à la page 2. Ce serait celle-là. Et donc, on  
22          irait encore à la ligne 8, colonne 1. Donc, le  
23          chiffre...

24          M. MARTIN BOISCLAIR :

25          R. Là, on est en deux... on est en deux mille vingt-

1 quatre (2024), je pense que vous recherchiez deux  
2 mille vingt-deux (2022) de l'autre pièce que vous  
3 présentiez précédemment.

4 Q. **[185]** O.K. Ça, c'est bien la B-0171 qui est du  
5 dossier R-4122, et là on veut aller chercher  
6 l'année tarifaire deux mille vingt-deux (2022), là,  
7 le quatre millions six cent  
8 quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-sept  
9 (4 685 437), là. Oui, donc on voudrait être à la  
10 page 2, là, de ce document 6.2, là, c'est la page  
11 11. Juste si ce serait possible de remonter un peu.  
12 Désolée du délai.

13 R. J'ai vu que vous êtes revenu à 6.1, oui.

14 Q. **[186]** Bien relativement au quarante et un pour cent  
15 (41 %), est-ce que vous voulez qu'on l'identifie  
16 dans la pièce...

17 R. C'est...

18 Q. **[187]** ... juste confirmer que...

19 R. Non, bien c'est correct, là. Ça va être dans les  
20 mêmes eaux. On voit que c'est à peu près quatre  
21 point huit (4.8) pour les deux années, là. Il n'y  
22 avait pas eu de grande différence entre... Je veux  
23 juste être sûr qu'on parlait des bons chiffres dans  
24 les bonnes années.

25 Mais oui, le quarante pour cent (40 %) est



1 tout à fait justifié parce que quand on a fait...  
2 Il faut rappeler qu'on fait des budgets deux ans,  
3 donc celui que vous regardez, deux mille vingt et  
4 un, deux mille vingt-deux (2021-2022) a été préparé  
5 en deux mille vingt (2020), en mode prépandémie,  
6 sans aucune connaissance à l'époque des impacts sur  
7 les coûts que la pandémie elle amènerait, et quand  
8 on a refait l'exercice en deux mille vingt-deux  
9 (2022) pour le budget deux mille vingt-trois, deux  
10 mille vingt-quatre (2023-2024), les projections,  
11 les coûts ont été réévalués en regardant les coûts  
12 réels de deux mille vingt et un (2021), refaire  
13 notre prévision de deux mille vingt-deux (2022), un  
14 peu à l'image de ce qu'on fait pour les charges  
15 d'exploitation, et effectivement, il y a eu une  
16 hausse substantielle des coûts liés à nos  
17 investissements en capital, que ce soit les  
18 matériaux, les frais de main-d'oeuvre.

19 Donc, effectivement, on a eu une... c'est  
20 la hausse que nous on a... c'est le meilleur estimé  
21 des coûts qu'on a fait pour notre plan de  
22 développement. C'est représentatif des coûts réels  
23 qu'on a eus en deux mille vingt et un (2021) qui  
24 étaient passablement déjà... qui dépassaient déjà  
25 beaucoup les prévisions budgétaires de deux mille

1 vingt et un (2021).

2 Q. **[188]** O.K. Merci pour votre réponse. Donc, ma  
3 prochaine question va porter sur l'indicateur de  
4 croissance des charges d'exploitation pour l'année  
5 2. Je vais référer à la Décision D-2022-103, qui a  
6 été rendu en Phase 1 du présent dossier. On irait à  
7 la page 11, au paragraphe 33. On peut lire :

8 L'ACEFO s'interroge sur la pertinence  
9 de conserver intégralement la  
10 méthodologie de calcul de  
11 l'Indicateur, surtout en période où  
12 l'inflation suit une trajectoire  
13 atypique. L'intervenante recommande un  
14 plafonnement à 3 % du taux d'inflation  
15 utilisé dans le calcul de  
16 l'Indicateur.

17 Ensuite, j'irais au paragraphe 44. Et on peut lire:

18 [44] [...] la Régie demande à Gazifère  
19 de déposer en suivi, dans le cadre de  
20 la phase 3 du présent dossier, une  
21 évaluation de solutions d'allégement  
22 réglementaire envisagées, et une  
23 option basée sur une formule  
24 d'indexation pour fixer les charges  
25 d'exploitation, comparable à la



1                   chacun des scénarios si cette  
2                   prévision est utilisée plutôt que le  
3                   taux de 6 %.

4           Comme l'a soulevé l'ACEFO en phase 1 du présent  
5           dossier, l'inflation suit une tendance particulière  
6           comparativement à ce qu'on a connu au cours des  
7           dernières années. Dans ce contexte, la Régie a  
8           d'ailleurs demandé à Gazifère de présenter en phase  
9           3 une réflexion à l'égard des solutions  
10          d'allégement réglementaire. Comme le cite la FCEI  
11          en réponse à la DDR de la Régie, on voit maintenant  
12          que Desjardins prévoit un retour à la baisse de  
13          l'inflation.

14                   En complément au suivi demandé par la  
15          Régie, est-ce que vous pourriez commenter la  
16          possibilité pour Gazifère de déposer les impacts de  
17          ces futures solutions d'allégement réglementaire  
18          selon différents scénarios de taux d'inflation, par  
19          exemple, une forte hausse entre l'année 1 et  
20          l'année 2 ou une forte baisse entre les deux années  
21          ou une inflation stable?

22          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

23          R. O.K. Donc, peut-être juste une petite précision,  
24          là. Vous parlez donc de l'allégement réglementaire  
25          qui serait déposé en phase 3.

1 Q. **[189]** Oui.

2 R. Où est-ce qu'on pourrait avoir un indicateur... je  
3 vais dire comme Énergir, là, une formule  
4 d'indexation. Je fais attention quand je dis  
5 « comme Énergir » parce qu'on... c'est ce qu'on  
6 disait hier, il ne faut pas toujours se comparer.  
7 Donc, ça résonne en double, là... O.K. O.K. Donc,  
8 parfait. Donc, j'ai compris, oui.

9 Q. **[190]** Oui, exact.

10 R. Parfait. Mais donc, ce serait applicable uniquement  
11 à partir de l'année deux mille vingt-cinq (2025)  
12 cette formule d'indexation. Parce que pour  
13 l'instant ce qu'on a c'est un indicateur et le  
14 dossier devant vous c'est deux mille vingt-trois  
15 (2023)...

16 Q. **[191]** Bien ma question...

17 R. ... vingt-quatre (2024).

18 Q. **[192]** Ma question porte sur la proposition, là, qui  
19 serait déposée en phase 3, donc ce serait...

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Est-ce que je peux... est-ce que je peux vous  
22 demander, Maître Lefrançois, juste de clarifier la  
23 question? Parce qu'on s'interroge de notre côté  
24 pour bien comprendre et permettre au témoin de  
25 répondre correctement. Est-ce que votre question

1 vise à savoir si, dans le cadre de la proposition  
2 relative à la formule d'indexation qui serait  
3 formulée dans le cadre de la phase 3 du présent  
4 dossier par Gazifère, Gazifère aurait par la même  
5 occasion ou pourrait, par la même occasion,  
6 présenter des scénarios sur les divers taux  
7 d'inflation et la manière dont ces scénarios-là  
8 pourraient affecter la formule d'indexation. Est-ce  
9 que c'est ça votre question?

10 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

11 Oui, c'est exactement ça, là, d'avoir un impact  
12 chiffré, là, sur des propositions.

13 Me ADINA GEORGESCU :

14 Donc, en prenant en considération divers taux  
15 d'inflation, c'est ça?

16 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

17 Exact. Bien la variation, là...

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 O.K.

20 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

21 ... comme je disais, là. Entre l'année 1 et l'année  
22 2, là.

23 Me ADINA GEORGESCU :

24 Entendu. Merci.

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Donc, dans le cadre de la proposition ce qui serait  
3 fait en Phase 3, d'une formule d'indexation des  
4 dépenses d'opération qui seraient applicables à  
5 partir de deux mille vingt-cinq (2025).

6 Évidemment, il est un peu tôt, aujourd'hui,  
7 pour vous dire qu'est-ce que Gazifère va proposer.  
8 Bien, évidemment, on va regarder une formule  
9 d'indexation qui va nous permettre d'être  
10 raisonnable, d'avoir un coût qui nous permet  
11 d'opérer, mais d'être aussi « challengeant », là,  
12 pour nous maintenir sur le bout de notre chaise.

13 Maintenant, c'est sûr que, quand on va  
14 faire ces analyses-là, à l'interne, puis qu'on va,  
15 éventuellement, aussi, les déposer à la Régie,  
16 bien, il va falloir regarder. Évidemment, on met  
17 des plafonds sur l'inflation. Bien, on les met à  
18 combien? On les met-tu à trois (3 %) ou à quatre  
19 pour cent (4%)?

20 Donc, c'est ce type d'analyse-là,  
21 évidemment, qu'on va faire, pour s'assurer que ça  
22 nous donne des budgets d'opération qui nous  
23 permettent de répondre à nos obligations puis  
24 d'opérer.

25 Mais notre confusion, ici, c'est juste que,

1 quand vous faites référence à la preuve de la FCEI  
2 qu'on voit, justement devant nous, au dernier  
3 paragraphe, la FCEI ne parle pas d'un indicateur  
4 d'indexation des dépenses d'opération, dans le  
5 cadre d'un dossier tarifaire, qui serait applicable  
6 à partir du dossier tarifaire deux mille vingt-cinq  
7 (2025).

8 Ici, il parle de l'indicateur qu'on a  
9 calculé, pour deux mille vingt-trois, vingt-quatre  
10 (2023-2024). Évidemment, ici, il fait référence à  
11 la deuxième année de cet indicateur-là. Donc, c'est  
12 pour ça qu'on a eu une petite confusion.

13 Mais pour répondre à votre question, dans  
14 le cadre de la Phase 3, lorsqu'on va venir vous  
15 proposer un allègement réglementaire avec une  
16 formule d'indexation évidemment, on va faire  
17 différents scénarios puis on va proposer quelque  
18 chose qui est raisonnable à la Régie. Mais ça va  
19 s'appliquer à partir de l'année deux mille vingt-  
20 cinq (2025).

21 Q. [193] D'accord, merci. Puis merci pour la  
22 précision. Et je vais arriver à ma dernière  
23 question. Maintenant, cette question-là est en lien  
24 avec les programmes commerciaux. Je vais juste  
25 référer à la pièce C-ACEFO-0023, ça serait à la



1 page 15. Et, ici, on peut lire :

2 L'ACEFO s'interroge d'abord sur le  
3 budget demandé pour le programme  
4 résidentiel de cuisinières au gaz dans  
5 un contexte nouveau où, tout  
6 récemment, Énergir a retiré deux pages  
7 de son site web faisant leur  
8 promotion, à la suite d'une étude qui  
9 confirme un lien entre ce type  
10 d'appareil et l'asthme chez les  
11 enfants. Pour ce motif, l'ACEFO  
12 recommande à la Régie de ne pas  
13 approuver le budget pour 2023 et 2024  
14 du volet Cuisinière du programme  
15 commercial Programme résidentiel de  
16 Gazifère.

17 Est-ce que vous pourriez commenter la  
18 recommandation de l'ACEFO, commenter, notamment, en  
19 regard d'un changement de contexte, comme il est  
20 évoqué par l'ACEFO?

21 R. Bien, en fait, évidemment, on est en désaccord.

22 Nous, on considère que, pour l'instant, on respecte  
23 les différentes réglementations, comme monsieur  
24 Trahan vous l'a dit. On respecte le code du gaz.

25 L'enjeu, ici, c'est plus au niveau de la

1 ventilation, peu importe la source d'énergie. Donc,  
2 au niveau de la cuisson, clairement, si vous êtes  
3 dans un environnement fermé, que vous n'avez pas  
4 une bonne ventilation, il y a, effectivement,  
5 différents risques pour la santé.

6 Mais pour l'instant, nous, on considère que  
7 la réglementation qui est applicable, on la  
8 respecte. Et que, bien, pour l'instant, il n'y a  
9 rien qui nous empêche d'installer des cuisinières  
10 au gaz naturel.

11 Évidemment, comme je l'ai mentionné, moi-  
12 même, hier. J'ai discuté avec les équipes, chez  
13 nous, là, pour s'assurer que cette information-là,  
14 au niveau de la ventilation, soit bien communiquée  
15 sur notre site Web ou d'autres communications à  
16 notre clientèle, pour vraiment s'assurer que les  
17 appareils soient utilisés de façon sécuritaire.

18 Q. [194] D'accord. Merci pour votre réponse et ça va  
19 mettre fin à mes questions. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Lefrançois. Donc, je crois... Ah...  
22 non? On a peut-être des questions, nous-mêmes,  
23 Monsieur Dupont?

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Non.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Je pense qu'on a fait le tour, mais Madame  
3 Gagnon, avez-vous des questions?

4 Mme FRANÇOISE GAGNON :

5 Je n'ai pas de questions, merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Et je n'aurai pas de question pour le panel  
8 numéro 4. Donc, nous vous remercions tous. Nous  
9 vous libérons de vos serments. Et je crois que,  
10 Maître Georgescu, est-ce que ça clôt la preuve  
11 de Gazifère?

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Oui, Madame la Présidente, ça va clore la preuve de  
14 Gazifère. Merci beaucoup. Sous réserve, bien  
15 entendu... Excusez-moi, je dis ça, mais sous  
16 réserve, évidemment, de la contre-preuve qui sera  
17 déposée par écrit, en lien avec les commentaires,  
18 oui, des commentaires en réponse à la preuve  
19 modifiée du RTIEÉ.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, peut-être que je libérerai l'équipe...

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Juste un petit instant. Excusez-moi, Madame la  
24 Présidente, j'ai une petite question ici de mon  
25 côté de la part d'un des membres du panel, si vous

1           permettez. Je crois qu'il y a peut-être un élément.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Allez-y!

4           Me ADINA GEORGESCU :

5           Juste un petit instant. Alors, il n'y a pas de  
6           souci de notre côté. Donc, la preuve est close,  
7           Madame la Présidente, sous réserve de la contre-  
8           preuve qui sera déposée par écrit. Merci.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Parfait. J'avais eu peur de vous avoir libérés trop  
11          rapidement. J'aurais commis un impair et puis on  
12          aurait été dans l'illégalité, en tout cas des  
13          complications juridiques incroyables. Mais, bon, ce  
14          ne fut pas le cas, tant mieux. Merci au panel pour  
15          vos excellentes présentations. Et donc, nous allons  
16          passer à la preuve des intervenants. Merci à tous.  
17          Nous allons commencer par la preuve de l'ACEFO si  
18          nous procédons par ordre alphabétique, donc Maître  
19          Cadrin. Et puis mes collègues m'invitent à vous  
20          rappeler ce que vous savez déjà, mais quand même.  
21          Vous savez qu'on a lu la preuve. Donc, si vous  
22          pouviez vous en tenir aux grandes lignes ou aux  
23          nouveautés de votre preuve, nous vous serions bien  
24          reconnaissants. Donc nous vous écoutons, Monsieur  
25          Cadrin. Nous allons assermenter vos témoins qui

1 vont se présenter sous peu, j'en suis certaine.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Bien, monsieur Raymond va allumer sa caméra de son  
4 côté. Je pense qu'il ne l'a pas fait. Et je le  
5 regarde dans les yeux devant moi pour qu'il le  
6 fasse. C'est fait. Oui, nous avons bien compris que  
7 vous avez pris connaissance de notre preuve. Vous  
8 avez même posé quelques questions il n'y a pas plus  
9 longtemps que quelques instants sur notre preuve.  
10 Alors, ça va aller effectivement avec une  
11 présentation qui se limite, comme d'habitude, sur  
12 les faits saillants et surtout les éléments  
13 nouveaux, si je peux les qualifier ainsi. Il y a  
14 des choses qui ont été discutées en réponse à des  
15 demandes de renseignements. Alors le témoin est  
16 prêt à être assermenté, Monsieur Specte. La parole  
17 est à vous.

18

19 PREUVE DE L'ACEFO

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
22 troisième (23e) jour du mois de février, A

23 COMPARU :

24

25 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant

1            une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,  
2            suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

3

4            LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
5            solennelle, dépose et dit :

6

7            INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

8            Je comprends que c'est mon témoin, Monsieur Specte.  
9            Je vous remercie beaucoup.

10          Q. **[195]** Monsieur Raymond, tout d'abord nous allons  
11          procéder au dépôt des différents documents. Puis  
12          nous allons regarder peut-être une petite coquille  
13          à corriger dans un de ceux-ci. Mais commençons par  
14          les déposer! Il y a cinq documents qui nous  
15          intéressent, quatre qui ont été confectionnés par  
16          vous ou sous votre contrôle du moins. Il y a donc  
17          le mémoire qui est sous la cote C-ACEFO-0023; et  
18          sous 0025 réponse à la demande de renseignements de  
19          la Régie de l'énergie, sauf erreur, oui c'est ça;  
20          et ensuite réponse à la demande de renseignements  
21          de la Régie numéro 2; et ensuite sous la cote 0030  
22          la présentation. Il y a un document de soutien qui  
23          va avec la présentation, justement en lien avec la  
24          dernière question posée par notre collègue de la  
25          Régie il y a quelques instants, qui est le document

1           0031, qui est un document de Santé Canada, qui est  
2           le document qui a été discuté en ce qui a trait aux  
3           cuisinières, là, et qui a fait l'objet d'un  
4           article. Il a été mis en anglais et en français  
5           pour le bénéfice de tous. Alors, on a déposé ça  
6           également en soutien. Et je vais vous laisser donc,  
7           Monsieur Raymond, me confirmer que ce sont bien des  
8           documents que vous avez confectionnés ou que vous  
9           avez assemblés sous votre contrôle?

10          R. Oui.

11          Q. **[196]** Et également vous m'aviez parlé qu'il y  
12           aurait peut-être une petite coquille à corriger, si  
13           on peut le faire tout de suite, dans le mémoire.  
14           Parce que je pense que c'est une question de  
15           référence. Alors, si on veut aller consulter votre  
16           référence, ça va être difficile parce qu'il y a une  
17           erreur. Dites-nous à quelle page dans la pièce 0023  
18           nous sommes.

19          R. Ce sera à la page 26 où il y a un tableau qui est  
20           intitulé « ACEFO-5 » où on montre l'évolution des  
21           frais de la main-d'oeuvre contractuelle au cours  
22           des cinq dernières années, comparant le réel et  
23           l'écart, et il y a des justifications. Mais je  
24           porte votre attention au bas du tableau, il y a les  
25           sources. Donc, chaque année a une source, qui sont

1            principalement les fermetures de chaque année. Si  
2            on va à la quatrième ligne qui dit « 2020 :  
3            R-4122-2020, B-0288, GI-12 » et caetera. Alors, ça  
4            devrait être GI-52 au lieu du GI-12, que l'on voit  
5            à l'écran d'ailleurs, merci.

6            Q. **[197]** En quatrième note de haut de page, là, comme  
7            on a dit tantôt, là, alors GI-12 devrait se lire  
8            GI-52. Voilà. Alors, voilà, ça va... compléter. Il  
9            n'y avait pas d'autres corrections, je présume,  
10           c'est ça? Je vous ai vu ranger le mémoire de côté.

11                            Alors, vous êtes prêt à aller avec votre  
12            présentation, allons-y rondement. On prend donc la  
13            présentation, Monsieur Specte, vous seriez gentil,  
14            la pièce 30.

15            R. Exact. Alors, pendant qu'on s'installe, je vous...  
16            je dis le bonjour à madame la présidente, madame et  
17            messieurs les régisseurs, et à tous les  
18            participants.

19            LE GREFFIER :

20            Q. **[198]** Est-ce que les présentations s'affichent, là,  
21            ou est-ce que... Oui, c'est bon?

22            Me STEVE CADRIN :

23            Q. **[199]** La liste des documents dans le dossier,  
24            seulement, qui s'affiche présentement.

25            R. C-ACEFO-0030.



1            LE GREFFIER :

2            Q. **[200]** Oui. Attendez. Parce que j'ai un problème  
3            avec Teams, je vais vous régler ça.

4            R. D'accord.

5            Me STEVE CADRIN :

6            Q. **[201]** Pour ouvrir le fichier, je pense dans le coin  
7            droit, là, de votre truc.

8            LE GREFFIER :

9            Oui, je l'ai ouvert, mais en fait, il n'apparaît  
10           pas sur le Teams. Attendez.

11           Me STEVE CADRIN :

12           Q. **[202]** O.K.

13           R. On peut aller à la deuxième diapo tout de suite, et  
14           c'est... pendant que je parle... Oui, c'est beau,  
15           on est en mode présentation, merci beaucoup.

16                      Alors, nous allons... nous allons parler de  
17           six... Les cinq premiers sujets sont des sujets qui  
18           sont dans le mémoire, donc on va résumer les faits  
19           saillants et les nouveautés. Le sixième est apparu  
20           lors de la demande de renseignements de la Régie  
21           numéro 1. Et on règle tout de suite la  
22           recommandation numéro 1 sur les Conditions de  
23           service et tarifs, elle est maintenue. On n'en  
24           parlera plus maintenant.

25                      Allons à la prochaine diapo, où on va

1            parler du Plan d'approvisionnement. Donc, on en  
2            a... madame... maître Lefrançois en a parlé il y a  
3            quelques instants, donc on va pouvoir aller  
4            beaucoup plus rapidement. Vous voyez, en jaune, à  
5            la colonne GNR, ce sont les chiffres qu'on a vus  
6            tantôt, aussi, dans le mémoire de RTIEÉ. Alors, ce  
7            sont les chiffres que nous proposons; à gauche, ce  
8            sont les chiffres de Gazifère. Même chose au niveau  
9            du tarif 200 et du service T. Évidemment, ces  
10           chiffres-là suivent l'opération.

11                    Tout simplement dire que, en plus de  
12            quarante-cinq (45) ans de planification dans les  
13            domaines de l'énergie, je ne me souviens pas  
14            d'avoir vu, ou dans un plan d'approvisionnement ou  
15            dans une planification, on n'utilise pas les  
16            meilleures valeurs prévisionnelles. Alors ici, on  
17            est vraiment en mode prévisionnel.

18                    Il y a une formule dans le règlement qui  
19            nous indique comment calculer l'obligation avec des  
20            données réelles, mais en mode prévisionnel, toutes  
21            les planifications que j'ai vues dans ma carrière,  
22            bien, on essaie de simuler avec les meilleures  
23            informations possibles. Et dans ce cas-ci, les  
24            prévisions des ventes de Gazifère qui, on le sait,  
25            bien, sont leurs meilleures prévisions. Et on nous

1            dit que c'est bien fait, et puis on n'a pas de  
2            doute à ce stade-ci.

3                    Alors, tout simplement, là, une  
4            justification pour dire : « Bien, on pense que ça  
5            devrait être basé sur les meilleures prévisions  
6            possibles. » Et madame Lacombe nous a dit : « Bien,  
7            il n'y a pas d'objection, c'est probablement une...  
8            quelque chose qu'on peut faire pour les prochaines  
9            causes tarifaires, puis on est à l'aise avec ça. »

10                    Ici, notre recommandation portait sur,  
11            quand même, pas nécessairement le dossier présent,  
12            mais à l'avenir. Alors, on semble avoir... tout le  
13            monde s'entendre là-dessus, là. Puis... Et j'ajoute  
14            aussi... bien, le RTIEÉ l'a mentionné : Énergir  
15            utilisait une formule comme ce que nous proposons.

16                    Alors, au point numéro 2, maintenant, la  
17            prochaine diapo. La Régie a demandé, bon, comment  
18            on peut faire pour éviter qu'il y ait des problèmes  
19            de dernière minute, là, dans les prévisions des  
20            livraisons de volumes de GNR.

21                    Alors, nous avons recommandé ici un suivi,  
22            qui devrait être déposé le premier (1er) janvier,  
23            le premier (1er) mai, le premier (1er) septembre,  
24            le premier (1er) novembre et le premier (1er)  
25            décembre de chaque année, puis il devrait porter

1            sur l'année courante et l'année suivante.

2            Alors, dans le fond, plus on avance dans  
3            l'année, plus les suivis sont réguliers, là, parce  
4            qu'on s'approche de la fin de l'année ou du début  
5            de l'année suivante, où c'est probablement  
6            important de voir l'avancement de ces volumes-là.  
7            Alors, c'est notre recommandation, qui apparaît  
8            telle quelle dans le mémoire.

9            Allons maintenant à la prochaine. Bon. Ici,  
10           une petite question de logistique, là :  
11           « Recommandation 2A (nouvelle) ». Elle est nouvelle  
12           par rapport à la... au mémoire, mais elle n'est pas  
13           nouvelle aujourd'hui. Dans le fond, elle est  
14           apparue dans la pièce C-ACEFO-0025, aux pages 3 et  
15           4, qui est la réponse à la demande de renseignement  
16           numéro 1 de la Régie. Donc, l'ACEFO, à ce moment-  
17           là, s'est dite favorable à la mise en place d'un  
18           traitement réglementaire accéléré pour l'examen des  
19           caractéristiques des contrats GSR similaires à  
20           celui prévu pour Énergir. À la demande de la Régie,  
21           on a répondu ça.

22           Et avec les arguments de Gazifère qu'ils  
23           ont exposés hier, bien, l'ACEFO aussi se dit  
24           sensible à ces arguments-là pour un traitement  
25           encore plus rapide dans certaines circonstances.

1            Alors, on est toujours pour que les choses se  
2            fassent, surtout dans le cas de Gazifère, de façon  
3            efficace, pour s'assurer que... comme les objectifs  
4            de GNR, GSR sont ambitieux, sont donc... pour  
5            éviter de perdre toutes les opportunités possibles.  
6            Et évidemment, en le faisant correctement et avec  
7            les bons niveaux d'approbation. Alors, on est  
8            vraiment sensible à ces arguments-là.

9            Maintenant, les programmes commerciaux,  
10           encore là, maître Lefrançois a... sans mauvais jeu  
11           de mots, a mis la table, là, pour la cuisinière.  
12           Alors, dans la prochaine diapo, s'il vous plaît.  
13           Donc, nous recommandons de ne pas approuver le  
14           budget « volet Cuisinière ». Bon. La réponse de  
15           Gazifère d'hier qui ressemble à celle  
16           d'aujourd'hui, nous ne la trouvons pas convaincante  
17           en réaction à la référence que nous avons fournie  
18           dans notre mémoire à la page 15.

19           Et je vous avoue que ce matin, j'ai été  
20           curieux, parce que, encore hier, après avoir  
21           entendu ça, je me disais : « Est-ce que ma  
22           cuisinière à l'électricité est aussi dangereuse  
23           qu'une cuisinière au gaz, là? » Je commençais à  
24           m'inquiéter. Donc, j'ai été assez curieux, ce  
25           matin, pour faire quelques recherches. Et puis

1           entre autres, à la pièce C-ACEFO-0031 que nous  
2           avons déposée... Monsieur le Greffier, on pourrait  
3           peut-être l'afficher à ce moment-ci.

4           LE GREFFIER :

5           C'est la « 0031 », c'est ça?

6           M. MARCEL PAUL RAYMOND :

7           Oui. Et gardez l'autre, évidemment, pas trop loin,  
8           là.

9           R. Alors, on nous a parlé de Santé Canada et puis  
10          qu'on respectait puis... Bon. Et puis, ce qu'on a  
11          dit hier, j'ai vérifié dans les notes  
12          sténographiques et monsieur Tremblay l'a répété  
13          aujourd'hui. Si on va... « Quelles activités de  
14          cuisson génèrent des polluants? » Alors, vous le  
15          voyez à gauche, là. Donc, n'oublions pas ce que...  
16          Ce qu'on nous a dit, hier : bien, c'est que l'effet  
17          pour, peu importe la cuisinière, était le même ou  
18          était aussi dangereuse l'une que l'autre.

19                 Ici, bon, on introduit « que vous vous  
20          serviez d'une cuisinière à gaz ou électrique, la  
21          cuisson produit des particules (PM). » Alors, ici,  
22          on dit... ce qu'on dit, c'est que les PM sont  
23          produites autant par des cuisinières à gaz ou  
24          électriques. Donc, il y a un élément de la position  
25          de Gazifère, là, qui est exacte, c'est-à-dire que,

1            dans les deux cas, il y a des PM.

2                            Des PM - bien - ce sont des petites  
3                            particules d'aliments cuits, de  
4                            graisse ou d'huile susceptibles de se  
5                            trouver en suspension dans l'air  
6                            lorsque vous faites frire, rôtir,  
7                            griller, sauter, cuire au four ou  
8                            brûler des aliments.

9            Alors... Et je vous amène maintenant au prochain  
10            paragraphe, mais à la dernière phrase qui dit :

11                            L'utilisation d'une cuisinière à gaz  
12                            peut également...

13            Non.

14            Me STEVE CADRIN :

15            Bougez plus, là.

16            M. MARCEL PAUL RAYMOND :

17            R. On était... Où sommes-nous, là? D'accord.

18                            L'utilisation d'une cuisinière à gaz  
19                            peut également - donc « également »,  
20                            en plus des PM de tantôt - générer des  
21                            sous-produits de combustion comme le  
22                            dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et le monoxyde  
23                            de carbone (CO).

24            Alors, non seulement c'est des mots qui sont...

25            semblent dangereux, mais en faisant quelques





1                                   polluants issus de la cuisson comme  
2                                   les PM...

3                   Qui viennent, comme je le répète, d'à peu près  
4                   toutes les cuisinières, et spécifiquement « le NO2,  
5                   le CO et la vapeur d'eau ». Alors, qu'est-ce qu'on  
6                   fait? On a parlé d'une hotte, mais allons  
7                   maintenant... si vous voyez, le quatrième  
8                   paragraphe :

9                                   Si vous ne possédez pas de hotte de  
10                                  cuisine à évacuation, il serait bon  
11                                  d'en faire installer une ou d'ouvrir  
12                                  une fenêtre située à proximité pour  
13                                  éliminer les polluants de votre  
14                                  maison.

15                   Alors, évidemment, en voyant ça, bien je me  
16                   suis dit : peut-être qu'en faisant l'ouverture de  
17                   la fenêtre, on vient de... on a un effet néfaste  
18                   sur les économies d'énergie - surtout en cette  
19                   journée où Hydro-Québec m'a envoyé un avis hier  
20                   pour me dire de réduire ma consommation dans le  
21                   cadre du crédit hivernal.

22                                  Alors ici, je pense que l'ouverture de la  
23                                  fenêtre est une solution, mais n'est peut-être pas  
24                                  la meilleure solution globale, là, pour dire :  
25                                  bien, je m'installe une cuisinière à gaz, mais par

1            contre, je vais avoir des coûts de chauffage aux  
2            gaz ou à l'électricité qui vont augmenter. Ou je  
3            vais devoir m'acheter une hotte ou, et caetera.  
4            Alors on le voit aussi un peu plus bas, là,  
5            dans les trois boulets : « L'utilisation des  
6            brûleurs arrière au lieu des brûleurs avant. » Bon,  
7            ça, ça me semble une bonne idée. Et « l'ouverture  
8            des fenêtres en cuisinant », bien encore là, il y a  
9            peut-être un contre... c'est peut-être  
10            contre-productif.

11                    Alors, tout ça pour dire que ça... comme  
12            j'ai dit, ça a piqué ma curiosité. J'ai ici un peu  
13            plus de réponse que ce qu'on avait avec ce que  
14            Gazifère nous a dit, là. Et de toute évidence, la  
15            cuisinière au gaz n'est pas aussi pratique que  
16            celle à l'électricité et présente des enjeux  
17            importants selon nous.

18                    Et j'ai aussi... dans mes recherches, j'ai  
19            vu Écohabitation où on nous disait... - pendant que  
20            Monsieur le Greffier, vous revenez à la  
21            présentation. - Alors, Écohabitation nous dit,  
22            lorsqu'on fait nos recherches : « Cuisiner au gaz  
23            présente de sérieux risques pour la santé et même  
24            quand les cuisinières sont éteintes. » Et  
25            Protégez-vous nous dit : « Faut-il dire adieu aux

1            cuisinières au gaz? »

2                            Alors je voulais simplement, là, ramener  
3            l'information qu'on a eue hier avec des faits  
4            provenant principalement de Santé Canada. Et le but  
5            de l'ACEFO ici n'est pas d'interdire les  
6            cuisinières au gaz, mais on trouve que ce n'est pas  
7            une bonne idée d'encourager, là, avec des  
8            programmes commerciaux nos clients à se procurer ce  
9            genre d'appareil qui, pour l'instant, fait l'objet  
10           de débats importants. Peut-être que le débat pourra  
11           être réglé dans quelques semaines ou quelques mois,  
12           mais on pense que pour l'instant ce n'est peut-être  
13           pas une bonne idée de donner des subventions pour  
14           ça.

15                            Alors recommandation qui suit, la  
16           prochaine, numéro 4, est aussi maintenue, donc on  
17           parle des chauffe-eaux. Alors, ce qu'on dit dans  
18           notre mémoire, c'est qu'Hydro-Québec et Énergir,  
19           dans le dossier biénergie, prévoient que tous les  
20           chauffe-eaux au gaz seront convertis au tout à  
21           l'électricité, au moment où chacun de ces usagés-là  
22           de chauffe-eaux au gaz, que leurs équipements  
23           arriveront à la fin de leur vie utile, ce qui peut  
24           arriver dans le cas de chauffe-eaux au cours des  
25           dix prochaines années.

1                    Et puis monsieur Tremblay nous a bien  
2                    expliqué que... - et qui connaît bien aussi le  
3                    dossier biénergie - que Gazifère prévoyait un  
4                    copier-coller. Alors, bravo. Et puis, par contre,  
5                    le copier-coller va avoir la même conclusion sur  
6                    les chauffe-eaux. Alors, on trouvait que ce n'était  
7                    peut-être pas une bonne idée à ce moment-là encore  
8                    là de donner des subventions pour des chauffe-eaux  
9                    au gaz sachant que dans quelques années on va  
10                    demander à ces gens-là ou on va suggérer à ces  
11                    gens-là de passer au tout à l'électricité. Alors,  
12                    voilà.

13                    Prochaine diapo sur le Plan Global en  
14                    Efficacité Énergétique. Alors, notre  
15                    recommandation, c'est de ne pas approuver les  
16                    mesures Plaque chauffante commerciale certifiée  
17                    Energy Star et Four commercial certifié Energy Star  
18                    ou à tout le moins d'exiger de Gazifère un  
19                    ajustement des aides financières des volets du  
20                    programme global Équipements de cuisine commerciale  
21                    afin que chacun d'entre eux affiche un TCTR  
22                    positif.

23                    Alors, on voit qu'il y a des éléments de ce  
24                    programme Équipements de cuisine commerciale qui  
25                    ont un TCTR négatif. Mais Gazifère nous dit, malgré

1            tout, le TCTR global est positif. Mais on comprend  
2            que quelqu'un pourrait ne choisir qu'un des volets,  
3            par exemple le Four commercial certifié, et qu'il  
4            ne serait pas rentable. Mais on dit que le global  
5            est rentable. Ce qu'on dit, bien, soit de ne pas  
6            l'approuver ou à tout le moins d'exiger un  
7            ajustement des aides financières des différents  
8            volets afin que chacun d'eux affiche un TCTR  
9            positif, étant donné que quelqu'un peut choisir un  
10           seul de ces volets-là.

11                    Maintenant allons dans les charges  
12            d'exploitation. On garde toujours les bons sujets  
13            pour plus tard. La recommandation numéro 6, on a  
14            parlé du biais systématique dans la prévision des  
15            salaires, causé notamment par l'hypothèse du plein  
16            emploi. Et l'ACEFO recommande à la Régie de réduire  
17            de quatre pour cent (4 %) les salaires prévus par  
18            Gazifère aux charges d'exploitation pour deux mille  
19            vingt-trois (2023), soit une réduction de trois  
20            cent onze mille dollars (311 000 \$).

21                    Alors la prochaine. Merci beaucoup. On l'a  
22            vu dans la réponse à B-0112 et B-0128, donc deux  
23            réponses à des demandes de renseignements. On en a  
24            parlé. Maître Cadrin a posé les questions tantôt.  
25            Où Gazifère affirme, sans démonstration chiffrée,

1            on insiste là-dessus, que les dépenses en baisse  
2            grâce aux postes vacants seront compensées par une  
3            augmentation des frais de main-d'œuvre  
4            contractuelle, des frais de consultants  
5            professionnels, du surtemps et/ou de l'utilisation  
6            de ressources d'Enbridge, qui est apparu dans  
7            B-0128.

8            Évidemment, étant convaincu qu'un budget  
9            devrait toujours, selon nous, avoir des postes  
10            vacants, parce que c'est une réalité de la vie, on  
11            a fait quand même l'exercice que Gazifère n'a pas  
12            fait, d'analyser ces postes-là de frais de  
13            main-d'oeuvre contractuelle, des frais de  
14            consultants professionnels et du surtemps. Et on se  
15            doutait bien que le surtemps était déjà inclus dans  
16            les salaires réels. Et puis ce qu'on nous a  
17            confirmé tantôt. Et on nous a aussi mentionné que  
18            le surtemps était de l'ordre de cent mille dollars  
19            (100 000 \$) en vingt vingt et un (2021) et vingt  
20            vingt-deux (2022) en termes réels. Et qu'il était  
21            aussi sensiblement la même valeur dans le budget  
22            deux mille vingt-trois (2023).

23            Ça, ça nous dit de deux choses l'une : ou  
24            bien, dans le fond, les valeurs réelles vingt vingt  
25            et un (2021) et vingt vingt-deux (2022) n'ont pas

1        dépassé les prévisions. Donc, on peut penser qu'il  
2        n'y a pas vraiment eu beaucoup ou peu ou qu'il n'y  
3        en a pas eu du tout de compensations, là, par les  
4        postes vacants qui ont dû être remplacés par du  
5        surtemps étant donné que le réel s'est aligné sur  
6        la prévision.

7                    Ou encore, la prévision de deux mille  
8        vingt-trois (2023) est basée sur le passé. Et si on  
9        nous dit que, dans le passé, bien, dans le  
10       surtemps, il y avait des heures qui compensaient  
11       des postes vacants, mais si on met la compensation  
12       des postes vacants dans le surtemps et qu'on  
13       laisse, on laisse les postes occupés plein emploi  
14       dans le budget, bien, on a comme un début de double  
15       comptage. Ce qui intéresse les économistes comme  
16       monsieur Dupont, avec justesse.

17                    Bon. Ensuite, on a regardé les frais de  
18        consultants professionnels. Ils sont inférieurs aux  
19        prévisions, vous verrez le tableau que nous avons  
20        dans notre mémoire, sauf une année, la dernière  
21        année. Mais il n'y a aucune mention que ces  
22        dépassements-là sont créés par le remplacement de  
23        postes vacants. La même chose, aucun des écarts  
24        pour les frais de main-d'œuvre contractuelle, nous  
25        avons un autre tableau, la page 26 de notre

1            mémoire, n'est justifié par la vacance de postes.

2            Alors, dans notre mémoire, on a dit, tous  
3            ces dépassements-là, on a regardé les rapports  
4            annuels, chacun avait une justification qui  
5            apparaît dans notre tableau à la page 26 de notre  
6            mémoire. Et nous avons... nous avons constaté  
7            qu'aucun de ces dépassements-là n'était justifié  
8            par la vacance de poste.

9            Alors évidemment, on comprend que Gazifère  
10           a lu notre mémoire et postérieurement la Régie a  
11           posé des questions du même type à la pièce B-0128  
12           et Gazifère n'a pas dit encore : bien ces  
13           dépassements-là sont causés par des postes vacants.  
14           Alors jamais on a une justification qui nous dit  
15           que les dépassements de ces postes-là de main-  
16           d'oeuvre contractuelle et frais de consultant  
17           professionnel sont causés par des vacances de  
18           poste.

19           Bon. Et en concluant ici, la dernière  
20           ligne, là, et nous avons montré dans notre mémoire,  
21           là, que... toujours ACEFO-0023, pages... aux pages  
22           23 et 27, là, qu'une telle réduction bien c'est pas  
23           un précédent, il y a déjà eu des... des  
24           recommandations de la Régie, des ordonnances de la  
25           Régie pour réduire des... des budgets de salaire



1            parce que l'entité réglementée prévoyait  
2            systématiquement trop de salaire. Il y avait comme  
3            un biais systématique. Alors ce n'est pas un  
4            précédent. C'est quelque chose que la Régie a déjà  
5            ordonné.

6            La prochaine s'il vous plaît. Bon. Alors en  
7            réponse à la demande de renseignements de la Régie  
8            B-0128, Gazifère dit... considère que la Régie  
9            pourrait appliquer, et ce de façon exceptionnelle  
10           pour deux mille vingt-trois (2023), une réduction  
11           de deux pour cent (2 %) sur les salaires, réduisant  
12           ainsi le budget demandé de cent cinquante mille  
13           dollars (155 000 \$). Bon.

14           Alors l'ACEFO considère que c'est un  
15           premier pas dans la bonne direction. Comme nous  
16           avons dit, là, en réponse C-ACEFO-0027, réponse à  
17           la demande de renseignements numéro 2 de la Régie.  
18           Mais maintenant nous ajoutons qu'on pense pas que  
19           ça devrait s'ajouter de façon exceptionnelle en  
20           deux mille vingt-trois (2023) seulement parce que  
21           si on ajoute une réduction en deux mille vingt-  
22           trois (2023), bien dans le fond comme on n'a pas de  
23           rendez-vous en deux mille vingt-quatre (2024), bien  
24           ce même type de réduction-là devrait logiquement  
25           continuer à s'appliquer aussi. Bon.

1                   Alors tantôt on va vous parler de deux  
2 mille vingt-quatre (2024), alors je vous laisse là-  
3 dessus pour le moment, mais on pense pas que ça  
4 devrait s'appliquer seulement de façon  
5 exceptionnelle.

6                   Bon, alors la bonification, je peux vous  
7 dire pour l'avoir vécu dans d'autres entreprises,  
8 c'est un sujet qui suscite toujours les passions.  
9 Et avant de commencer je voudrais quand même faire  
10 un certain avertissement, dans le fond, que notre  
11 recommandation, là, pour rassurer tout le monde qui  
12 est à l'écoute, là, c'est pas d'enlever des bonis à  
13 personne, c'est de les faire payer par les bonnes  
14 entités. O.K. Alors si le boni sert à améliorer les  
15 finances d'Enbridge, bien sans que ça ait d'impact  
16 sur... sur la clientèle de Gazifère, bien on  
17 comprend que... comment expliquer à notre clientèle  
18 le... pardon, la clientèle de l'ACEFO, que  
19 premièrement des bonis... des bonis généreux sont  
20 donnés, mais que finalement il n'y a aucun impact  
21 sur Gazifère, il n'y a aucun bénéfice pour les  
22 clients de Gazifère. Alors c'est pas simple si on  
23 voulait l'expliquer aux membres de l'ACEFO.

24                   Et dans le passé bien la Régie, quand on a  
25 mentionné certaines décisions, elle n'a pas enlevé

1            les bonis. Elle a seulement... seulement non  
2            reconnu en partie. Alors ça veut dire que, par  
3            exemple, si la Régie dans le passé n'a pas reconnu  
4            certains bonis d'Hydro-Québec à certaines des  
5            divisions d'Hydro-Québec, bien c'est sûr que  
6            personne chez Hydro-Québec a perdu son boni,  
7            simplement qu'au lieu que les clients d'Hydro-  
8            Québec qui payent les tarifs paient pour cette  
9            partie de boni-là, bien c'était l'actionnaire à ce  
10           moment-là.

11                    Ce qui fait que finalement il n'y aurait  
12            aucun effet sur la compétitivité dont on nous a  
13            parlé hier et aujourd'hui parce que, dans le fond,  
14            on ne recommande pas d'enlever les bonis à  
15            personne. On ne recommande pas de changer la  
16            rémunération de personne. On recommande que les  
17            bons bénéficiaires paient pour ces bonis-là, dans  
18            ce cas-là.

19                    Alors, je reviens à ce qui est écrit. Donc,  
20            bon, l'ACEFO recommande à la Régie de réduire à un  
21            million de dollars (1 M\$) la valeur autorisée pour  
22            la bonification aux charges d'exploitation de  
23            Gazifère pour l'année tarifaire 2023. Et l'ACEFO,  
24            de plus, recommande à la Régie d'exiger de  
25            Gazifère, pour la prochaine cause tarifaire, une

1            méthode de détermination des bonis à accorder au  
2            personnel concerné comprenant des indicateurs de  
3            performance, des pondérations et des cibles à  
4            atteindre afin de mériter les bonis potentiels à  
5            octroyer à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire  
6            que la Régie pourra approuver. Allons à la  
7            prochaine diapo.

8                       Bon, alors, Gazifère, hier, et on le  
9            retrouve aux notes sténographiques aux pages 85 à  
10            108, parce qu'on a quand même eu une bonne  
11            discussion avec messieurs Tremblay et Trahan, on a  
12            eu un peu plus d'information sur le type  
13            d'indicateurs, mais pas vraiment sur les objectifs  
14            et le cibles.

15                       Et, bon, j'en ai parlé un peu. La  
16            bonification nécessaire puis la compétitivité de la  
17            rémunération globale, on est d'accord. Mais encore  
18            là, comme je vous l'ai dit, on n'attaque pas la  
19            rémunération globale, on attaque seulement qui va  
20            payer. On se demande qui va payer.

21                       Monsieur Trahan a dit : « La Régie ne peut  
22            pas regarder un seul élément de la rémunération. »  
23            C'est à la page 94. Alors, je vous soumetts que,  
24            oui, elle peut. Et la Régie l'a fait, comme je vous  
25            l'ai dit tantôt dans des dossiers d'Hydro-Québec,

1            dont je vous ai donné les références au mémoire.

2            Alors, monsieur Tremblay nous a  
3            dit : « Bien, Gazifère, il est dans la médiane du  
4            marché. » Mais là, en posant des questions, on  
5            s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de  
6            démonstration, vraiment, pour faire cette  
7            affirmation-là. Et on nous dit que : Les conditions  
8            salariales sont déterminées par Enbridge en  
9            conformité avec les marchés ontariens.

10            Alors, quand on a entendu « Toronto », ça  
11            nous a frappé, un peu, là, parce qu'on ne pense pas  
12            que le coût de la vie est le même à Toronto ou à  
13            Gatineau. Alors, il y a peut-être une base, ici, de  
14            rémunération qui n'est peut-être pas adaptée au  
15            contexte régional. Et ça nous a fait penser, Madame  
16            la Présidente, dans le dossier de taux de rendement  
17            R-4156-2021, bien, on nous disait : « Bien, le taux  
18            de rendement de Gazifère, c'est une petite  
19            compagnie, il ne devrait pas être influencé par ce  
20            qui se passe chez Enbridge. » Alors, ici, on a  
21            comme une position inverse où on dit : « Bien, tout  
22            est déterminé par Enbridge. Puis ils ont un  
23            département de ressources humaines », et caetera.

24            Et en parlant de département de ressources  
25            humaines, ici, nous, ce qu'on dit, dans le fond,

1           c'est qu'on voudrait que la bonification pour  
2           laquelle les clients de Gazifère paient dans leurs  
3           tarifs, soit basée le plus possible sur des  
4           résultats de Gazifère.

5                   Exemple. On sait que Gazifère, et c'est  
6           très bien, là puis c'est la même chose pour la  
7           plupart, probablement toutes les autres entités  
8           réglementées ont des objectifs en santé et  
9           sécurité. Enbridge a des objectifs en santé et  
10          sécurité.

11                   Alors, si Enbridge a fait une bonne  
12          performance en santé et sécurité, à Toronto, tout  
13          le monde est heureux. Mais si la bonification de  
14          Gazifère est basée sur Enbridge total, et que la  
15          performance de Gazifère au Québec est peut-être  
16          moins bonne en santé et sécurité, bien, on ne le  
17          verra pas dans ces bonifications-là, si elles sont  
18          basées seulement sur Enbridge, dans cet exemple-là.

19                   Alors, monsieur Trahan dit : « Bien, je ne  
20          peux pas avoir un département de ressources  
21          humaines pour ça. » Alors, tout ce qu'on dit, c'est  
22          que dans l'exemple qu'on vient de donner, tout ce  
23          qu'il faut faire, c'est de calculer l'objectif de  
24          Gazifère en santé et sécurité ou les trois ou  
25          quatre objectifs qu'ils ont, sur la partie

1            québécoise et non sur la partie Enbridge total.

2            Donc, je ne pense pas que c'est nécessaire  
3            d'avoir un département de ressources humaines pour  
4            calculer les résultats de certains indicateurs, en  
5            les basant seulement sur la partie Gazifère.

6            Bon, on nous dit : « Bien, Enbridge a des  
7            études de balisage. » Et on a parlé, aussi,  
8            d'Énergir et d'Hydro-Québec. On sait qu'Hydro-  
9            Québec a fait un balisage, récemment. On sait  
10           qu'Énergir en a fait un, il y a quelques années. La  
11           FCEI a demandé que ce soit revu bientôt.

12           Alors, encore là, monsieur Trahan nous  
13           dit : « Bien non, il n'est pas question qu'on fasse  
14           une étude de deux cent mille dollars (200 000 \$) »,  
15           et on est pas mal d'accord avec ça. Et puis... Par  
16           contre, on peut se baser sur ce qui existe déjà, en  
17           ayant... en ayant des ajustements comme il le faut.

18           Bon. On nous a dit aussi : les modalités  
19           n'ont pas changé depuis longtemps. Alors, raison de  
20           plus de faire... non pas de faire de nouvelles  
21           études de balisage, mais de se situer par rapport  
22           aux études existantes.

23           Allons à la prochaine, où en réponse à ces  
24           indications de Gazifère, on a la liste de ce que  
25           l'ACEFO répond. À la prochaine, s'il vous plaît.

1                    Bon, alors on dit : la Régie est en droit  
2 d'avoir des informations sur les objectifs et  
3 cibles pour l'éclairer dans sa décision, comme elle  
4 l'a fait pour d'autres entités réglementées. La  
5 Régie peut autoriser une bonification moindre,  
6 notamment si les objectifs ne sont pas suffisamment  
7 ambitieux - et à la page 29 de notre mémoire, nous  
8 avons certains précédents qu'il y a eu de ce côté-  
9 là. Et bon, je l'ai dit, là, je le répète, la  
10 clientèle devrait assumer une bonification basée  
11 sur les résultats de Gazifère dont elle bénéficie,  
12 pas besoin d'un autre département de RH pour le  
13 faire - c'est ce que je viens de vous dire. Et  
14 Gazifère devrait se référer aux études de balisage  
15 existantes avec les aménagements nécessaires, en  
16 tenant compte du contexte régional.

17                    Les ajouts de postes, rapidement. Donc,  
18 nous maintenons notre recommandation de n'autoriser  
19 que les deux tiers des sommes demandées pour  
20 l'ajout d'équivalents à temps complet, soit cinq  
21 cent cinquante mille dollars (550 000 \$) sur huit  
22 cent vingt virgule neuf mille dollars (820 900 \$).  
23 Et ça, bon... oh, excuse. Oui, c'est ça, qui est le  
24 huit cent vingt mille dollars (820 000\$) qui  
25 apparaît à la pièce B-0112.



1                    Un petit résumé, à la prochaine diapo, pour  
2 voir les... on a vu, bon, c'est toujours  
3 intéressant de regarder les montants qu'on propose  
4 de réduire. Alors ici, on a fait un tableau qui  
5 apparaît aussi au mémoire, pour deux mille vingt-  
6 trois (2023), de nos trois recommandations, pour un  
7 total de huit cent quarante-cinq milliers de  
8 dollars (845 000 \$).

9                    Maintenant, la recommandation, prochaine  
10 diapo... La recommandation 10 est nouvelle, elle  
11 est apparue en réponse à la demande de  
12 renseignements numéro 2 de la Régie.

13                    Alors, la Régie a fait un tableau où elle  
14 dit : « Bien, évidemment, si on baisse deux mille  
15 vingt-trois (2023), bien... et qu'on recalcule le  
16 calcul de l'indicateur pour deux mille vingt-quatre  
17 (2024), bien là, dans ce cas... »

18                    Si la Régie appliquait nos huit cent trente  
19 et un... quarante-cinq, pardon, huit cent quarante-  
20 cinq mille dollars (845 000 \$), bien c'est clair  
21 que si on recalculait la formule pour deux mille  
22 vingt-quatre (2024), on dépasserait l'indicateur.

23                    Alors, ça ne veut pas dire qu'on va faire  
24 une autre cause tarifaire en deux mille vingt-  
25 quatre (2024), ça veut juste dire que... Ce que

1            nous pensons, c'est que la Régie, si elle ordonne  
2            une réduction importante en deux mille vingt-trois  
3            (2023), bien ça devrait suivre en deux mille vingt-  
4            quatre (2024).

5            Sinon, par exemple, si la Régie dit : « On  
6            réduit le nombre de postes, on réduit la  
7            bonification, on réduit les salaires en deux mille  
8            vingt-trois (2023) », et qu'elle ne donne aucune  
9            recommandation pour deux mille vingt-quatre (2024),  
10           bien ça veut dire que tous ces postes-là qui n'ont  
11           pas été retenus, tous ces salaires-là pourront  
12           librement être repris en deux mille vingt-quatre  
13           (2024). Puis ce n'est pas, à notre avis, l'esprit  
14           de l'allégement réglementaire qui nous amène à une  
15           cause bisannuelle.

16           Alors, ce qu'on recommande, c'est de dire :  
17           bien, d'accord, une fois que la Régie aura fait  
18           ses... ses ordonnances pour deux mille vingt-trois  
19           (2023), bien, qu'elle autorise pour deux mille  
20           vingt-quatre (2024) cent cinq pour cent (105 %) des  
21           charges pour la bonification des salaires, soit la  
22           hausse en pourcentage demandé par Gazifère pour  
23           deux mille vingt-quatre (2024).

24           En d'autres mots, nous ne remettons pas en  
25           question le cent cinq pour cent (105 %),

1            l'augmentation de cinq pour cent (5 %), puisqu'à ce  
2            moment-là, ça respectait la... l'indicateur. Mais  
3            évidemment, si la Régie recommande des réductions  
4            pour deux mille vingt-trois (2023), bien, elles  
5            devront suivre en deux mille vingt-quatre (2024).  
6            Et c'est selon cette formule-là de cent cinq pour  
7            cent (105 %).

8            Bon. Stratégie tarifaire, c'est un sujet  
9            que... dont la Régie nous a demandé notre opinion,  
10           en réponse, par exemple, à la demande de  
11           renseignements numéro 1.

12           Et après analyse, nous recommandons de  
13           retenir le scénario 1, mais en le modifiant  
14           légèrement pour conserver un maintien du tarif 4,  
15           comme proposé par Gazifère, et non une baisse de  
16           tarif comme ce qui ressort des résultats... des  
17           scénarios 1 et 2. Alors, je ne passerais pas  
18           beaucoup de temps là-dessus, c'est à la C-ACEFO-  
19           0025. On a un remaniement, dans le fond, des  
20           différentes catégories, des divers tarifs, mais on  
21           trouvait que le Tarif 4, bien, au lieu de baisser,  
22           tout à coup, devrait être maintenu et peut-être  
23           dans une année future, bien, on pourrait compléter  
24           l'espèce d'équilibre, là, qu'on recherchait. Les  
25           scénarios 1 et 2 réfèrent à ce qu'on voit dans la



1            quelques jours. C'est bien ça?

2            R. Tout à fait.

3            Q. **[204]** Oui. D'accord. Et je vous remercie  
4            incidemment pour les conversations qui ont eu lieu  
5            à l'interne entre nos deux experts là-dessus... nos  
6            deux analystes là-dessus, je vous remercie bien.  
7            Pour ce qui est de l'interfinancement, est-ce que  
8            vous partagez... Donc, je vois que nous partageons  
9            le même point de vue quant au maintien du Tarif 4  
10            plutôt que de le baisser. Est-ce que vous partagez  
11            aussi notre point de vue que une des... un des  
12            motifs qui peut justifier de ne pas baisser  
13            maintenant le Tarif 4, c'est qu'il pourrait être  
14            susceptible d'augmenter dans l'avenir, surtout s'il  
15            y a une baisse des volumes qui pourraient être due  
16            à la mise en oeuvre de la biénergie chez Gazifère?

17            R. Ça ne fait pas... Ça ne faisait pas partie de notre  
18            raisonnement. Dans le fond, si on regarde les  
19            réponses qu'on a fournies à C-ACEFO-0025, notre  
20            priorité numéro 1 pour les clients que nous  
21            représentons, c'était vraiment que le Tarif 2, là,  
22            qui est déjà celui qui augmente le plus, là, bien  
23            que ça ne s'empire pas. La notion du Tarif 4, là,  
24            c'était simplement de dire : « Bien, pourquoi  
25            d'autres tarifs seraient augmentés ou souffriraient



1            Me STEVE CADRIN :

2            C'est un deux minutes d'avocat, ça, Madame la  
3            Présidente.

4            Me ADINA GEORGESCU :

5            Oui, c'est ça : deux minutes d'avocat.

6            LA PRÉSIDENTE :

7            Deux minutes d'avocat. Bon. Nos économistes ne sont  
8            pas tellement mieux, là. Alors, à tout à l'heure.

9            Me ADINA GEORGESCU :

10           Merci. À tout à l'heure.

11           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13           REPRISE DE L'AUDIENCE

14           Me ADINA GEORGESCU :

15           Rebonjour.

16           LA PRÉSIDENTE :

17           Rebonjour. Donc, on vous écoute.

18           CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU :

19           Merci beaucoup.

20           Q. **[206]** Alors bonjour, Monsieur Raymond.

21           R. Bonjour.

22           Q. **[207]** Merci pour votre présentation. Seulement  
23           quelques petites questions, puis pour les poser, je  
24           vous référerai à votre présentation PowerPoint de  
25           cet après-midi. Monsieur le Greffier, est-ce que ce







1      Q. **[211]** Alors... parfait. Bien regardez, on va passer  
2            au prochain. Pour l'item 8, l'« Ajout de postes »,  
3            est-ce que cet item inclut des dépenses  
4            réglementées et non réglementées?

5      R. Les deux.

6      Q. **[212]** Les deux.

7      R. Encore là, selon ce qu'on a entendu.

8      Q. **[213]** Parfait. Alors, ma prochaine question est de  
9            savoir : lorsque vous recommandez des réductions,  
10           si on prend à titre d'exemple l'item 8, l'« Ajout  
11           des postes », vous recommandez une réduction de  
12           deux cent soixante-dix mille (270 000) au total.  
13           Est-ce que votre deux cent soixante-dix mille  
14           (270 000) - parce qu'il n'y a pas eu de précision  
15           dans votre recommandation - est-ce que ça  
16           s'applique aux activités réglementées et non  
17           réglementées?

18     R. Disons qu'on pourrait ajouter une colonne qui donne  
19           la réduction recommandée aux activités réglementées  
20           seulement en faisant un prorata avec... entre les  
21           deux.

22     Q. **[214]** Donc, j'essaie de comprendre. En fait, ça  
23           serait un deux cent soixante-dix (270) qui serait  
24           subdivisé au prorata entre activités réglementées  
25           et non réglementées ou, en fait, votre



1 des questions?

2 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

3 Je n'aurai pas de questions. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Monsieur Dupont? Madame Gagnon?

6 Mme FRANÇOISE GAGNON :

7 Pas de questions également. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et je n'aurai pas de questions non plus. Donc,  
10 Monsieur Raymond, merci beaucoup. Est-ce que c'est  
11 terminé, donc, pour la preuve de l'ACEFO?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait...

16 Me STEVE CADRIN :

17 J'attendais, j'essayais de voir, là. Oui, je n'ai  
18 pas de réinterrogatoire, je vous remercie, ça  
19 complète.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 De réinterrogatoire, oui, pardon, je m'excuse.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Voilà. Je vous attendais, là, dans le détour.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On ne peut que s'améliorer dans ces choses de

1 procédures. - Donc, vous êtes libéré, Monsieur  
2 Raymond. Merci de votre présentation.

3 Et donc, le choix qui se présente à nous  
4 présentement, ce serait de soit procéder avec la  
5 preuve de la FCEI. Je comprends que vous aviez  
6 planifié une preuve d'autour de trente (30)  
7 minutes, ce qui nous mènerait à un peu plus de  
8 seize heures (16 h). Ou sinon, bien, on procède  
9 demain matin. Bien, là, je me fais chuchoter des  
10 options à l'oreille, là, mais si on procédait avec  
11 la FCEI, la contrainte pour nous, là, ce serait  
12 qu'on excéderait seize heures (16 h) de quelques  
13 minutes, si je comprends bien. Est-ce qu'il y  
14 aurait un problème avec monsieur le sténographe? Si  
15 vous nous entendez. Si on terminait autour de seize  
16 heures dix (16 h 10) est-ce que ce serait une  
17 problématique pour vous?

18 LE STÉNOGRAPHE :

19 Seize heures dix (16 h 10), ça va. Il ne faudrait  
20 pas que ça s'étende trop longtemps non plus. Hier  
21 aussi on est allé jusqu'à seize heures (16 h). Ça  
22 fait des bonnes semaines pour les gens qui  
23 travaillent à la maison.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est ça. Sinon, bien, demain va être plus lourd

1 pour nous. Est-ce que ça vous conviendrait, Maître  
2 Charlebois, ou vous préférez passer demain matin?  
3 Puis on pourrait voir si le GRAME, par exemple,  
4 pourrait passer cet après-midi?

5 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

6 Bien, écoutez, Madame la Présidente, si vous mettez  
7 les options sur la table, je ne vous cacherai pas  
8 qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites lors  
9 du contre-interrogatoire qu'on a fait ce matin,  
10 qu'on pourrait bénéficier de la soirée pour  
11 ajuster, le cas échéant, les représentations que  
12 l'on ferait. Mais si votre souhait est qu'on  
13 procède tout de suite, mon témoin est disposé à le  
14 faire. Voici, c'est ma position.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, une alternative, comme me le propose monsieur  
17 Dupont, ce serait possiblement que le GRAME fasse  
18 sa présentation. Le GRAME qui avait... qui  
19 planifiait une présentation de quinze (15) minutes.  
20 Donc, je pense que ça permettrait au sténographe  
21 d'avoir une journée un peu plus courte comparable à  
22 celle qu'on avait prévue. Maître Paquet, est-ce que  
23 c'est une option qui pourrait convenir ou ça vous  
24 presserait trop?

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Oui, tout à fait, on  
3 est prêt à procéder. Donc, il n'y aurait pas de  
4 souci pour procéder immédiatement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Allons-y de cette façon-là! Maître Charlebois, on  
7 se reverra à ce moment-là demain matin pour votre  
8 preuve. Et puis on vous écoute, Maître Paquet.

9

10 PREUVE DU GRAME

11

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Donc, je vais inviter madame Nicole Moreau à  
14 allumer sa caméra. Madame Moreau qui est la témoin  
15 pour le GRAME. On a déposé également la  
16 présentation sous la cote C-GRAME-0019. Et peut-  
17 être avant de l'afficher, Monsieur le Greffier, je  
18 vous demanderais de bien vouloir assermenter notre  
19 témoin s'il vous plaît.

20

21 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
22 troisième (23e) jour du mois de février, A

23 COMPARU :

24

25 NICOLE MOREAU, analyste en environnement, ayant une

1 place d'affaires au 84, rue Saint-Pierre, Chambly  
2 (Québec);

3

4 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
5 solennelle, dépose et dit :

6

7 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Q. **[220]** Madame Moreau, c'est vous qui avez rédigé la  
9 preuve du GRAME qu'on retrouve à la cote  
10 C-GRAME-0014, la réponse à la demande de  
11 renseignements numéro 1 de la Régie qu'on retrouve  
12 à la cote C-GRAME-0016, ainsi que la présentation  
13 qui sera faite cet après-midi qu'on retrouve à la  
14 cote C-GRAME-0019, c'est exact?

15 R. Oui, c'est exact.

16 Q. **[221]** Est-ce que vous avez des modifications à y  
17 apporter?

18 R. Non.

19 Q. **[222]** Donc, vous adoptez ces trois documents pour  
20 valoir comme votre témoignage écrit pour la  
21 présente audience?

22 R. Oui.

23 Q. **[223]** Merci. Donc, je vous laisse débiter la  
24 présentation.

25 R. Alors, tout d'abord un bonjour. Bonjour, Madame la



1       Présidente, Monsieur et Madame les régisseurs. Ça  
2       me fait plaisir de présenter au nom du Groupe de  
3       recommandations et d'actions pour un meilleur  
4       environnement nos principales conclusions et  
5       recommandations. Donc, j'invite monsieur le  
6       greffier à la page 3, s'il vous plaît, la planche  
7       3.

8                 Donc, je vais aborder quatre sujets de  
9       façon très succincte finalement. On va aller droit  
10      au but. Je ne reprendrai pas tout ce qui est dans  
11      notre rapport. Donc, je vais commencer par  
12      maintenant la planche numéro 4 s'il vous plaît.  
13      Merci. Donc, le premier enjeu que je traite, c'est  
14      la demande, la proposition de la Régie par rapport  
15      à un traitement réglementaire accéléré pour  
16      l'examen des caractéristiques de contrats de GSR.  
17      On a bien vu que Gazifère était réticente à un  
18      calendrier de trente (30) jours, qu'il n'était pas  
19      optimal, qu'elle préférait une tenue d'une courte  
20      audience, un peu ce qu'on a eu, là, en début de ces  
21      audiences. Et elle indiquait que la Régie pourrait  
22      aussi, au préalable, déterminer des balises  
23      permettant à Gazifère d'agir sans qu'une  
24      autorisation supplémentaire soit requise.

25                 Là, je vais... je vais tenter... en tout

1 cas j'ai... on a bien regardé pour pas amener des  
2 éléments confidentiels dans cette présentation.  
3 Notre procureur complétera plus précisément dans  
4 son argumentation. Mais ce qu'on a vu au panel 2  
5 c'est que malgré la demande d'approbation de  
6 caractéristiques d'un nouveau contrat, il demeure  
7 qu'il y a un risque de déficit de livraison pour  
8 l'année deux mille vingt-trois (2023). Donc, on...  
9 puis c'est pas quelque chose de nouveau, c'est  
10 quelque chose qu'on voit dans plusieurs  
11 juridictions, on l'a vu avec Énergir. C'est...  
12 c'est propre à la filière... la filière du GNR.  
13 Donc, il y a des... il y a parfois des déficits de  
14 livraison.

15           Donc, évidemment on demeure favorable à la  
16 détermination de balises de prix. Évidemment,  
17 l'objectif c'est un allègement réglementaire. C'est  
18 vraiment pour permettre à Gazifère de pouvoir  
19 réagir rapidement. C'est pas quelque chose de  
20 limitatif... de limitatif ou de, comment je dirais,  
21 de... qui va empêcher Gazifère finalement. Si la  
22 balise ne lui convient pas, bien il va simplement  
23 se présenter devant la Régie pour demander  
24 l'approbation du contrat. Un peu ce qui se fait  
25 dans un statu quo sans balises. Donc, si un

1           fonctionne pas, il va se présenter là. C'est  
2           juste... finalement ce qu'on proposait c'est un  
3           outil, on est favorable à ajouter des outils à  
4           Gazifère pour lui faciliter la tâche en quelque  
5           part.

6                       Là, quand est-ce qu'il faudrait que ça se  
7           fasse? Parce que ce qu'on a vu en présentation au  
8           panel 2 c'est qu'il ne semble pas y avoir de  
9           problème pour deux mille vingt-quatre (2024) ni  
10          deux mille vingt-cinq (2025). Mais à court terme,  
11          il semble y avoir un problème, on pourrait se  
12          retrouver en déficit de livraison.

13                      Donc, c'était la raison pour laquelle on  
14          est toujours favorable, là, de... que la Régie  
15          déterminer des balises, mais quand est-ce qu'il  
16          faudrait que ce soit fait? Évidemment, il faudrait  
17          peut-être faire une Phase 2B parce que la Phase 3,  
18          il va être rendu trop tard pour... pour le faire.  
19          Donc voilà sur cette première partie.

20                      Je vais passer à la planche suivante s'il  
21          vous plaît. On a abordé la question des... là, je  
22          l'ai appelé ici « Caractéristiques de volume ». Je  
23          vais peut-être faire un petit aparté.

24                      Le GRAME originalement, sa position  
25          originale c'est : ne mettons pas de bâtons dans les

1 roues finalement des... des distributeurs gaziers.  
2 Laissons-les acquérir les volumes qui sont  
3 nécessaires pour l'atteinte de ses cibles  
4 réglementaires. Pourquoi? Parce que c'est des sites  
5 qui ont des marches hautes à monter. On l'a vu, ça  
6 a été difficile d'atteindre le un pour cent (1 %) à  
7 la fois pour Énergir puis Gazifère. Là, on est  
8 rendu au deux pour cent (2 %) puis là on va monter  
9 très rapidement à cinq pour cent (5 %), à sept pour  
10 cent (7 %), dix pour cent (10 %). Donc, la tâche,  
11 c'est une tâche qui est difficile à accomplir puis  
12 ça on comprend.

13           Donc, de notre avis, de ce qu'on  
14 souhaiterait le mieux, ce serait de faire confiance  
15 au Distributeur puis de lui dire : vas-y, va  
16 chercher ce que t'as besoin. Mais on comprend que  
17 la Régie a quand même certaine réticence, on l'a  
18 vu... on l'a vu dans plusieurs dossiers, donner  
19 comme un chèque en blanc, allez-y, donc il y a une  
20 surveillance. C'est la même chose avec les  
21 stratégies d'achat pour le SPEDE, c'est un peu la  
22 même chose. Il y a un devoir de surveillance qui  
23 est là par la Régie.

24           On a vu que, en Phase 5 du dossier 4122-  
25 2022, c'est la décision D-2022-040, de notre

1 compréhension, la Régie n'impose pas de balises,  
2 mais elle requiert toujours l'approbation des  
3 caractéristiques des contrats qui seraient imposés  
4 par Gazifère.

5           Donc, il ne s'agit pas finalement d'une  
6 marge, de la notion de marge additionnelle qui est  
7 introduite par le GRAME, c'est quelque chose de  
8 différent. La marge additionnelle c'est qu'on donne  
9 l'opportunité au Distributeur d'agir rapidement  
10 puis de... de capter des... des opportunités qui se  
11 présentent devant eux. Évidemment, quand la marche  
12 est trop haute à prendre, bien c'est normal que la  
13 Régie ait un devoir de regard sur des contrats qui  
14 pourraient être de très long terme ou de très gros  
15 volume. Donc, on comprend ça. Donc, ce qu'on  
16 souhaitait introduire ici c'était évidemment une  
17 proposition d'allégement et de facilitation pour  
18 Gazifère pour acquérir des volumes.

19           Donc, on n'est pas, ici, dans une optique  
20 limitative, là, pour ça. Notre objectif, c'est  
21 vraiment l'atteinte des cibles, puis de faciliter  
22 la tâche au Distributeur pour qu'il puisse monter  
23 ces marches-là, qui... Parfois, c'est par deux,  
24 puis par trois marches à la fois. Donc, c'est ça  
25 notre objectif.

1                   Si vous pouviez descendre, un petit peu.  
2           Juste un peu, c'est pour la fin, capter la fin de  
3           la page 5. Donc, concernant la demande  
4           d'approbation des caractéristiques d'un contrat.

5                   Évidemment, là, le GRAME, la proposition de  
6           Gazifère répond vraiment aux préoccupations du  
7           GRAME, c'est-à-dire l'atteinte des cibles  
8           réglementaires de manière croissante, qui elles  
9           sont croissantes, mais en prévenant des hausses  
10          trop fortes, c'est-à-dire en en mettant de côté  
11          pour pouvoir atteindre la marche supplémentaire  
12          parce que ce n'est pas facile à faire. Donc,  
13          évidemment, on est favorable.

14                  Je ne vais pas aller plus loin, pour cette  
15          partie-là, pour ne pas entrer dans des notions  
16          confidentielles. Je vais aller à la planche  
17          suivante, merci beaucoup.

18                  Les BNÉ, on en a parlé, le banc en a parlé,  
19          a soulevé des questionnements là-dessus. Vous avez  
20          lu nos propos dans notre rapport, on est favorable.  
21          Évidemment, la raison pour laquelle on est  
22          favorable, c'est que l'inclusion des BNÉ ça va  
23          permettre à Gazifère d'étendre ses recherches sur  
24          de nouveaux programmes. Pourquoi? Parce que ça  
25          améliore les tests du coût total en ressources.

1           Donc, nous, notre objectif, il est là. Il  
2 n'est pas... Ce n'est pas parce que, finalement,  
3 quelqu'un, je veux dire, a plus de confort à la  
4 maison ou a d'autres avantages, ce n'est pas... Je  
5 veux dire, l'optique du GRAME, c'est... L'objectif  
6 final, c'est une amélioration des tests du coût  
7 total en ressources, c'est de ça qu'il s'agit. Puis  
8 une fois que les tests sont améliorés, bien, là, on  
9 peut avoir plus de programmes, si on a plus de  
10 programmes, on va avoir des participants puis  
11 éventuellement, on va avoir des économies d'énergie  
12 et là, on va avoir des réductions de gaz à effet de  
13 serre.

14           Ça fait un long cheminement. Mais la base,  
15 qu'importe la manière qu'on s'y prend pour  
16 améliorer le test du coût total en ressources, pour  
17 nous, c'est une bonne chose. Évidemment, ça serait  
18 probablement mieux que ça soit directement en lien  
19 avec les réductions de gaz à effet de serre. Je  
20 veux dire, on serait favorable et on est sensible à  
21 ça.

22           Là, présentement, ce qui nous a été proposé  
23 par Gazifère, c'est la bonification de quinze pour  
24 cent (15 %) pour les bénéfices non énergétiques.  
25 Donc, éventuellement, si ça pouvait tendre vers des

1           bénéfices sociétaux pour les réductions de gaz à  
2           effet de serre, évidemment, le GRAME, on serait  
3           tout à fait favorable. Et probablement que ça irait  
4           plus que quinze pour cent (15 %) d'amélioration,  
5           d'augmentation. Donc, c'est très conservateur,  
6           finalement, le quinze pour cent (15 %), en ce sens.

7                       Maintenant, j'aborde l'autre sujet.

8           J'aurais pu l'appeler « Scénario net zéro 2050 »,  
9           en fait, mais là, ici on parle du reflet des coûts  
10          du SPEDE, dans le scénario de référence. Je vais  
11          peut-être revenir un peu là-dessus, parce que dans  
12          notre rapport, en page 11, on faisait une  
13          recommandation.

14                      En fait, on avait une préoccupation, c'est-  
15          à-dire de s'assurer que les durées de vie sont bien  
16          prises en compte dans le fameux calcul de la  
17          progression des résultats des TCTR. Parce que, là,  
18          on a des progressions jusqu'en deux mille trente  
19          (2030), deux mille quarante (2040), deux mille  
20          cinquante (2050). Donc, est-ce que c'est pris en  
21          compte puis comment c'est fait? Donc, pour nous, ce  
22          n'était pas... Probablement pas simplement une  
23          adéquation des durées de vie qui font partie d'une  
24          analyse régulière avec les analyses de programmes.  
25          Ces choses-là sont vérifiées, on connaît ça.



1                   Mais il nous semble, de la réponse du... Je  
2 ne sais, je ne veux pas l'appeler l'expert, mais le  
3 témoin d'Énergir qui était là, avec nous, puis qui  
4 a préparé ces calculs-là, il semble... il a bien  
5 répondu à notre question, à notre préoccupation à  
6 savoir que c'est inscrit en tenant compte,  
7 finalement, des durées de vie.

8                   Donc, pour la question à savoir : C'est-tu  
9 toujours prématuré pour se positionner pour cet  
10 enjeu? Bien, ça, c'est... Je vais vous dire, nous,  
11 de la manière qu'on comprenait ça - et là, Gazifère  
12 nous dira si c'est erroné. Mais ce qu'on  
13 comprenait, c'est que ce qui est demandé, c'est le  
14 scénario de référence avec l'inclusion des coûts du  
15 SPEDE qui, eux, sont en progression selon plusieurs  
16 étapes : deux mille trente (2030), deux mille  
17 quarante (2040), deux mille cinquante (2050),  
18 vers... pour aller vers un scénario de deux mille  
19 cinquante (2050). Donc...

20                   Puis là, ce qu'on comprend, c'est que...  
21 notre compréhension, c'est que le TCTR serait  
22 progressivement influencé à la hausse, avec  
23 l'inclusion, finalement, progressive des  
24 changements des prix du SPEDE.

25                   Donc, nous... nous, on pense que,

1 finalement, cette progression-là, ces coûts-là vont  
2 pouvoir être mis à jour régulièrement dans les  
3 dossiers tarifaires. Ou, peut-être que la Régie  
4 jugera bon qu'aux cinq ans, de vérifier tout ça  
5 pour voir si ça progresse dans le même sens.

6 Il y aurait toujours le scénario  
7 catastrophe qu'il n'y aurait plus de SPEDE, mais  
8 comme vous savez, maintenant, au Canada, si on n'a  
9 pas de système d'échange, bien on s'en serait  
10 imposé un autre. Et de ce qu'on a regardé... ce  
11 qu'on en comprend présentement, c'est que  
12 probablement que les coûts seraient plus élevés  
13 avec... le marché du carbone canadien que le SPEDE.  
14 Là, ça reste à voir, ce n'est pas...

15 Donc, pour vous dire, on maintient notre  
16 recommandation, à l'effet que Gazifère puisse  
17 utiliser le scénario de référence avec l'inclusion  
18 du coût du SPEDE. Scénario qui, progressivement,  
19 atteindrait le scénario Net Zéro.

20 Donc, c'est pour ça, un peu comme on vous  
21 disait, que c'est prématuré, on ne va pas se  
22 positionner sur le scénario Net Zéro quand ça va  
23 arriver plus tard et qu'il sera rendu en deux mille  
24 trente (2030), deux mille quarante (2040), deux  
25 mille cinquante (2050). Je pense que ça va se faire

1 au fur et à mesure, les coûts vont s'intégrer. Ça  
2 va être révisé.

3 Il va falloir avoir un oeil attentif sur  
4 l'élément... la progression réelle des coûts du  
5 SPEDE, pour voir s'il n'y a pas des ajustements à  
6 faire. Si, vraiment, ça ne progresse pas, même...  
7 on se retrouve en deux mille vingt-sept (2027),  
8 puis on regarde ça : « Mais ça ne sera pas ça en  
9 deux mille trente (2030), ça n'a pas l'air de s'en  
10 aller par là », bien, on pourra corriger à ce  
11 moment-là. Donc, ça complète pour cette partie-là.

12 Là, je vais aborder deux programmes, très  
13 rapidement, parce que, simplement, on... Là, on a  
14 été satisfait, je ne vais pas vous... je vous fais  
15 grâce de la lecture de ce qui est marqué là.

16 Donc, si on regarde, juste dans le secteur  
17 commercial, il y a un programme, un nouveau  
18 programme : « Rénovation commerciale » pour  
19 l'enveloppe des bâtiments. On était très content de  
20 voir qu'il y avait un programme spécifique, destiné  
21 à l'enveloppe des bâtiments.

22 Et là... Puis là, je ne veux pas faire de  
23 comparaison avec Énergir, mais c'est... c'est  
24 Gazifère qui nous a référé, finalement, au  
25 programme PE233, dans sa preuve (coupure de son).

1 Et on est assez content que Gazifère semble être  
2 ouvert, là... Lorsqu'on a posé la question, en tout  
3 cas, qu'ils vont regarder aussi dans cette  
4 direction-là.

5 Puis l'intérêt d'avoir, évidemment, un  
6 programme qui vise la nouvelle construction, c'est  
7 que le Code du... le Code de construction du Québec  
8 a rehaussé les exigences en efficacité énergétique.  
9 Si on regarde le PE233 d'Énergir, on est à peu  
10 près, comme aide financière, à cinq dollars le  
11 mètre cube (5 \$/m<sup>3</sup>)... du mètre cube de gaz naturel  
12 économisé. Donc, il y a une marche à prendre.

13 Puis, même si c'est offert dans... dans le  
14 programme Appui aux initiatives, mettons sur un  
15 ensemble de mesures, là, le client pourrait décider  
16 aussi de faire l'enveloppe du bâtiment. Mais les...  
17 Il y a peu de chance que ça soit fait avec ce  
18 programme-là, parce que les aides financières ne  
19 seront pas au rendez-vous pour couvrir les  
20 surcoûts. Mais je ne veux pas m'attarder là-dessus,  
21 on est satisfait là-dessus.

22 La prochaine planche. Appui aux  
23 initiatives. On voulait dire un petit mot là-  
24 dessus, en disant simplement que, finalement... Là,  
25 on a appris qu'il y avait trois participants en

1 deux mille vingt-deux (2022). On est très heureux  
2 de ça, ça fait plusieurs années qu'on suit ce  
3 programme-là, qui n'affichait pas de participants  
4 depuis l'approbation du plan directeur. Donc...

5 Malgré tout, on pense que le TCTR... On a  
6 un TCTR positif. On a un rapport d'évaluation de la  
7 firme Dunsky qui indique que les répondants qui ont  
8 été questionnés sont peu satisfaits du programme en  
9 raison des aides financières qui sont jugées  
10 insuffisantes pour justifier le travail additionnel  
11 et pour avoir un impact sur des décisions  
12 d'investissements. Donc, on vous recommande  
13 d'approuver la proposition de Gazifère.

14 Maintenant, je vais passer à la prochaine.  
15 Donc, là, encore, Gazifère a répondu à nos attentes  
16 en présentation au Panel 3. Donc, il a vraiment  
17 couvert l'ensemble de façon très claire, là, que...  
18 En fait, il a précisé son processus... sa demande  
19 d'allégement de processus de préadmission. Notre  
20 préoccupation, c'était surtout pour les programmes  
21 Appuis aux initiatives et Enveloppes efficaces. On  
22 n'était pas certain, là, finalement qu'ils étaient  
23 exclus. Donc, on est satisfait des... de ce qui a  
24 été présenté.

25 L'autre préoccupation qu'on avait au début

1 de ce dossier-ci, c'est que... comme vous savez,  
2 durant plusieurs années, on a eu des problèmes de  
3 prévisions de participation qui n'étaient pas au  
4 rendez-vous. Mais à l'époque, il y avait malgré  
5 tout un processus de préadmission obligatoire et,  
6 bon, ça finissait quand même par des prévisions de  
7 participation qui étaient très différentes, là.  
8 Mais là, on constate que ça s'est beaucoup  
9 amélioré. Les prévisions de participation sont  
10 beaucoup plus proches de la réalité. Puis c'est ça  
11 qui me fait passer au... à la prochaine planche.

12           Donc, le budget. Donc, on est assez  
13 confiant... on est assez confiant, premièrement,  
14 que le budget est bien enligné. Si on était dans...  
15 Si on se trouvait trois, quatre ans en arrière, on  
16 vous dirait : « Bien, c'est probablement trop élevé  
17 pour les besoins, les participants ne sont jamais  
18 là. » Mais là, ce n'est plus le cas. Puis là, ce  
19 qui est très intéressant, ici, c'est qu'on a un  
20 ratio d'aide financière qui a énormément progressé  
21 à la hausse pour deux mille vingt-quatre (2024)...  
22 deux mille vingt-trois (2023) et deux mille vingt-  
23 quatre (2024). Évidemment, c'est toujours si les  
24 prévisions de participation se réalisent. Mais de  
25 toute manière, avec un ratio d'aide comme celui-là,

1 s'il y a moins de participants, mais les budgets en  
2 trop, ils vont rester dans un compte de frais  
3 reporté. Donc, ça cause moins de problèmes. Il y a  
4 moins de risques, finalement, d'autoriser un  
5 budget, là, qui finalement ne finirait pas par  
6 servir à l'efficacité énergétique. Donc, on vous  
7 demande une approbation.

8 Je passe à mon dernier sujet très  
9 rapidement parce que, finalement, on fait juste  
10 reprendre, là, finalement, notre position qu'on  
11 vous a donnée au dernier dossier sur le taux de  
12 socialisation. Donc, on abonde dans le même sens  
13 que Gazifère : que ce serait contre-productif de  
14 pénaliser ceux qui adhèrent aux GNR en cours  
15 d'année. Surtout pour une raison administrative  
16 hors de leur contrôle. Donc, le GRAME recommande à  
17 la Régie d'autoriser cette demande. Et ça termine  
18 ma présentation et je vous remercie beaucoup pour  
19 votre attention.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Madame Moreau. Est-ce que, Maître Paquet, ça  
22 conclut donc votre preuve? Est-ce que vous avez un  
23 réinterrogatoire?

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Je n'avais pas de question supplémentaire pour

1 madame Moreau. Elle est disponible pour répondre  
2 aux questions éventuelles.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. Nous allons tester l'eau, là, parce qu'il est  
5 déjà seize heures. On va voir si on a beaucoup de  
6 questions, on reportera peut-être le contre-  
7 interrogatoire à demain matin. L'ACEFO avait  
8 annoncé quelques questions. Maître Cadrin, est-ce  
9 que vous avez des questions pour le GRAME?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Non, pas de questions. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Charlebois, la FCEI avait annoncé une  
14 quinzaine de minutes?

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Je n'aurai pas de questions, Madame la Présidente.  
17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 D'accord. Merci. Maître Neuman, avez-vous des  
20 questions pour...?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, Madame la Présidente. L'eau est limpide, je  
23 n'aurai pas de questions non plus.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 D'accord, je vous remercie. Maître Georgescu, je



1           suis certaine que vous êtes encore avec nous, avez-  
2           vous des questions pour le témoin?

3           Me ADINA GEORGESCU :

4           Oui, tout à fait, je suis toujours là. Mais non, je  
5           n'aurai pas de questions pour le témoin. Merci  
6           beaucoup, Madame la Présidente.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           D'accord. Merci. Maître... Les questions de la  
9           Régie, maintenant, Maître Lefrançois est-ce que  
10          vous avez des questions?

11          Me MARILOU LEFRANÇOIS :

12          Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Merci. Monsieur Dupont?

15          M. PIERRE DUPONT :

16          Oui..

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Allez-y.

19          INTERROGÉE PAR LA FORMATION

20          M. PIERRE DUPONT :

21          Une très courte. Merci, Madame la Présidente. Je  
22          comprends que vous recommandez à la Régie, Madame  
23          Moreau, bon, d'utiliser le scénario de référence en  
24          incluant le coût du SPEDE. Donc, est-ce que ça veut  
25          dire... est-ce que ça, c'est le scénario Net Zéro?

1                   Parce que le scénario de référence, il y  
2                   avait déjà un coût dedans, du SPEDE, puis il y  
3                   avait le scénario Net Zéro pour le futur qu'on nous  
4                   demande de... pour les... - comment dire? - pour  
5                   les prochains programmes d'efficacité énergétique,  
6                   non pas ceux qu'on va autoriser cette année.

7                   Cette année, c'est le scénario de référence  
8                   plus ajout générique BNÉ, puis dans le futur, c'est  
9                   le scénario Net Zéro. Donc, dans votre acétate 6,  
10                  le reflet des coûts du SPEDE, ça va dans le  
11                  scénario Net Zéro ou...?

12                R. Mais un peu comme je vous disais, de notre  
13                  compréhension, Énergir demande... - excusez-moi,  
14                  pardon... je ne me ferai pas aimer, là...

15                Q. **[224]** Gazifère...

16                R. Oui, Gazifère demande l'autorisation du scénario de  
17                  référence qui inclut la progression des coûts du  
18                  SPEDE selon... Donc, on n'est pas rendu encore à  
19                  inclure comme les coûts de deux mille quarante  
20                  (2040), deux mille cinquante (2050). C'est comme...

21                  Moi ma compréhension, mais peut-être que  
22                  c'est erroné, c'est que la demande c'est le  
23                  scénario de référence puis le Scénario Net Zéro est  
24                  pour montrer où est-ce qu'on s'en va avec le  
25                  scénario de référence qui lui va changer au cours

1 des années pour inclure éventuellement le coût du  
2 SPEDE, quand les mesures... dans quinze (15) ans,  
3 s'il va inclure le... pour un programme qui va  
4 durer... je ne sais pas, qui dure sept ans, bien  
5 lui il va commencer à introduire une durée de vie -  
6 excusez-moi pas programme - si la durée d'une  
7 mesure dure sept ans, bien il va commencer à  
8 inclure les coûts du SPEDE de deux mille quarante  
9 (2040), mais pas mal plus tard. T'sais, ça va...

10           Moi, j'avais... probablement que j'ai une  
11 mauvaise compréhension de la demande de Gazifère,  
12 mais ce qu'on... Parce qu'approuver le scénario Net  
13 Zéro tout de suite, je ne pense pas que c'est  
14 nécessaire parce que de toute façon est-ce qu'on  
15 peut approuver le coût du SPEDE en deux mille  
16 cinquante (2050)? On ne le sait pas. En deux mille  
17 quarante (2040), on ne le sait pas. En deux mille  
18 trente (2030), ça va être quoi?

19           Est-ce qu'on peut approuver ça? On peut  
20 approuver un principe général dans lequel on s'en  
21 va vers un scénario Net Zéro, c'est comme une  
22 intention, puis à chaque année ou à chaque dossier  
23 tarifaire, bien on va inclure la progression des  
24 coûts du SPEDE dedans, puis à un moment donné on va  
25 arriver au scénario Net Zéro en deux mille

1 cinquante (2050). Moi, c'était ma compréhension,  
2 mais peut-être que ce n'est pas la bonne, là,  
3 mais...

4 Q. [225] Bien je vous remercie.

5 R. Bienvenue.

6 Q. [226] Ça va compléter. Merci, Madame la  
7 Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [227] Merci, Madame Moreau. Je n'aurai pas de  
10 questions. Donc, ça clôt les contre-  
11 interrogatoires. Et ça clôt la preuve aussi du  
12 GRAME?

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Oui. Oui, si vous pouvez...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 D'accord.

17 Me GENEVIÈVE PAQUET :

18 ... si vous pouvez libérer madame Moreau.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Madame Moreau, vous êtes toute libérée, avec nos  
21 remerciements pour votre excellente présentation.  
22 Et puis...

23 R. Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Donc, ça va terminer notre journée à seize heure

1 cinq (16 h 05). Donc, on a tenu notre promesse, je  
2 l'espère en tout cas, Monsieur le Sténographe. On  
3 se retrouve demain matin à neuf heures (9 h) avec  
4 la preuve de la FCEI. Et on se souvient qu'en  
5 après-midi, ou en tout cas, durant le courant de la  
6 journée, peut-être en avant-midi si on le peut,  
7 mais certainement durant le courant de la journée  
8 on aura des argumentations sur les sujets  
9 confidentiels. Et puis on se reverra lundi matin  
10 pour les argumentations sur les sujets publics.  
11 Donc, je vous souhaite une bonne soirée à tous. On  
12 se revoit demain à neuf heures (9 h).

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

16

17

18

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7